
RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023

Connaître mon agglomération
Entreprendre aux portes de Lyon
Profiter d'un territoire durable
Vivre au quotidien
Découvrir un territoire d'exception
Grandir au cœur de nos métiers



Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION

ÉDITO

“ Ce rapport d'activité 2023 est la traduction de notre travail quotidien, élus et services communautaires, pour répondre concrètement aux besoins des habitants de Mâconnais-Beaujolais Agglomération. Les ambitions ne manquent pas pour notre territoire et nul doute que les années à venir ne feront que confirmer les projets initiés pour la vitalité de nos 39 communes !



© Ville de Mâcon

Jean-Patrick Courtois
Président

Attractivité économique, services à la population et qualité de vie sont au cœur des politiques publiques que nous menons au service des administrés des 39 communes membres.

Plus qu'un recensement d'actions ou un recueil de chiffres, ce rapport d'activités met en lumière les nombreux projets initiés ou concrétisés cette année.

Parmi les plus emblématiques, le lancement de la rénovation du bâtiment D de la Cité de l'entreprise qui offrira plus de 700 m² de surfaces et qui accueillera prochainement deux entreprises, mais aussi la rénovation de la crèche des Tilleuls permettant un cadre d'accueil de qualité pour les jeunes enfants, ou encore la pose du 1^{er} panneau de départ des sentiers de randonnée, marquant de ce fait le déploiement opérationnel des travaux de balisage de plus de 380 km du schéma directeur.

Chacun à leur manière, ces projets incarnent le dynamisme à l'œuvre sur notre territoire, résolument tourné vers l'avenir. Bien d'autres réalisations s'égrènent au fil des pages de ce rapport d'activités, comme autant de témoignages concrets du travail accompli en concertation permanente avec les communes membres.

Nous espérons que ces différentes illustrations témoigneront de la ferveur qui nous anime pour fédérer, autour de projets porteurs de sens, un nombre croissant d'acteurs engagés : ensemble, c'est tout un territoire que nous contribuons à faire avancer avec énergie, conviction et engagement ! Un grand merci à vous toutes et tous pour votre investissement, sans lequel rien de tout cela n'aurait été possible.

SOMMAIRE

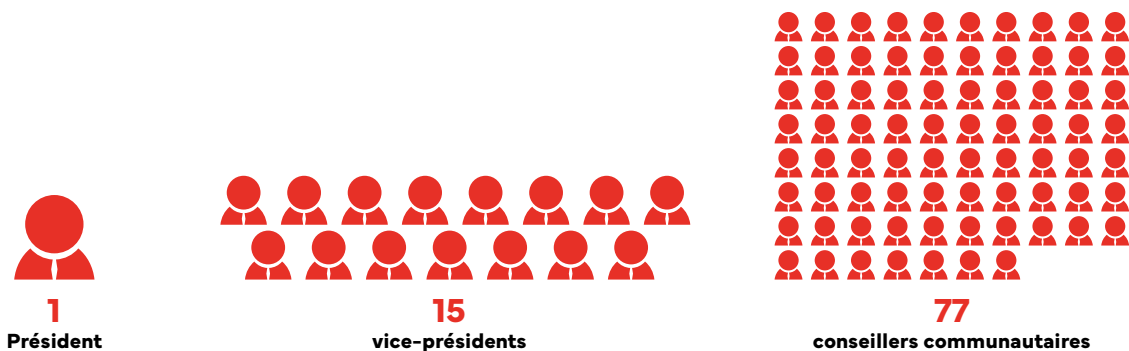
■ Connaître mon agglomération	p. 5
■ Entreprendre aux portes de Lyon.....	p. 25
■ Profiter d'un territoire durable.....	p. 35
■ Vivre au quotidien.....	p. 59
■ Découvrir un territoire d'exception	p. 81
■ Grandir au cœur de nos métiers	p. 93

CONNAÎTRE MON AGGLOMÉRATION

Mon aggro.....	p. 6
Les commissions	p. 10
Les commissions spécifiques	p. 12
Les finances	p. 14
L'agglo en soutien	p. 22

MON AGGLO

■ LE FONCTIONNEMENT



■ LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Assemblée délibérante de MBA, le Conseil communautaire se compose de conseillers, représentants des commissions, qui délibèrent et votent les projets qui leur sont proposés par l'exécutif. Ses délibérations sont exécutoires après transmission au Préfet.

Le Conseil communautaire s'est réuni six fois, en 2023.

■ LE BUREAU PERMANENT

Instance collégiale composée du Président et des Vice-présidents, le Bureau permanent se réunit régulièrement pour délibérer sur les affaires pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil et pour préparer les Conseils communautaires.

Le Bureau permanent s'est réuni six fois, en 2023.

■ LA CONFÉRENCE DES MAIRES

La Conférence des maires est composée des maires de chacune des communes de l'agglomération et des membres du Bureau permanent.

Instance d'information, de consultation et de concertation, elle est notamment chargée d'examiner l'ordre du jour de chaque Conseil communautaire, d'instruire les modifications statutaires et de se prononcer sur les grandes orientations de la politique communautaire. La Conférence des maires est au cœur du dispositif de gouvernance de la Communauté d'agglomération.

Ce sont neuf Conférences des maires qui se sont déroulées, en 2023.



■ LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

		
Azé	1	1
Berzé-la-Ville	1	1
Bussièrès	1	1
Chaintré	1	1
Chânes	1	1
Charbonnières	1	1
Charnay-lès-Macon	6	0
Chasselas	1	1
Chevagny-les-Chevrières	1	1
Crêches-sur-Saône	2	0
Davayé	1	1
Fuissé	1	1
Hurigny	1	1
Igé	1	1
La Chapelle-de-Guinchay	3	0
La Roche-Vineuse	1	1
La Salle	1	1
Laizé	1	1
Leynes	1	1
Mâcon	31	0
Milly-Lamartine	1	1
Péronne	1	1
Prissé	1	1
Pruzilly	1	1

		
Romanèche-Thorins	1	1
St-Amour-Bellevue	1	1
St-Laurent-sur-Saône	1	1
St-Martin-Belle-Roche	1	1
St-Maurice-de-Satonnay	1	1
St-Symphorien-d'Ancelles	1	1
St-Vérand	1	1
Sancé	1	1
Senozan	1	1
Sologny	1	1
Solutré-Pouilly	1	1
Varennès-lès-Macon	1	1
Vergisson	1	1
Verzé	1	1
Vinzelles	1	1

 Conseillers titulaires
 Conseillers suppléants

Azé

Patrick Monin

Berzé-la-Ville

Éric Faure

Bussièrès

Rémy Desplanches

Chaintré

Jean-François Cognard

Chânes

Brigitte Darmedru

Charbonnières

Sylvie Outurquin

Charnay-lès-Mâcon**Christine Robin**

Jean-Paul Basset

Virginie Chevalier

Katia Casteil

Patrick Buhot

Laurent Voisin

Chasselas**Claire Pelletier****Chevagny-les-Chevrières****Philippe Commercon****Crêches-sur-Saône****Michel Berthet**

Valérie Bouilloux

Davayé**Michel Du Roure****Fuissé****Éric Lagrange****Hurigny****Dominique Deynoux****Igé**

Frédéric Lassalas

La Chapelle-de-Guinchay**Hervé Carreau**

Sandrine Jailloux

Brigitte Guillaume

La Roche-Vineuse**Dominique Jobard****La Salle****Yves Piponnier****Laizé****Daniel Delume****Leynes****Bernard Martin****Mâcon****Jean-Patrick Courtois**

Catherine Amaro

Florence Battard

Jean-Philippe Belville

Claude Cannet

Catherine Carle-Viguié

Jérôme Chevalier

Marie-Claude Chézeau

Émilie Clerc

Gérard Colon

Ève Comtet-Sorabella

Benjamin Dirx

Yves Dupuis

Aurélien Dutremble

Nathalie Goncalves

Véronique Lefeuvre

Éric Maréchal

Jean-Pierre Mathieu

Jean Payebien

Marylin Peterlin-Malherbe

Maxim Plat

Éric Ponchaux

Patricia Ravinet

Hervé Reynaud

Valentine Rigaud

Sandra Robin

Gabriel Siméon

Caroline Théveniaud

Jacques Tourny

Véronique-Laure Verraest

Alexandre Vuillot

Milly-Lamartine**Robert Casenove****Péronne****Jean-Pierre Pacaud****Prissé**

André Dewerd

Pruzilly**Laurent Condemine****Romanèche-Thorins****Yannick Vacher****Saint-Amour-Bellevue****Josiane Casbolt****Saint-Laurent-sur-Saône****Jacques Doussot****Saint-Martin-Belle-Roche****Bernard Desplat****Saint-Maurice-de-Satonnay**

Jean-Claude Fournet

Saint-Symphorien-d'Ancelles

Bernard Pilarski

Saint-Vérand**Daniel Aupoil****Sancé****Gilles Jondet****Senozan****Vincent Faguet****Sologny****Michelle Jugnet****Solutré-Pouilly****Jean-Claude Lapierre****Varennès-lès-Mâcon****Guy Mantoux****Vergisson****Anne Brochette****Verzé****Françoise Large****Vinzelles****Yves Andreux**

Démissions : Roger Thèvenot et Jean-Claude Lapierre

Nouvellement installés : Alban Vossion et Michel Berthet

Maires non-conseillers : Gérard Buono, Sophie Chamoulaud, Pierre Desroches, Christian Jolivet, Jean-Louis Lapray, Robert Luquet, Serge Thirard

LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU

Président



1^{re} Vice-présidente



2^e Vice-président



3^e Vice-présidente



4^e Vice-président



5^e Vice-présidente



6^e Vice-président



7^e Vice-présidente



8^e Vice-président



9^e Vice-présidente



10^e Vice-président



11^e Vice-présidente



12^e Vice-président



13^e Vice-président



14^e Vice-présidente



15^e Vice-président



LES COMMISSIONS

Commission 1

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Président : Dominique Deynoux

Commission 2

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Président : Gérard Colon

Commission 3

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE,
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
INNOVATION ET AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE

Présidente : Christine Robin

Commission 4

HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Président : Patrick Buhot

Commission 5

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Président : Gilles Jondet

Commission 6

GRAND CYCLE DE L'EAU

Président : Hervé Carreau

Commission 7

MOBILITÉS DURABLES ET ENJEUX
CLIMATIQUES

Présidente : Josiane Casbolt

Commission 8

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, SPORT ET
CULTURE

Présidente : Florence Battard

Commission 9

VITICULTURE ET TOURISME

Président : Jean-Claude Lapierre

Commission 10

PETITE ENFANCE

Présidente : Michelle Jugnet

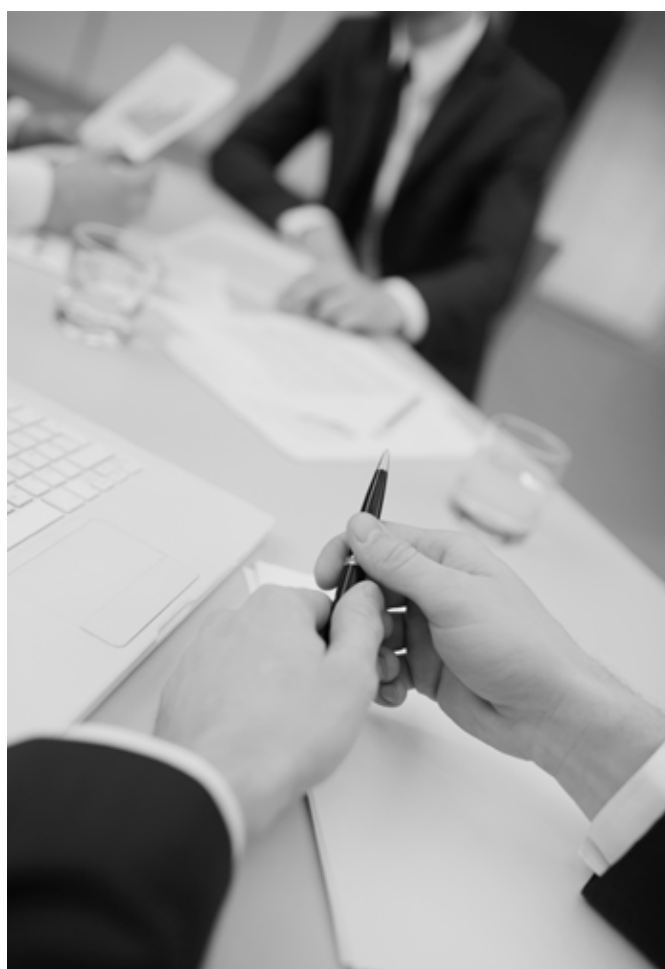
LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

MBA a instauré 10 commissions thématiques traitant chacune d'un domaine d'intervention particulier.

Elles ont un rôle consultatif dans l'élaboration des projets et actions de MBA. Elles se réunissent le plus souvent avant la tenue de la Conférence des Maires, sur un ordre du jour fixé par le Président et sont présidées par un Vice-président, qui assure la coordination avec le Bureau Permanent.

Les commissions sont composées au minimum de 7, et au maximum de 11 conseillers communautaires titulaires et suppléants, dans le respect du pluralisme politique.

En 2023, elles se sont réunies cinq fois.



LA COMMISSION CHARGÉE DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Elle intervient dans le cadre de la création et de la réalisation de Zones d'aménagement concerté (ZAC). Elle rend un avis sur les propositions reçues dans les procédures de concession d'aménagement transférant un risque économique au concessionnaire.

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Elle a pour objet de dresser un bilan de l'état d'accessibilité du bâti, des espaces publics, de la voirie et des transports. Un rapport annuel est présenté au Conseil communautaire et fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Organe consultatif pour le compte de MBA, il est présidé par Roger Moreau, et composé de membres de la société civile (associations, chefs d'entreprise, etc.). Il a pour rôle de donner des avis sur les projets de territoire ou sur les actions conduites par l'Agglomération. Il est consulté pour toutes les questions relatives à MBA, voire sur les questions d'intérêt général liées au territoire.

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE

Le Conseil d'établissement est une instance de concertation. Composé d'élus, de représentants des enseignants, des parents d'élèves et de l'administration, celui-ci se réunit au moins une fois par an à l'initiative du Directeur et dispose d'un rôle consultatif sur le fonctionnement du Conservatoire, le déroulement des études, les perspectives et évolutions à venir.

LA COMMISSION MUTUALISATION

La commission mutualisation a été créée à la suite de la Conférence des maires du 21 janvier 2021. Elle est chargée de réfléchir et de proposer des pistes de mutualisation entre les communes et la Communauté d'agglomération, puis de faire le bilan des organisations éventuellement mises en place.

LES COMMISSIONS SPÉCIFIQUES

■ DE LA COMMANDE PUBLIQUE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : Dominique Deynoux.

Elle attribue les marchés publics supérieurs aux seuils européens (soit 214 000 € HT pour les fournitures et services et 5 350 000 € HT pour les travaux) et délivre un avis sur tout projet d'avenant à un marché public relevant de sa compétence, entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

COMMISSION DE CONCESSION

Président : Dominique Deynoux.

Cette commission intervient dans la procédure d'attribution des délégations de service public (liste des candidats admis à présenter une offre, rapport d'analyse des offres).

Elle délivre également un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

COMMISSION DE MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Président : Dominique Deynoux.

Elle émet un avis sur le classement des offres et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services et de travaux compris entre 40 000 € et les seuils communautaires.

COMMISSION CONSULTATIVE DE SERVICES PUBLICS LOCAUX

Président : Gilles Jondet.

Créée pour garantir l'expression des usagers des services publics par la voix des associations représentatives, elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Elle a un rôle consultatif sur l'ensemble des services publics confiés à un tiers ou par convention de concession, exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

■ DES FINANCES

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Président : Dominique Deynoux.

Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges entre MBA et les communes membres. Elle doit être composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, en respectant leur représentation (au moins un représentant par commune) et leur importance démographique.

COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Président : Gilles Jondet.

Elle intervient de manière obligatoire à chaque fois qu'une convention, à dimension financière (c'est-à-dire emportant une périodicité de règlement), est conclue entre une collectivité territoriale et une personne morale de droit privé.



DES RESSOURCES HUMAINES

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Président : Jean-Patrick Courtois, représenté par Jean-François Cognard.

Ce comité est consulté pour avis sur toutes les questions relatives à l'organisation du travail et au fonctionnement des services au sein de la collectivité. Il aborde la communication d'un certain nombre de rapports relatifs à la gestion du personnel.

FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITÉ (FSC)

Président : Jean-François Cognard.

Cette formation contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et permet l'amélioration de leurs conditions de travail.

Il procède à l'analyse des risques professionnels, ainsi que des conditions de travail, et propose des actions de prévention de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité.

Il est consulté pour avis sur tous les projets d'aménagement modifiant les conditions de travail, de sécurité, de santé des agents.

Les membres de la FSC peuvent également procéder à des visites des locaux communautaires ainsi qu'à des enquêtes.

LE DIALOGUE SOCIAL

Cette réunion se déroule chaque quadrimestre et permet aux Vice-présidents, représentants syndicaux et agents de l'administration, d'échanger sur des sujets variés relatifs à la carrière des agents, aux conditions de travail et à l'organisation ou encore sur le fonctionnement des services...

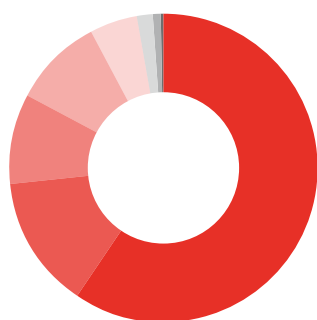
Les membres du Dialogue Social sont informés des évolutions législatives et réglementaires impactant la situation administrative des agents.

Des groupes de travail et comités de pilotage peuvent être également constitués dans le cadre du Dialogue Social, afin d'échanger sur des thématiques précises (formation des agents, modalités d'organisation du travail, etc.).

LES FINANCES

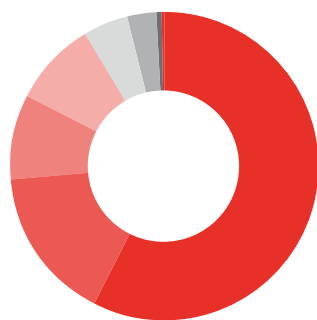
Le rapport financier 2023 de MBA est tiré de l'analyse des comptes administratifs. Réalisée chaque année à l'occasion de son vote, elle porte sur l'ensemble des réalisations budgétaires de l'exercice considéré.

Les recettes globales (fonctionnement et investissement – hors report et RAR) de la collectivité en 2023 représentent 106 162 160 €.



Principal	: 63 427 366 €	59,75 %
Déchets ménagers et assimilés	: 14 699 541 €	13,85 %
Assainissement	: 9 844 955 €	9,27 %
Mobilités et Transition énergétique	: 10 212 493 €	9,62 %
Eau	: 5 311 193 €	5 %
Cité de l'entreprise	: 1 725 659 €	1,63 %
GEMAPI	: 931 541 €	0,88 %
Site d'Azé	: 9 412 €	0,01 %

Les dépenses globales (fonctionnement et investissement – hors report et RAR) de la collectivité en 2023 représentent 102 759 216 €.



Principal	: 59 078 016 €	57,49 %
Déchets ménagers et assimilés	: 16 525 312 €	16,08 %
Assainissement	: 9 396 450 €	9,14 %
Mobilités et Transition énergétique	: 8 936 688 €	8,70 %
Eau	: 5 079 811 €	4,94 %
Cité de l'entreprise	: 2 942 057 €	2,86 %
GEMAPI	: 768 015 €	0,75 %
Site d'Azé	: 32 867 €	0,03 %

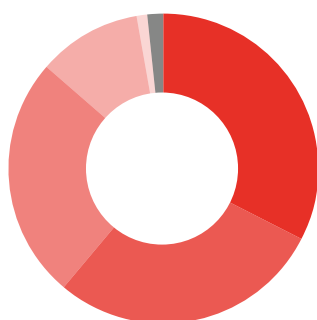
LES FAITS MARQUANTS 2023

- Un contexte persistant d'inflation et incertain depuis la crise sanitaire, avec notamment une hausse du coût de l'énergie ;
- La poursuite du versement des fonds de concours aux communes membres pour leur développement local et leur voirie ;
- La reconduction du versement d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) de plus de 1,5 M€ à l'ensemble des communes dans le cadre du pacte financier et fiscal ;
- Le développement économique notamment les travaux pour le projet Saône Digitale.

LE BUDGET PRINCIPAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES : 57 516 806 €

Les recettes de fonctionnement sont en hausse, en raison notamment de la dynamique de la fraction de TVA, de la revalorisation des bases d'imposition, de l'augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales et de la taxe de séjour.



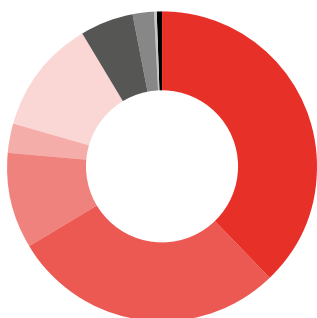
Fiscalité des entreprises	18 791 054 €	32,67 %
Fiscalité des ménages	16 431 909 €	28,57 %
Dotations et participations	14 584 645 €	25,36 %
Produits services (dont recettes usagers)	6 149 114 €	10,69 %
Taxe de séjour	720 996 €	1,25 %
Autres	839 088 €	1,46 %

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES : 51 727 071 € (HORS RAR)

Dont :

- le poste des atténuations de produits qui représente près de la moitié des dépenses de gestion courante du budget et en constitue le premier poste de dépenses. On retrouve, les attributions de compensation (AC) versées aux communes pour 19 614 569 € ;
- la contribution de MBA au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 1 078 697 € et le versement de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) au bénéfice de toutes les communes depuis 2022 pour 1 510 749 € ;
- les autres charges de gestion pour 6 198 967 € constituent également une part importante du budget principal :
 - la contribution pour le SDIS : 3 382 063 € ;
 - la subvention au Théâtre - Scène nationale : 624 600 € ;
 - la subvention à l'OTC : 640 000 € ;
 - la subvention pour le grand site de France Solutré Pouilly Vergisson : 278 000 € ;
 - la contribution au PETR : 228 975 €.

Le poids des attributions de compensation est prépondérant en 2023, suivi par les dépenses de personnel.



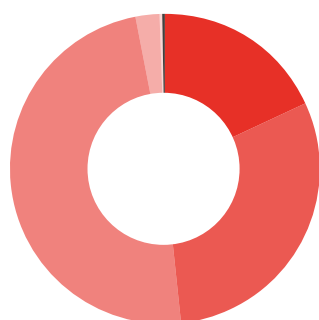
Attributions de compensation	19 614 569 €	37,92 %
Dépenses de personnel	14 979 431 €	28,96 %
Charges à caractère général	5 195 366 €	10,04 %
Dotation de solidarité communautaire	1 510 749 €	2,92 %
Autres charges de gestion courante	6 198 967 €	11,98 %
Opérations d'ordre	2 868 647 €	5,55 %
Contribution FPIC et FNGIR	1 013 433 €	1,96 %
Charges exceptionnelles	176 046 €	0,34 %
Charges financières	169 863 €	0,33 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES : 5 910 560 € HORS RAR (RAR : 673 321 €)

La collectivité a perçu des subventions d'équipement, dont :

- une subvention de la Région pour les travaux concernant Saône Digitale à hauteur de 716 288 € ;
- une subvention de l'État (acompte) pour la création d'un village des artisans à hauteur de 150 546 €.

Aucun nouvel emprunt nouveau n'a été contracté pour éviter un impact de remboursement d'emprunt sur les prochains exercices. L'écriture d'emprunt correspond à l'avis de retraitage du revolving.

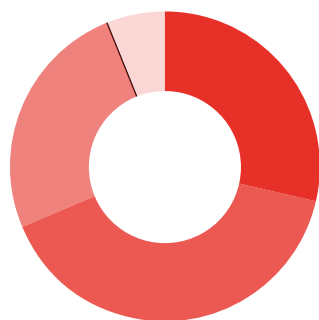


■ Emprunts et cautions : 1 069 200 € 18,09 %
■ Subventions d'équipement reçues : 1 793 550 € 30,34 %
■ Amortissements et opérations patrimoniales : 2 868 646 € 48,53 %
■ F.C.T.V.A. : 158 250 € 2,68 %
■ Régularisation d'écritures : 15 241 € 0,26 %
■ Dépôts et cautionnements reçus : 5 663 € 0,10 %

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES : 7 350 945 € HORS RAR (RAR : 4 259 099 €)

Les dépenses d'équipements, dont :

- des frais de participation à l'aménagement de la ZAC Saône Digitale ;
- le suivi de l'opération programme d'amélioration de l'habitat ;
- des investissements relatifs à la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) ;
- des travaux sur les équipements de MBA (notamment : pôle aquatique, conservatoire et crèches) ;
- des travaux d'aménagement des locaux attenants au siège de MBA ;
- l'acquisition de matériels informatiques et mobiliers ;
- diverses opérations d'équipement avec l'opération de l'aire d'accueil des gens du voyage des Belouses.



■ Dépenses d'équipements : 2 110 358 € 28,71 %
■ fonds de concours et sub. d'équipements versés : 2 951 095 € 40,15 %
■ Remboursement emprunts dont revolving : 1 855 770 € 25,25 %
■ Autres immobilisations financières : 140 € 0,002 %
■ Reprise subventions et divers : 433 582 € 5,90 %

L'agglomération n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023 pour financer ses projets. Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 9 775 311 €.

■ LES BUDGETS ANNEXES

DÉCHETS MÉNAGERS

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement prévisionnelles : 12 589 832 €, dont

- la fiscalité pour 9 829 217 € ;
- les subventions d'exploitation pour 1 092 264 € ; principalement la participation des éco-organismes ;
- les produits des usagers pour 1 439 262 € ;
- les quotes-parts de subventions pour 36 201 € ;
- les chapitres 75 (autres produits de gestion courante), 77 (produits exceptionnels) et 013 (atténuation de charges) pour 192 888 €.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles : 13 811 034 € (hors RAR), dont

- les charges à caractère général pour 5 162 359 € ;
- les charges de personnel pour 3 896 169 € ;
- les contributions SMET 71 et SYTRAIVAL pour 4 103 029 € ;
- les opérations d'ordre entre sections pour 599 673 € ;
- les charges financières pour 34 923 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévisionnelles représentent 2 714 278 € et 191 466 € de RAR, dont :

- l'achat de BOM et d'accessoires pour 931 497 € ;
- l'agencement et installations générales en déchetterie et bureaux des déchets ménagers pour 107 607 € ;
- l'acquisition, entre autres, de bacs, composteurs, plastrons, couvercles pour 180 507 € ;
- l'acquisition de colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées pour 1 139 901 € ;
- le fonds de concours pour la vidéosurveillance des dépôts sauvages pour 53 419 € ;
- le remboursement du capital des contrats de prêts en cours pour 167 150 € ;
- l'amortissement des subventions pour 27 518 €.

Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 1 948 215 €.

Les recettes d'investissement prévisionnelles : 2 109 709 € et 13 052 € de RAR, correspondent

notamment à des écritures des opérations d'ordre entre sections pour 599 672 € et le recours à l'emprunt d'un montant de 1 250 000 € pour une durée de 15 ans à un taux fixe de 3,71 % en 2023 pour financer ses projets.

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement prévisionnelles : 6 007 261 €, dont

- la vente de produits et principalement la redevance d'assainissement pour 5 090 434 € ;
- les subventions d'exploitation, principalement les primes d'épuration de l'Agence de l'eau pour 270 975 € ;
- les autres recettes de gestion courante pour 30 736 € ;
- les produits exceptionnels pour 16 244 € ;
- les amortissements de subventions pour 592 851 €.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles : 5 497 874 € (hors RAR), dont

- les charges à caractère général pour 1 402 487 € ;
- les charges de personnel pour 1 201 268 € ;
- les autres charges de gestion courante pour 4 730 € correspondant essentiellement à des créances admises en non-valeur ;
- les charges financières pour 84 159 € ;
- les charges exceptionnelles pour 572 863 € ;
- les atténuations de produits pour 58 618 € ;
- les amortissements pour 2 173 748 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévisionnelles en 2023 s'élèvent à 3 898 576 € et 643 142 € en RAR, dont :

- les travaux en centre-ville de Mâcon pour 935 465 € ;
- l'amélioration du réseau à Crêches-sur-Saône pour 563 471 € ;
- la mise en séparatif à Bussièrès dans le cadre de l'AP pour 501 484 € ;
- les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Vinzelles pour 147 300 € ;
- les travaux d'extension du réseau des eaux usées à Chasselas et travaux de réfection pour 107 253 € ;

- la mise en conformité du système de collecte à Mâcon dans le cadre de l'AP pour 754 449 € ;
- les remboursements de prêt en capital pour 631 996 €.

Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 6 164 678 €.

Les recettes d'investissement prévisionnelles : 3 837 694 € et 1 392 865 € de RAR, dont :

- des amortissements pour 2 173 748 €,
- des subventions pour 197 464 € provenant du Département de Saône-et-Loire dans le cadre de l'amélioration du réseau des eaux usées d'Igé, de la réhabilitation du réseau d'assainissement de Bussièrès, des travaux d'assainissement à Crêches-sur-Saône et 428 896 € de l'agence de l'eau pour des études et la réhabilitation d'assainissements non collectifs.

MBA a recouru à l'emprunt d'un montant de 1 001 286 € pour une durée de 15 ans à un taux fixe de 3,50 % en 2023 pour financer ses projets.

EAU

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement prévisionnelles : 2 139 301 €, dont

- la vente de produits et principalement la vente d'eau pour 1 996 238 € ;
- la redevance pour le contrôle d'une délégation de service public pour 23 738 € ;

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles : 2 206 346 €, dont

- les charges à caractère général pour 387 099 € ;
- les charges de personnel pour 338 569 € ;
- les charges financières pour 87 359 € ;
- les amortissements pour 870 846 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévisionnelles : 2 873 465 € hors RAR dont

- 1 934 621 € d'investissements pour études et travaux :
 - 1 474 896 € pour des études dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable et des travaux de renouvellement,
 - 458 375 € d'extension et de raccordement de réseaux d'eau potable.

Les RAR en dépenses d'investissement s'élèvent à 651 715,42 € et 111 430,00 € en recettes.

Les recettes d'investissement prévisionnelles : 3 171 892 € hors RAR concernent essentiellement des amortissements, le recours à l'emprunt et l'écriture d'affectation en réserve.

L'Agglomération a recouru à l'emprunt d'un montant de 1 503 907 € pour une durée de 15 ans à un taux fixe de 3,50 % en 2023 pour financer ses projets.

Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 5 810 303 €.



GEMAPI

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement prévisionnelles : 674 499 €, dont

- la taxe GEMAPI pour 375 489 € ;
- les attributions de compensation pour 246 280 €.

La taxe GEMAPI, créée pour financer les projets, représente 5 € par habitant.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles : 409 907 € (hors RAR), dont

- les charges à caractère général pour 156 061 € ;
- les charges de personnel pour 213 508 € ;
- les contributions pour 24 538 € ;
- les autres charges financières pour 1 145 € ;
- les amortissements pour 14 541 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévisionnelles d'un montant de 358 108 € (hors RAR) dont :

- des études pour 293 740 € (notamment concernant les aménagements hydrauliques et les systèmes d'endiguement du territoire MBA) ;
- des travaux de renaturation de berges pour 33 512 € ;
- le remboursement d'emprunts pour 10 637 €.

Les RAR en dépenses d'investissement s'élèvent à 186 309,35 € et 170 671,00 € en recettes.

Les recettes d'investissement prévisionnelles : 257 042 € (hors RAR), dont

- des subventions pour 39 587 €,
- des amortissements pour 14 541 €.

L'encours de dette au 31 décembre 2023 est de 89 884 €.

MOBILITÉS

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement prévisionnelles : 9 000 129 €, dont

- la fiscalité pour 6 917 013 € ;
- les subventions d'exploitation avec notamment un montant de 1 435 150 € de subventions versées par la région Bourgogne-Franche-Comté au titre du transfert des services de transport scolaire ;

- la redevance pour la mise à disposition de l'entrepôt et des véhicules et d'une partie de l'entrepôt à la SPL « Mobilités Bourgogne-Franche-Comté » pour 528 465 €.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles : 8 338 055 € (hors RAR) dont

- les charges à caractère général pour 3 038 949 € ;
- les charges de personnel pour 926 863 € ;
- l'exploitation du réseau de transport urbain par la société « Transdev » pour 3 583 398 €, le versement de 43 458,71 € au SIVOM Chaintré-Vinzelles et au RPI Azé – Saint Gengoux-le-National pour le transport des élèves ;
- les remboursements versement transport pour 404 € ;
- les amortissements pour 358 240 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévisionnelles pour 598 633 € hors RAR ont concerné le matériel de billettique, l'achat de vélos mis à disposition de l'Office de Tourisme et l'aménagement de pistes cyclables.

Le montant des RAR en dépenses est de 2 608 086,39 €.

Les recettes d'investissement prévisionnelles : 1 212 364 €. Il s'agit avant tout de l'écriture en réserve pour couverture du besoin en fonds de roulement de d'écritures d'amortissement.



CITÉ DE L'ENTREPRISE

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement prévisionnelles : 1 026 154 €, composées principalement :

- des loyers pour 598 301 € et 87 990 € de remboursements de frais locatifs.
- de la prise en charge par le budget principal à hauteur de 142 374 € pour couvrir le déficit de la section de fonctionnement,

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles (hors RAR) : 1 026 154 €, dont

- les charges à caractère général pour 367 139 € ;
- les charges d'intérêts pour 63 176 € ;
- les charges de personnel pour 54 512 € ;
- les dotations aux amortissements pour 533 658 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévisionnelles pour 1 915 903 € (hors RAR) qui consistent majoritairement en des remboursements d'annuité en capital d'emprunt transféré et des dépenses en lien avec les travaux du bâtiment D de la Cité de l'entreprise.

Les recettes d'investissement prévisionnelles : 699 505 €, concernent essentiellement des écritures d'amortissements pour 533 658 € et des subventions perçues pour 146 561 €.

L'encours de dette au 31 décembre 2023 est de 3 967 720 €.

SITE D'AZÉ

Depuis 2015, ce budget annexe retrace la gestion et l'exploitation du camping communautaire situé sur le site des grottes d'Azé.

FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement prévisionnelles : 8 822 € (hors RAR), dont

- la subvention d'équilibre pour 3 404 € ;
- la redevance et refacturation à l'occupant du camping pour 5 417 €.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles : 8 822 €, dont :

- les charges à caractère général pour 8 232 € ;
- les amortissements pour 590 €.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévisionnelles pour 24 045 € hors RAR (58 197,44 €), concernant essentiellement des dépenses de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement du site.

Les recettes d'investissement prévisionnelles : 590 €.



L'AGGLO EN SOUTIEN

■ LES FONDS DE CONCOURS 2020-2026

Engagée dans une démarche volontaire de développement équilibré de son territoire, pour la mandature 2020-2026, MBA poursuit l'aide financière apportée aux communes pour la réalisation de leurs projets, par la mise en place de plusieurs fonds de concours.

VOIRIE

Une enveloppe budgétaire de 3 M€ permet aux communes de solliciter une aide pour la réalisation de travaux d'investissement de voirie.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Avec une dotation initiale de 6 M€, MBA a souhaité renforcer le soutien à l'investissement des communes en augmentant de 2,30 M€

l'enveloppe de ce fonds de concours pour la seconde partie du mandat (exercices 2023 à 2026), en favorisant notamment les plus petites communes dans la répartition d'une partie de cette enveloppe.

Il s'agit d'un fonds de concours très prisé, puisque tous les travaux d'investissement (et études liées) sont éligibles.

REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS ET MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

Ce fonds de concours a une portée spécifique, puisqu'il ne peut concerner que les commerces, propriétés des communes ; il s'agit d'accompagner les communes dans leurs objectifs de redynamisation des centres-bourgs.



LE PETR DU MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

MBA a approuvé le projet de territoire du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) en 2021, suite au renouvellement de l'organe délibérant. L'Agglomération garde toutefois la totale maîtrise de ses compétences, notamment en matière de développement économique, de tourisme, d'enseignement supérieur et d'aménagement de son territoire.

Les seules compétences transférées au PETR sont :

- l'élaboration, la révision, la modification et la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur son périmètre ;
- l'instruction des projets portés par MBA relevant des différents dispositifs de contractualisation avec l'État, la Région, le Département et l'Union européenne (notamment LEADER) gérés par le PETR.

Le PETR doit mettre en œuvre son projet de territoire dans une convention territoriale précisant les missions déléguées par l'EPCI au PETR pour être exercées en son nom et pour son compte. Cette convention doit détailler également les conditions de cette délégation et les moyens attribués par l'EPCI concerné au PETR (durée, étendue, conditions financières, moyens humains) pour décliner de manière opérationnelle le projet de territoire.

Le PETR élabore actuellement le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour le compte de MBA et de trois autres EPCI (CC St-Cyr Mère Boitier, CC du Clunisois, CC du Mâconnais-Tournugeois). La phase diagnostic a été finalisée en 2020 et le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en 2021. Le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) a démarré en 2022.

L'année 2023 a principalement été consacrée à la poursuite et à la finalisation du DOO. L'arrêt du SCOT est envisagé en avril 2024.



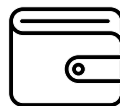
228 975 €

Contribution versée au PETR en 2023,
soit 3 €/habitant

L'AILE SUD BOURGOGNE

L'Aile Sud Bourgogne (Association pour l'insertion, le logement et l'emploi) a pour objet d'assurer la promotion et la mise en œuvre de stratégies territoriales en matière d'insertion, de formation, d'emploi pour tout public et d'accompagnement des jeunes pour le logement autonome. Sa plateforme Mobilité permet également de faciliter une mobilité autonome garante d'une insertion professionnelle.

Son action est déployée sur trois intercommunalités : Mâconnais-Beaujolais Agglomération ; Communautés de communes du Clunisois et du Mâconnais-Tournugeois.



150 402 €

Contribution versée au PETR en 2023,
soit 1,95 €/habitant

LES CHIFFRES CLÉS 2023

1 371 081 €

attribués au titre du fonds de
concours « développement local »
pour accompagner 25 communes
dans la réalisation de 53 projets.

520 192 €

attribués au titre du fonds
de concours « voirie » pour
accompagner 14 communes dans la
réalisation de 16 projets.

19 428 €

attribués au titre du fonds de
concours « revitalisation des centres-
villes, centres-bourgs et maintien
du commerce de proximité » pour
l'action « centre bourgs » pour
accompagner deux communes dans
la réalisation de leur projet.

ENTREPRENDRE AUX PORTES DE LYON

La mission économique.....	p. 26
L'aménagement.....	p. 32

LA MISSION ÉCONOMIQUE

Afin de répondre à la demande des entreprises et être au plus près des acteurs économiques, le service Mission économique est installé dans les locaux de la pépinière au cœur de la Cité de l'entreprise.

LES DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS

LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

En 2023, la pépinière d'entreprises a accompagné et hébergé cinq entreprises :

- 1 km à Pied – solution RH de diagnostic des trajets domicile travail qui aide les employeurs multisites à favoriser les mobilités internes - entrée le 1^{er} septembre 2022
- Orgamy – Conception et distribution de services numériques aux entreprises - entrée le 1^{er} septembre 2022
- Centrale Digitale – Agence e-commerce - entrée le 1^{er} septembre 2022
- VKC Partners – Service innovant de livraison d'alimentation permettant une récupération physique après l'accouchement, de mise en relation entre internautes et professionnels paramédicaux et services d'accompagnement des parents - entrée le 1^{er} octobre 2023
- Emio Tech – Création et commercialisation d'une solution de réalité augmentée destinée à la maintenance industrielle - entrée le 1^{er} novembre 2023.



LA CITÉ DE L'ENTREPRISE

En 2023, la Cité de l'entreprise hébergeait 17 entreprises.

Trois sociétés ont quitté leurs locaux :

- Maroquinerie Thomas - entrée le 15 septembre 2019, transfert sur la commune de Charnay-lès-Mâcon le 1^{er} mai 2023 ;
- ASAIR - entrée le 1^{er} juin 2015, transfert sur la commune de Sancé le 1^{er} juin 2023 ;
- S3DEL - entrée le 1^{er} janvier 2016, transfert sur la commune de La Chapelle-de-Guinchay le 1^{er} août 2023.

Une société s'est installée :

- Find a Bottle - spécialisée dans la vente en ligne de vins, bières artisanales et de spiritueux, a intégré un bureau dans le bâtiment MC.

La Cité de l'entreprise continue d'essaimer sur le territoire de MBA les projets d'entreprises accueillis en son sein. Elles ont pu se développer dans un environnement maîtrisé et souple leur permettant de se stabiliser avant d'intégrer le marché privé.

En 2023, le bâtiment D a été entièrement rénové pour accueillir la Société Synapse sur près de 500 m² dans des locaux adaptés aux méthodes de travail actuelles et correspondant aux attentes des équipes de l'entreprise.

Une zone à aménager de 220 m² a été attribuée à la société Food Pulse Studio pour l'implantation d'un plateau technique de prises de vues vidéo robotisées. La livraison est prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2024.

L'IMMEUBLE GAMBETTA

Le 10 novembre 2022, un bail a été conclu entre MBA et la SEMA71 permettant la sous-location des locaux.

En 2023, 2 entreprises occupent des bureaux au sein de l'immeuble Gambetta :

- Wooskill : Plateforme digitale de partage de compétences - entrée le 1^{er} décembre 2022 ;
- Claron : Conseil en communication digitale - entrée le 1^{er} juin 2023 ;

Le Rez de Chaussée est quant à lui mis à disposition de l'accélérateur de start-up Inobyx qui a la charge de faire vivre ce lieu en lien avec la communauté French Tech de Bourgogne-Franche-Comté. L'immeuble Gambetta a reçu en 2023 la labellisation « Lieu Totem French Tech », le premier du genre en région Bourgogne-Franche-Comté. Une belle reconnaissance pour ce projet structurant du territoire qui a mobilisé de nombreux partenaires institutionnels dans sa réalisation.

LA ZAC EUROPARC

Vente de terrains :

- Take eat easy : Fabrication de plats préparés - vente signée le 23 mars 2023 pour une surface de 22 927 m² ;
- Planète + : Travaux d'installation électrique dans tous locaux - vente signée le 23 juin 2023 pour une surface de 1 553 m² ;
- Bouchet-Sarrat : Travaux de menuiserie métallique et serrurerie - vente signée le 3 juillet 2023 pour une surface de 1 713 m² ;
- Ferreira : Fabrication de produits de métier de bouche - vente signée le 13 octobre 2023 pour une surface de 1 820 m².



LA ZAC LA GRISIÈRE À HURIGNY

Le site concerné par la ZAC se situe au lieu-dit La Grisière, sur une superficie d'environ 4 hectares (surface du terrain d'assiette). Ce site comporte deux parties, nord et sud, séparées par la voie d'accès permettant de desservir le complexe sportif Antoine Griezmann et la déchèterie.

Un appel à candidature fut lancé le 4 septembre en vue de la commercialisation de 14 lots. Face à un nombre important de demandes de terrains sur les zones d'activités communautaires, les élus de Mâconnais-Beaujolais Agglomération ont en effet souhaité organiser un appel à candidatures afin de procéder à l'attribution de ces lots.

À fin décembre 2023, cinq candidatures furent enregistrées.

LES AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Attribution d'une subvention à trois sociétés, éligibles au règlement d'intervention de MBA en matière d'immobilier d'entreprise.

Société	Projet	Commune	Montant de l'aide attribuée par MBA
SCI Voumac	Construction d'un site industriel	Mâcon	3 000 €
SAS EP2D Air Process	Reconfiguration d'un site industriel	Charnay-lès-Mâcon	3 000 €
SAS LTMC	Création structure privée d'accueil collectif de la petite enfance	Mâcon	5 000 €

SALONS-ÉVÉNEMENTS

22^E ÉDITION DU SALON SIMI

Les 12, 13 et 14 décembre 2023 à Paris, au Palais des Congrès

Ce rendez-vous annuel a accueilli 26 000 participants, 420 exposants et organisé 150 conférences. Il rassemble les acteurs de l'immobilier pour « penser et construire l'immobilier de demain, démontrant que l'immobilier a de la ressource et que ses acteurs sont déterminés à anticiper le futur pour en relever tous les enjeux ».

Depuis 5 ans, dans le cadre de leurs compétences en matière de développement économique et de la promotion de leurs territoires, MBA, la communauté d'agglomération du Grand Chalon, la communauté urbaine Creusot-Montceau, ainsi que Dijon Métropole, exposent ensemble sur un stand commun, afin d'optimiser leur visibilité et renforcer leur notoriété.

Une vingtaine de sociétés (promoteurs, investisseurs et constructeurs de locaux d'activités) s'est donnée rendez-vous sur le stand et a été reçue par la mission économique de MBA.

Cette année a de nouveau été marquée par un nombre important de contacts spécialisés dans l'efficacité énergétique et les nouvelles méthodes de constructions plus durables.

La rareté du foncier sur les territoires pousse les acteurs de l'immobilier d'entreprises à mieux consommer et proposer des solutions innovantes !

■ INOBYZ, ACCÉLÉRATEUR DE START-UP

L'association INOBYZ a pour objet l'accompagnement de start-up par une double offre :

- Appui à la stratégie, à la recherche de fonds, à la mise sur le marché et à la gestion d'entreprise, réalisé de manière bénévole par les membres du bureau ;
- Financement de prestations externes pour favoriser le passage du cap des trois ans.

Depuis 2016, l'association a accompagné sept start-up à fort potentiel sur le territoire pour lesquelles sont projetés 10 millions d'euros de levée de fonds et 75 emplois générés dans les prochaines années.

Fort de ces quelques années d'exercice, les membres du bureau de l'association ont exposé les constats suivants :

- réussite du modèle : pérennité de toutes les entreprises accompagnées à l'exception de l'une d'entre elles, consolidation des modèles économiques et commerciaux ;
- limitation des possibilités, en nombre et en qualité d'appui, du fait de la disponibilité

contrainte de la ressource bénévole mobilisée sur l'accompagnement ;

- nécessité d'investir sur la promotion de l'accélérateur pour intégrer de nouveaux projets ;
- opportunité de financement, via des fonds privés, qui permet d'amorcer la professionnalisation de l'association « INOBYZ » par le recrutement d'un chargé d'accompagnement.

En plus des 15 entreprises déjà accompagnées depuis 2022, trois nouvelles entreprises ont signé un contrat d'accompagnement en 2023 :

- Recharge+ – Réservation entre particuliers de bornes de recharges de véhicules électriques partout en France ;
- Wine Protect – commercialisation d'une solution innovante et écologique de protection des vignes contre le gel ;
- VKC Partners – Service innovant de livraison d'alimentation permettant une récupération physique après l'accouchement, de mise en relation entre internautes et professionnels paramédicaux et services d'accompagnement des parents.



ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

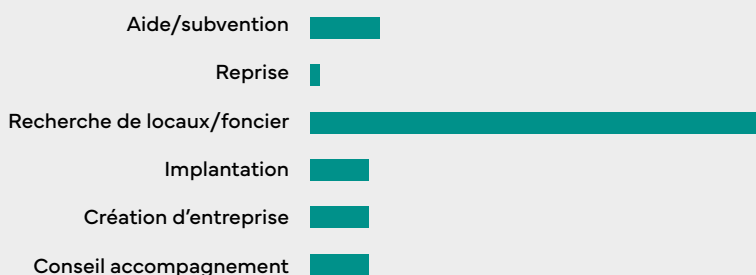
En 2023, la mission économique a traité **75 demandes d'accompagnement d'entreprises** dans leur recherche de foncier ou de locaux principalement.

Avec l'ensemble de ses partenaires, MBA oriente, met en relation et accompagne les projets des créateurs et chefs d'entreprise du territoire.

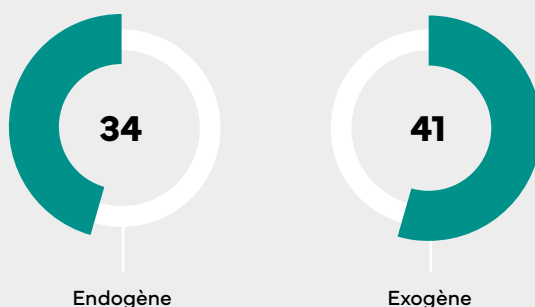
La recherche de foncier reste la principale demande des porteurs de projets qui dans un contexte de pénurie de terrains à destination du développement économique se tournent vers les collectivités pour les accompagner. Cependant, cette pénurie provoque un comportement de « chasse » au

terrain qui rend difficile la maîtrise de l'aménagement du territoire avec des implantations diffuses et parfois non pertinentes. Cette situation crée également un phénomène de montée des prix sur lesquels les collectivités ont du mal à s'aligner quand il s'agit d'acquérir des biens ou constituer de la réserve foncière. Cette année, nous constatons une attractivité certaine puisqu'une majorité des projets arrivant à la Mission économique est extérieure au territoire de MBA. La raréfaction des surfaces dédiées au développement économique dans tout l'hexagone et la dynamique économique de cette année 2023 peuvent expliquer ce développement de projets exogènes.

BESOINS IDENTIFIÉS EN 2023



PROJETS ENDOGÈNES ET EXOGÈNES EN 2023



LES DÉFIS 2024

- Poursuivre les actions aux côtés des startups du territoire et les nouvelles en cours de constitution
- Finaliser plusieurs levées de fonds
- Conforter et développer une approche plus industrielle pour diversifier le tissu économique
- Mener un travail sur plusieurs filières stratégiques comme le nucléaire ou encore les biotechnologies

L'AMÉNAGEMENT

MBA souhaite exercer pleinement ses compétences en matière d'aménagement et de développement économique en mettant en œuvre un programme ambitieux décliné autour de plusieurs projets d'envergure, répondant aux besoins des acteurs locaux.

LIVRAISON DU BÂTIMENT D DE LA CITÉ DE L'ENTREPRISE

La cité de l'entreprise a livré la rénovation du bâtiment D qui développe une surface de 500 m² de bureaux et de 200 m² d'atelier. Après avoir vidé le bâtiment entièrement (aucun mur porteur sur les 700 m² de surfaces de plancher), le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation thermique globale, d'une sécurisation des combles, d'une rénovation intérieure de qualité dans le respect des normes du code de la construction de la mise aux normes accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Deux entreprises vont s'installer sous peu sur les surfaces créées.

ZAC SAÔNE DIGITALE

Après avoir créé la ZAC Saône digitale en 2022, l'année 2023 a été consacrée au montage des dossiers de consultation des entreprises pour la démolition du dernier bâtiment de la phase 1 du projet ainsi que les dernières dépollutions indispensables à la poursuite du projet d'aménagement.

Les prochains travaux liés aux consultations précitées devraient avoir lieu dans le courant de l'année 2024.



ZAC LA GRISIÈRE À HURIGNY

Créée en 2022, la ZAC dite la Grisière à Hurigny a accueilli les premiers engins de chantier en 2023. Les travaux d'aménagement ont été réalisés. La finalisation de ces derniers n'attend plus que l'arrivée des entreprises. Cette ZAC propose 12 lots avec des surfaces comprises entre 2 200 et 6 900 m².



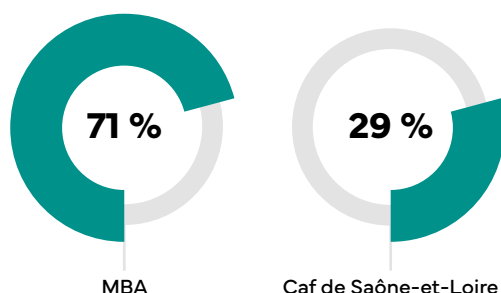
LES DÉFIS 2024

- Livrer le siège 2
- Aménager un parking relais à Saint-Laurent-sur-Saône
- Démarrer les travaux de construction d'une MAM à Sennecé-lès-Mâcon
- Démarrer les travaux de création de vestiaires et de laboratoire pour les personnels du cycle de l'eau

RÉNOVATION INTÉRIEURE DE LA CRÈCHE DES TILLEULS

La rénovation intérieure de la crèche des Tilleuls a débuté en septembre 2023. Le chantier a démarré par la réalisation du gros œuvre avec la démolition de certaines cloisons intérieures. Toute la redistribution des pièces a été repensée pour offrir un espace de travail plus adapté. Des meubles de puériculture ont également été créés sur-mesure, pour optimiser l'espace et prévenir des risques et maladies professionnelles. Du nouveau mobilier Petite enfance a également été acquis. Un soin particulier a été apporté sur l'aspect esthétique des espaces intérieurs. Le chauffage a été entièrement refait et un nouvel éclairage par leds a été installé. La cour extérieure sera également rénovée en 2024.

Le coût des travaux de cette rénovation est de l'ordre de 210 000 € HT avec le financement suivant :



DÉMARRAGE DES TRAVAUX DU SIÈGE 2

Annoncés en 2022, les travaux d'aménagement du siège 2 ont effectivement commencé et seront livrés fin février 2024. La surface de bureaux créée atteint les 550 m² et permettra d'accueillir les personnels de la direction de la Petite enfance ainsi que des surfaces d'accueil aux assistantes maternelles. Un patio a été créé pour optimiser les surfaces éclairées par la lumière naturelle et offrir un cadre de travail et d'accueil des parents et assistantes maternelles le plus confortable possible.

PROFITER D'UN TERRITOIRE DURABLE

Le Cycle de l'eau.....	p. 36
Les Déchets	p. 46
La Mobilité durable	p. 52
Le PCAET.....	p. 56

LE CYCLE DE L'EAU

L'année 2023 est la quatrième année de prise des compétences obligatoires eau et assainissement. Avec la compétence GEMAPI prise en 2018, c'est tout le cycle de l'eau que gère aujourd'hui MBA.

■ LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

Elle s'exerce en direct sur sept communes de MBA. Pour les autres, la gestion est portée par quatre syndicats d'eau potable (principe de représentation substitution des collectivités compétences avant 2020). Excepté pour Sologny, les modes de gestion sont des Délégations de services publics (DSP). L'année 2023 a vu la poursuite du schéma directeur d'eau potable et le démarrage de l'étude de vulnérabilité et de préservation de la ressource sur l'ensemble du territoire de MBA.

TAUX DE RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL

Le rythme soutenu de renouvellement des réseaux a été maintenu puisque 3 352 ml de canalisations ont été changés, représentant 1,08 % du linéaire total. Ce taux reste en dessous de la moyenne nationale qui a quasiment doublé avec un taux moyen déclaré de 1,13 % (référence 2022).

Un effort particulier a été réalisé sur le réseau de la commune de Sologny en raison d'une non-conformité relevée fin 2022, imputable au matériau composant les canalisations du secteur concerné (voir chapitre Qualité). Une partie du réseau en polyéthylène haute densité (PEHD) a pu être posée au moyen d'une trancheuse.

À noter également que le renouvellement de la canalisation de la rue Carnot à Mâcon (section comprise entre la rue des Minimes et la place Poissonnière) a été réalisé par tubage dans une canalisation de gaz abandonnée. Cette technique, jamais utilisée précédemment à Mâcon, a été permise grâce au concours de GRDF et du SYDESL, en charge de la concession de distribution du gaz de ville. En effet, une rétrocession de la canalisation abandonnée quelques jours seulement avant l'intervention de MBA a pu être formalisée en un temps record.

Cette solution a permis à MBA de tenir les délais très courts qu'imposaient les travaux de réaménagement de surface programmés par la Ville de Mâcon.

Travaux de renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable en 2023

		Canalisation posée	
Commune	Adresse	Diamètre	Linéaire (ml)
Charnay-lès-Mâcon	Impasse du Pré Marin	F80	46,9
		F60	2,4
		PE63	335,7
Sennecé-lès-Mâcon	La Martine	PE50	66,5
		PE40	332,3
Sologny	Les Tourniers	F100	248,8
		PE63	827
		PE40	181,2
Mâcon	Rue Carnot	F100	105,9
	Rue Mermoz	F350	97,8
		F150	606,1
		F100	62,2
	Rue Bastié	F350	134,8
	Parking Touneloup	F60	55,6
	Rue de la Liberté	F200	247,3
		F150	2,1
		Total	3 352,6

QUALITÉ DE L'EAU

SUITE DONNÉE À LA DÉTECTION DE PLOMB EN 2021 SUR LE QUARTIER DE FLACÉ À MÂCON

En juin 2021, lors des contrôles périodiques menés par l'Agence régionale de la santé (ARS), un taux de plomb dépassant la limite réglementaire avait été mesuré dans l'école Henri Matisse à Flacé.

Un plan d'actions avait alors été élaboré (cf. RA 2022), comportant une opération de renouvellement du réseau de distribution situé en amont de l'école, rue de la Fontaine.

Malgré un retour à la normale des valeurs de concentration en plomb dans les analyses réalisées depuis le renouvellement, MBA a souhaité poursuivre la remise à neuf du réseau un peu plus en amont encore. C'est dans ce cadre que les travaux de remplacement de la canalisation de la rue de la Liberté ont été programmés.

Ainsi, près de 250 ml de remplacement de canalisation en fonte ont été réalisés entre juillet et octobre 2023 concomitamment aux travaux d'assainissement.

CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (CVM)

Une non-conformité avait été signalée en juillet 2022 pour un taux mesuré à 1 µg/l dans une habitation située à Sologny, où le réseau est intégralement composé de PVC des années 1970 (cf. RA 2022).

À la suite de cette non-conformité, MBA a décidé de renouveler l'intégralité du réseau du hameau concerné (Les Tourniers) dès le début de l'année 2023. Cette opération conséquente (plus d'1 km de réseau) a fait l'objet d'une aide du SYDRO71.

Conformément à l'instruction ministérielle DGC/EA4/2020/67 du 29 avril 2020, une étude qualité et un plan d'actions ont été entrepris sur le reste de la commune de Sologny où le PVC a été majoritairement utilisé pour la construction du réseau.

Ainsi, une nouvelle non-conformité a pu être mise en évidence au lieu-dit « La rue » et une opération de renouvellement a été décidée pour le tout début d'année 2024.

CHLOROTHALONIL R471811

Le Chlorothalonil R471811 est un métabolite (molécule issue de la dégradation d'une substance dans le processus métabolique) issu de

la substance active (SA) du même nom.

Le Chlorothalonil est un fongicide utilisé en France entre la fin des années 60 et mai 2020, date de son interdiction. Il était utilisé principalement dans le cadre de la culture des céréales (maladies du blé et de l'orge), des protéagineux (pois, féveroles), des pommes de terre et des légumes.

Présent dans les sols des cultures de la majorité du territoire français (européen et mondial), ce métabolite s'est répandu par ruissellement et percolation dans de très nombreuses ressources en eau (plus de la moitié selon les connaissances actuelles).

Or, dans son rapport du 26 janvier 2022, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a conclu à la « pertinence » de ce métabolite, c'est-à-dire à son possible effet néfaste sur la santé humaine.

Cette pertinence a été décrétée au titre du « manque de données pour prouver que le métabolite chlorothalonil R471811 ne partage pas le mode d'action de la SA parente aboutissant à des tumeurs rénales » (avis ANSES N° 2021-SA-0020-b, p. 8).

Dès lors, et comme pour tous les métabolites classés pertinents sans avoir d'étude spécifique et complète sur les effets avérés sur la santé humaine, le R471811 s'est vu attribuer une limite de qualité provisoire à 0,1 µg/l (LQp) et une Valeur sanitaire transitoire à 3 µg/l (VST).

L'ARS a donc intégré la recherche de ce métabolite dans son contrôle réglementaire.

Le dépassement de la limite de qualité provisoire entraîne un processus de suivi renforcé par l'ARS pendant 1 an, devant permettre de déterminer si des actions particulières doivent être entreprises (traitement supplémentaire) au regard du bilan dressé au cours de ce suivi. Le dépassement de la VST entraîne une injonction d'action rapide sous peine de restriction de consommation.

Or, le Chlorothalonil R471811 a été détecté dans l'eau prélevée pour analyse en sortie d'usine des Grandes Varennes en août 2023. Il a été mesuré à 0,105 µg/l pour une LQp à 0,1 µg/l.

Un suivi renforcé a donc été mis en place sans restriction de consommation, la valeur restant très en dessous des 3 µg/l de la VST (3 000 fois plus) et une communication de cette information a été faite auprès des maires des communes concernées par MBA (Mâcon, dont Sennecé-lès-Mâcon, Charnay-lès-Mâcon, Chevagny-les-Chevrières, Hurigny, Sancé et Saint-Laurent-sur-Saône).

Le taux a été mesuré à 0,133 µg/l en septembre, 0,109 en octobre, avant de repasser sous la limite de détection jusqu'à la fin de l'année.

Des études en cours montre que le R471811 est présent dans l'eau de la Saône. Il a également été décelé dans la ressource de Crêches-sur-Saône et de celle de La Salle sans dépassement de la LQp.

Le suivi renforcé se poursuit donc et MBA travaille par anticipation avec son délégataire sur les mesures à mettre en place dans le cas d'une présence durable de ce métabolite dans sa



Opération de réhabilitation des puits de Mâcon-Sancé

ressource, et dans le cas où la pertinence de celui-ci serait confirmée par les études en cours sur ses effets sur la santé humaine.

PRODUCTION

USINE

Le site de Production des Grandes Varennes, géré par MBA en délégation de service public, dispose d'une usine de potabilisation datant des années 80.

Souhaitant sécuriser le fonctionnement des pompes de refoulement d'eau traitée et optimiser le fonctionnement du site, et profitant d'un Certificat d'économie d'énergie (CEE) possible sur l'année 2023, MBA et son délégataire Véolia ont prévu l'installation de variateurs de vitesse sur les quatre pompes de 500 m³/h. Le CEE obtenu par le délégataire pour MBA a permis cet investissement conséquent à un coût diminué d'un tiers.

CHAMP CAPTANT

Un programme pluriannuel de réhabilitation des puits de captage a également été lancé à l'été 2023. Ce programme est subventionné par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et par le Département de Saône-et-Loire. Au total, les 18 puits doivent faire l'objet de différentes opérations selon leur état. En juillet et août 2023, les puits 3 et 18 ont subi des opérations de dépose de viroles, de décolmatage, de régénération et de renouvellement de colonne de refoulement.

SÉCHERESSE

Dans la continuité de la fin de 2022, l'hiver 2023 a été historiquement sec et n'a pas permis la recharge des nappes du territoire. La situation d'alerte a donc été confirmée très précocement par la Préfecture.

Malgré un été 2023 moins sec que 2022, la situation de crise, installée dès le mois de mai, s'est prolongée jusqu'au début de l'hiver, incitant les autorités à multiplier les tables rondes, études et réflexions sur les usages de l'eau, que ce soit au niveau local ou national.

Ainsi, le Gouvernement a lancé en concertation un plan d'actions pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, en mars 2023.

Ce « plan Eau » comporte 53 mesures visant à organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs, optimiser et préserver la disponibilité de la ressource et répondre à la situation de crise.

Ayant lancé l'étude de vulnérabilité et de protection de la ressource en eau sur son territoire, MBA travaille sur les actions de sensibilisation et d'incitation aux économies d'eau possibles, ainsi que sur un accompagnement d'actions concrètes en faveur de la diminution des consommations intempestives.

ÉTUDE SUR LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES DE MBA

Dans une optique de développement durable, le but est d'assurer la disponibilité sur le long terme de ressources en eau en qualité et en quantité pour satisfaire les besoins actuels et futurs d'approvisionnement en eau potable (AEP) des populations.

L'enjeu est de préserver de la manière la plus efficace possible, les ressources en eau souterraine les plus intéressantes pour la satisfaction des besoins AEP, face aux profonds bouleversements constatés ou attendus en termes d'occupation des sols et de pressions (évolution démographique, expansion de l'urbanisation et des activités connexes périphériques, impact sur le long terme des pratiques agricoles ou industrielles) et du fait du changement climatique.

La désignation de ressources stratégiques pour l'AEP et la délimitation des zones de sauvegarde a pour objectif d'organiser la préservation des ressources en privilégiant leur usage pour l'eau potable. Il s'agit de réguler, réglementer, voire interdire certaines activités ou usages de la ressource ou des sols en surface pour maintenir une qualité de l'eau compatible avec la production d'eau potable, sans recourir à des traitements lourds et de garantir l'équilibre entre prélèvements et recharge naturelle ou volume disponible.

L'étude a été lancée en septembre 2023 et va durer environ 24 mois. Elle traitera les quatre champs captants présents sur le territoire de MBA à savoir : La Salle, Mâcon-Sancé, Crèches-sur-Saône et La Chapelle-de-Guinchay.

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT - GEPU

L'année 2023 a été marquée par l'adoption d'un règlement d'assainissement communautaire qui permet, entre autres, d'encadrer la réalisation des branchements d'assainissement, de mettre en œuvre des procédures renforcées de contrôle de leur conformité et d'obliger, pour chaque nouveau projet d'urbanisation, l'étude de solutions alternatives de gestion des eaux pluviales.

Ce règlement particulièrement indispensable sur les secteurs gérés en régie a également été annexé aux DSP aboutissant ainsi à un outil uniformisé sur le territoire.

Pour les treize communes où l'assainissement est géré directement par la cellule technique, la gestion des installations s'est poursuivie.

Le suivi régulier des installations est le suivant, hors problème technique signalé par une alarme téléphonique quand l'installation est équipée ou par un riverain, un élu ou un employé communal (tableau ci-dessous).

Il comprend entre autres, la vérification du fonctionnement normal des installations, relevé des compteurs (électrique, fonctionnement des pompes), remplissage du cahier de suivi, évacuation des déchets ainsi que quelques analyses sur les boues activées.

262 contrôles d'assainissement (217 contrôles de conformité dans le cadre des ventes et 45 contrôles de branchement) ont été réalisés en 2023 (contre 120 en 2022).

LES UNITÉS D'ÉPURATION

La prise en main de la station d'épuration de La Roche-Vineuse et de la station de type Rhizosph'air® de Péronne par l'équipe tech-

nique de la régie se poursuit. Concernant la STEP de La Roche-Vineuse, plusieurs éléments de la conduite d'eaux industrielles permettant le rétro lavage de certains équipements de la station ont été repris en 2023 suite à plusieurs casses et dysfonctionnements.

Concernant la station d'épuration de Mâcon, le nouveau stockage des boues à l'avant de la station a vu ses limites. Les nuisances observées alors même que le malaxage avec la sciure avait été déporté à l'arrière ont nécessité une réflexion sur les autres pistes de stockage, d'évacuation ou de traitement. Il a alors été acté de ne plus utiliser cette plateforme et de limiter le stockage en envoyant une partie des boues produites (de l'ordre de 50 %) en compostage à partir de 2024.

130 mètres linéaires de clôture ont été repris afin de sécuriser la lagune de la Croix-Blanche de Sologny.

Une bathymétrie a été réalisée en mai 2023 sur la lagune de Chasselas, afin de déterminer le niveau de boues dans la lagune.

Les campagnes RSDE se sont terminées en 2023, pour les systèmes de collecte de Mâcon, Saint-Symphorien-d'Ancelles et Crèches-sur-Saône.



Visite scolaire à la station d'épuration de La Roche-Vineuse

Suivi régulier des installations

Type d'installation	Nombre d'installations	Nombre d'interventions
Lagunage	11	Une fois par semaine
Filtre planté de roseaux	4	Une fois par semaine
Boues activées / Varennes-lès-Mâcon	1	Une fois par semaine
Boues activées / La Roche-Vineuse	1	Deux fois par semaine
Postes de relèvement (sur réseau)	9	Une fois par semaine
Déversoirs d'orage	29	Une fois par semaine



Chantier de la rue de la Liberté à Mâcon

LE SYSTÈME DE COLLECTE

En 2023, sur les secteurs en régie 5 174 mètres de réseaux d'eaux pluviales et 6 830 mètres de réseaux d'eaux usées ont été curés. Parmi ces 12 km curés, 6,4 ont fait également l'objet par la suite d'une inspection télévisée.

De nombreux travaux de réhabilitation, d'extension et de mise en séparatif ont été réalisés courant 2023.

À Mâcon, l'opération majeure de 2023 a été la mise en séparatif de la rue de la Liberté avec la création de 1 027 mètres de collecteurs EU et la déconnexion d'eaux pluviales par la création d'une tranchée drainante.

D'autres opérations de mise en séparatif ont été menées :

- renouvellement du réseau EP au niveau de la cité Chailloux à Mâcon ;
- réhabilitation du collecteur EU par chemisage au niveau de la rue Jean-Mermoz ;
- reprise des branchements de la rue Carnot à Mâcon ;
- extension du collecteur EU rue des États-Unis à Charnay-lès-Mâcon.

À Davayé, les travaux réalisés par la région Bourgogne-Franche-Comté sur le lycée agricole de mise en séparatif ont permis de participer à l'extraction d'eau claire du réseau d'eaux usées et d'ainsi participer à la mise en conformité du système de collecte de Mâcon.

À Crêches-sur-Saône, les travaux d'extension du

réseau d'assainissement collectif ont été menés rue Chapiller. Également, des travaux d'assainissement ont été réalisés route du Port d'Arciat. Ils se termineront début janvier 2024. Ces travaux de grande ampleur ont consisté en la pose d'un collecteur unitaire (grès Ø 400) sur une longueur de 700 mètres, à l'extension du réseau d'assainissement collectif de la rue (fonte Ø 200) sur environ 120 mètres et la mise en conformité de huit habitations. Le déversoir d'orage est déplacé en amont pour supprimer les déversements intempestifs. La suite des travaux prévoit la préparation du collecteur pluvial (suppression et création de regards) à un éventuel chemisage. Sur la commune de Vinzelles, la mise en séparatif (et mise en conformité des boîtes de branchements) de l'impasse du bourg, ainsi que la réhabilitation des réseaux EU et GEPu des rues Guillots, Malpertuis et de la Calatière (et mise en conformité des branchements) avant des travaux d'aménagement.

Sur la commune de Romanèche-Thorins, des travaux de busage de fossé et de réhabilitation du réseau pluvial ont été menés (route du Bourg) pour permettre des aménagements de trottoirs ainsi qu'une extension du réseau EU pour permettre le raccordement d'un futur lotissement. Une seconde extension a eu lieu rue de la Tour et a permis le raccordement de trois habitations.

Sur la commune de Varennes-lès-Mâcon et d'autres également, des mises à la cote de tampons ont été réalisées.

À Chasselas, des travaux de mise en séparatif ont eu lieu rue de la Roche Noire et Montée aux Loups.

FOCUS

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU

Le contrat territorial avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse couvrant la période 2022-2024 a été signé le 10 janvier 2023. Il porte sur un montant global de 13 526 096 € avec une aide globale de l'agence à hauteur de 5 548 305 € sur trois ans (de 2022 à 2024) et couvre toutes les compétences du petit cycle et du grand cycle de l'eau.

Sur la commune de Leynes, une extension du réseau EU a été réalisée (Chemin du Creux du Vic) pour permettre le raccordement d'une habitation et anticiper le développement de cette zone urbanisable.

De nombreuses réhabilitations du réseau d'eaux pluviales ont été menées dans les communes de la Chapelle-de-Guinchay (Chemin de Loyse), de Romanèche-Thorins (RD906 et route du Moulin à Vent), de Saint-Symphorien d'Annelles (rue des Guicheries).

Sur la commune de Bussièrès, des travaux de mise en séparatif et de réhabilitation du réseau ont débuté au printemps 2023. Plusieurs rues ont été impactées par les travaux dans le quartier du Vieux Bussièrès, entre autres. L'ancien réseau, souvent en amiante-ciment a été réhabilité par la mise en place d'une gaine, glissée à l'intérieur du tuyau et durcie par des lampes UV. Cette technique permet d'éviter les contacts avec les tuyaux en amiante même si les reprises de branchement ont été réalisées de façon traditionnelle (tranchée).

Tout le réseau de transfert qui transite dans les terrains en propriété privée, entre le petit Bussièrès, la salle des fêtes et la station d'épuration a été entièrement gainé (1 000 mètres environ). Cette technique sans tranchée permet de réhabiliter des réseaux en propriété privée en limitant fortement l'impact sur les terrains.

LES EAUX USÉES NON DOMESTIQUES

Des travaux d'adaptation de la station d'épuration industrielle de Saint-Martin-Belle-Roche (diminution de 50 % de la charge) ont été réalisés par l'industriel Eurosérum au premier semestre 2023 suite à son arrêt d'activité en octobre 2022.

Les campagnes RSDE réalisées sur les stations de Mâcon, Crêches-sur-Saône et Saint-Symphorien-d'Annelles se sont terminées fin 2023. Les résultats seront transmis et analysés par MBA début 2024.

2023 a été marquée par le redémarrage de l'opération collective « Detox'eau ». Cette dernière, en partenariat avec l'Agence de l'eau et la CCI, a pour but de réduire les pollutions toxiques issues des activités professionnelles. 46 entreprises ont ainsi été diagnostiquées en 2023. Pour chacune, un rapport détaillant les observations faites et les

non-conformités à corriger a été émis. Grâce à l'Agence de l'eau, les entreprises peuvent bénéficier de subvention pour leurs travaux de mise en conformité. En 2023, deux entreprises ont déposé un dossier de demande d'aides pour un montant de 94 979 €.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2023, la réhabilitation ou la création de 33 installations d'assainissement non collectif présentant des nuisances a fait l'objet d'aide de l'Agence de l'eau. Ces aides s'élèvent à un total de 108 900 € pour les usagers.

Les contrôles périodiques des ANC ont été réalisés sur la commune d'Azé.

Ainsi, en 2023, cinq contrôles périodiques de bon fonctionnement, 37 contrôles dans le cadre d'une vente et 51 contrôles dans le cadre de travaux ont été réalisés.



Chantier d'assainissement de route du Port d'Arciat à Crêches-sur-Saône

■ LA COMPÉTENCE GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, MBA exerce la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), tout en assurant la cohérence des actions visant à préserver, restaurer et valoriser les écosystèmes aquatiques. Les missions de la GEMAPI issues du L211.7 du code de l'Environnement sont les suivantes :

- aménagement du bassin hydrographique ;
- entretien et aménagement de cours d'eau ou plan d'eau ;
- défense contre les inondations et contre la mer ;
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

MBA a fait le choix d'exercer cette compétence en régie sur l'ensemble de son territoire : pour cela elle a créé un service dédié. De plus, la collectivité s'est rapprochée de ses EPCI voisins au travers de plusieurs rencontres et d'échanges qui ont eu lieu tout au long de l'année 2021, afin de mettre en œuvre une nouvelle gouvernance sur les différents bassins-versants des cours d'eau de son territoire, et d'élaborer de contrats territoriaux avec le financeur majoritaire des projets qu'est l'Agence de l'eau.

Cette concertation à l'échelle cohérente qu'est le bassin-versant a abouti en 2022 à la signature de deux contrats territoriaux avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ayant pour objectifs la préservation des milieux aquatiques et l'atteinte du bon état des masses d'eau :

- contrat du Mâconnais 2022-2024 : contrat territorial à l'échelle des bassins-versants de la Mouge et de la Petite Grosne signé le 10 janvier 2023 ;
- contrat de bassin du Beaujolais 2022-2024 : contrat territorial coporté avec le Syndicat mixte des rivières du Beaujolais (SMRB) sur les bassins-versants de l'Arlois et la Mauvaise pour MBA signé le 23 septembre 2022.

INVENTAIRE DE LA PRÉSENCE DU CASTOR SUR LA PETITE GROSNE ET ANIMATION SCOLAIRE SUR LA MOUGE

Le castor est une espèce ingénieuse des rivières. Sa présence est un bon indicateur quant à l'amélioration de la qualité de nos rivières et des habitats associés ! Présent sur plusieurs affluents de la Saône dans notre territoire, il remonte petit à petit les cours d'eau de la Mouge et de la Petite Grosne depuis 2022. Un début de barrage dans la Petite Grosne a été repéré par les agents du service GEMAPI, ainsi que divers indices (arbres et branches rongées).

Il est très important que celui-ci soit protégé et non détruit. Sa présence apporte de multiples bénéfices à ce cours d'eau :

- un outil d'écroulement des crues ;
- un moyen pour le soutien des étiages des cours d'eau en été ;
- un système de filtration des polluants agricoles et des macrodéchets ;
- un moyen d'oxygéner l'eau ;
- un élément de diversification des écosystèmes ;
- un ouvrage perméable pour les organismes benthiques ;
- un élément fragile qui casse à chaque crue laissant transiter les sédiments et la faune piscicole.

38 !

38 demandes ont été traitées par le service GEMAPI en 2024. Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente. Les principales requêtes correspondent principalement à des problèmes d'embâcles (déchets, branches, arbres en rivière) et des questionnements sur l'entretien des berges.

ENCHIFFRE

Un inventaire a été réalisé en 2023 par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) sur la Petite Grosne et deux familles ont été recensées :

- la première se concentre essentiellement sur la zone de confluence avec la Saône au niveau de la Darce (sud), et remonte jusqu'à l'autoroute A6 ;
- La seconde famille est implantée sur le secteur de la Gare de Mâcon-Loché, en remontant jusqu'en amont du passage sous la RCEA. Cette famille est installée depuis peu (1 ou 2 ans).

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'actions de préservation de l'espèce sur la Mouge, il a été réalisé fin 2023 une animation scolaire dispensée par la LPO dans une classe de primaire de La Salle/Senozan, ainsi qu'une conférence grand public à La Salle.

INVENTAIRE DE L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES SUR LA TÊTE DE BASSIN DE LA MOUGE À AZÉ

Un inventaire nocturne de l'écrevisse à pattes blanches a été réalisé le 15 juin 2023 par les agents du service GEMAPI, faisant suite à un constat de curage sur le ruisseau de Joux, petit affluent de la Mouge à Azé. Seulement 6 individus ont été inventoriés. Le curage semble avoir eu un impact sur la population d'écrevisses localement, tout comme potentiellement le très faible niveau d'eau dans le ruisseau observé lors de la sécheresse.

PROJETS ÉTUDES EN ASSAINISSEMENT

- Lancement d'un accord-cadre de maîtrise d'ouvrage
- Lancement d'un marché d'Assistant à maître d'ouvrage (AMO)
- Lancement d'un Schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales communautaire
- Lancement d'une étude de faisabilité sur la méthanisation des boues de la station d'épuration de Mâcon,
- Finalisation du zonage d'assainissement collectif des communes de Chânes et de St-Amour-Bellevue
- Lancement de l'étude pour la nouvelle station d'épuration de Charbonnières
- Lancement d'un marché de conception-réalisation pour la station d'épuration de Chasselas
- Accompagnement des industriels dans leurs travaux de mise aux normes avant la fin de la campagne Détox'Eau prévue en mai 2024

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

- Poursuite des travaux de la station de Péronne
- Mise en séparatif à Igé (poursuite)
- Mise en séparatif à Chevagny-les-Chevrières
- Mises en séparatif contribuant à la mise en conformité du système de collecte de Mâcon :
 - rues Sigorgne et Laguiche à Mâcon
 - rue de Solutré, rue Marcel Paul, quartier La Résidence sur Mâcon,
 - rue du Pertuis à Charnay-lès-Mâcon,
 - secteur de la rue des Petits champs à Charnay-lès-Mâcon,
 - lancement des études sur les secteurs des Chazoux à Hurigny, collecteur Tariaudin à Sancé,
- Mise en séparatif de la rue des Essards et des Arts à Varennes-lès-Mâcon
- Plan d'actions portant sur la mise en conformité de la lagune de Davayé :
 - Divers travaux ponctuels de déconnexion sur le secteur de l'ex-SIVOM des 2 Roches,
 - Étude du fonctionnement des réseaux et de la lagune.
- Travaux de réhabilitation des réseaux EU et EP – rue des Closailles à Vinzelles en amont des travaux de voirie de la commune ;

LES DÉFIS 2024



Écrevisse à pattes blanches

- Fin des travaux d'amélioration des réseaux – route du Port d'Arciat à Crêches-sur-Saône ;
- Travaux de dévoiement du refoulement des eaux usées du poste de La Batie à La Chapelle-de-Guinchay avant la construction d'un bâtiment de stockage ;
- Réhabilitation des réseaux EP et EU du bourg de Fuissé

TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE GEPU

- Déconnexion des eaux pluviales et infiltration au niveau du secteur Révillon à Mâcon,
- Déconnexion des eaux pluviales au niveau du quartier de l'Église à Davayé, en amont des travaux d'aménagement de voirie prévus en 2025 par la Ville,
- Déconnexion des EP de la rue des Perrets à Charnay-lès-Mâcon,
- Étude de gestion des EP sur le secteur des Grands Perrets à Sancé
- Poursuite de la réhabilitation de réseaux d'EP sur Prissé
- Lancement du marché d'études hydrauliques

EAU POTABLE

- Poursuite de l'étude de préservation de la ressource en eau ;
- Finalisation du schéma directeur eau potable ;
- Anticipation de la reprise de compétence EAU en direct sur tout le territoire ;
- Étude spécifique de recherche de CVM à Sologny ;
- Poursuite des travaux de régénération et de sécurisation des puits du captage de Sancé ;

GEMAPI

- Plan de gestion stratégique (PGS) des zones humides ;
- Suivi du castor sur l'Arlois et la Mauvaise aval afin de finir de couvrir l'ensemble des principaux cours d'eau de MBA ;
- Étude de doublement du bassin sur l'Abime à Hurigny ;
- Travaux de restauration hydromorphologique sur la Denante au niveau des anciens lagunages de Vergisson ;
- Travaux d'enlèvement du seuil de la station hydro de la DREAL sur la Denante à Davayé ;
- Travaux dans la zone humide au bord du Fil à La Roche Vineuse ;
- Travaux d'effacement d'un seuil sur la Mouge à Azé

LES DÉCHETS

La direction des Déchets ménagers et assimilés (DDMA) a pour missions d'assurer la collecte, le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages et les producteurs assimilés aux ménages des 39 communes du territoire, ainsi que d'aider les usagers à réduire et mieux trier leurs déchets.

LA DIRECTION DES DÉCHETS

En 2023, la DDMA compte 60 agents pour l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets de la collectivité : la réalisation des prestations en régie avec la collecte d'une partie des bacs et des colonnes, la gestion des « hauts de quai » des déchèteries, la maintenance des équipements, la sensibilisation des usagers..., ainsi que pour l'organisation et le pilotage des activités et des projets. La direction fait également appel à des prestataires, via des marchés publics, pour la réalisation de certaines missions : valorisation des déchets verts, transport et traitement des déchets collectés en déchèterie, prestations de collecte non assurées par les agents de MBA, rachat des matériaux valorisables... Enfin, MBA adhère à deux syndicats de traitement pour assurer la valorisation et le traitement d'une partie des déchets collectés : le SMET 71 et le SYTRAIVAL.

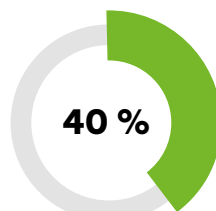


LES CHIFFRES CLÉS

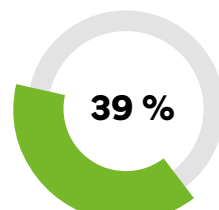
En 2023, la DDMA a géré un peu plus de 43 300 tonnes de déchets, soit une baisse de 2 % par rapport à 2022.

C'est le flux « ordures ménagères résiduelles » qui diminue le plus (- 5 %), grâce notamment à une augmentation du geste de tri et aux actions de prévention des déchets, dont le compostage des biodéchets.

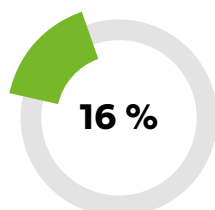
Le ratio de production de déchets par habitant est également en baisse : chaque habitant de MBA a produit 16 kg de moins de déchets en 2023 par rapport à 2022 (- 2,8 %), ce qui porte à croire que les actions de prévention commencent à porter leur fruit.



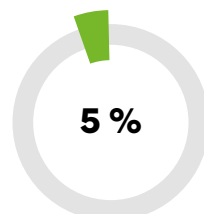
Ordures ménagères résiduelles (OMR)



Déchèteries



Collectes sélectives



Autres



EN 2023, LA DDM C'EST...



17 554 t
d'ordures ménagères
résiduelles



16 762 t
de déchets collectés
en déchèterie



6 994 t
de collecte sélective



2 042 t
d'autres déchets

Pour en savoir plus sur la prévention et la gestion des déchets sur MBA, il est possible de consulter les Rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS).

FAIRE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS UNE PRIORITÉ !

Afin d'atteindre les objectifs réglementaires en matière de réduction des déchets, mais aussi dans un souci de maîtrise des coûts et de limitation des nuisances, MBA déploie de nombreuses actions pour accompagner les usagers dans la réduction des quantités de déchets produits.

En 2023, ce sont 690 interventions qui ont été menées dans le domaine de la prévention et du tri des déchets, ce qui représente 5 250 personnes sensibilisées (+ 12,3 % par rapport à 2022).

ÉLABORER UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION POUR INCITER AU CHANGEMENT

MBA poursuit l'élaboration de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2022-2028. L'objectif est d'atteindre une réduction de 20 % de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2031 (objectif fixé par le Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bourgogne-Franche-Comté). Pour ce faire, un plan d'actions ambitieux et transversal est proposé autour de 5 axes stratégiques qui sont les suivants :

AXE 1

ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE
DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

AXE 2

SENSIBILISER, FORMER, INCITER AU
CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

AXE 3

RÉDUIRE LES BIODÉCHETS :
DÉCHETS VERTS ET DÉCHETS
ALIMENTAIRES

AXE 4

DONNER DE L'AMPLEUR AUX
SOLUTIONS LOCALES DE
RÉEMPLOI, DE RÉPARATION ET DE
RÉUTILISATION DES OBJETS

AXE 5

ACCOMPAGNER LA RÉDUCTION
DES DÉCHETS AUPRÈS DES
PROFESSIONNELS

VALORISER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

11 sessions de vente de composteurs individuels ont été organisées en 2023. Elles ont permis d'équiper **660 foyers, 5 fois plus qu'en 2022 !** Chaque participant a bénéficié d'une heure de formation au compostage, dispensée par la maître-composteur de MBA.

Par ailleurs, **20 nouveaux sites de compostage partagé** ont vu le jour sur le territoire, ce qui porte à 135 le nombre total de sites installés sur MBA à fin 2023.

Du 25 mars au 9 avril 2023, MBA a également participé à la 10^e édition de la quinzaine nationale « **Tous au compost !** » porté par le Réseau compost citoyen.

15 animations ont ainsi été proposées aux habitants, afin qu'ils découvrent le compostage individuel, collectif et le jardinage au naturel.

FOCUS

DU COMPOSTAGE À TOUS LES ÉTAGES !

En 2023, 850 tonnes de biodéchets ont été détournées des ordures ménagères résiduelles grâce aux 135 sites de compostage partagé, mis en place par MBA et aux 4 800 foyers équipés d'un composteur individuel.



PROMOUVOIR LE RÉEMPLOI VIA L'OPÉRATION SECONDE VIE

Une 7^e édition de l'Opération seconde vie a été organisée en septembre par MBA. L'événement a rassemblé 13 stands ainsi que le magasin éphémère de la Ressourcerie, à l'espace Carnot de Mâcon.

Ainsi, ce sont plus de **1 200 visiteurs** qui ont été accueillis sur les quatre jours de l'opération. Cette fréquentation en hausse de 20 % par rapport à l'édition précédente témoigne

du succès de l'événement également porté par les nombreux partenaires et leurs bénévoles. La Ressourcerie Eco'Sol a également vu son chiffre d'affaires augmenter de 85 %. Par ailleurs, 300 enfants et 35 accompagnants ont participé aux 28 ateliers pratiques proposés par MBA et aux 11 ateliers proposés par les partenaires.

SIMPLIFIER LE TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

METTRE EN ŒUVRE DE NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les habitants de l'agglomération peuvent trier tous leurs emballages et leurs papiers dans les bacs et colonnes jaunes. Ce changement de consignes, visant à simplifier le geste de tri et à l'uniformiser sur le territoire a été accompagné d'une grande campagne de communication. Celle-ci a permis une bonne adhésion des habitants avec déjà les premiers impacts sur les tonnages : - 5 % sur les ordures ménagères et + 4 % d'emballages et papiers collectés.

Les consignes de tri sont bien comprises et le taux d'erreurs de tri (autour de 20 %) est plutôt bon, notamment comparativement à d'autres territoires équivalents.

ADAPTER LES COLLECTES

Ce changement de consignes s'est accompagné de nombreuses actions sur le terrain pour adapter les contenants, la signalétique et les fréquences de collecte.

- 750 colonnes ont été équipées de la nouvelle signalétique ;
- Plusieurs colonnes OMR ont été transformées en colonnes jaunes ;
- les circuits et fréquences de collecte ont été optimisés ;
- enfin, de nouvelles colonnes voient le jour sur le territoire avec de plus grandes ouvertures.

ADAPTER LE TRAITEMENT

Les déchets d'emballages et papiers déposés par les usagers dans les colonnes et bacs jaunes sont ensuite acheminés dans des centres de tri où ils sont triés par matériaux.

Afin de trier ces déchets au plus près du territoire, **un centre de tri départemental** verra le jour au 2^e semestre 2024 à Torcy (71). D'une capacité de 30 000 tonnes annuelles, cet outil est le fruit d'un travail collaboratif entre les deux syndicats de traitement auxquels MBA adhère (le SMET 71 et le SYTRAIVAL). En attendant, les déchets issus de la collecte sélective sont orientés vers les centres de tri de Chassieu dans le Rhône et de Noidans-le-Ferroux en Haute-Saône.

Les balles de matériaux constituées en sortie des centres de tri sont ensuite valorisées comme matières premières secondaires dans les process industriels chez des repreneurs français ou pays européens proches pour fabriquer de nouveaux produits.

LES DÉFIS 2024

- Finaliser et adopter le Programme local de prévention des déchets et le mettre en œuvre
- Poursuivre le maillage du territoire en composteurs individuels et collectifs
- Conduire l'étude d'optimisation des tournées de collecte en porte à porte
- Étudier les conditions et impacts d'un éventuel changement de mode de collecte des emballages et papiers sur tout ou partie du territoire communautaire
- Poursuivre le déploiement de nouvelles filières de tri en déchèterie afin d'améliorer encore la valorisation des déchets

LES MOBILITÉS

L'exercice de la compétence Mobilité dépasse maintenant le seul service des transports urbains. Il s'agit en effet de déployer une stratégie d'accessibilité des pôles d'attractivité favorisant ainsi le développement économique du territoire et de proposer des modes transports durables, en réduisant l'émission des gaz à effet de serre. Un schéma des mobilités a aussi été établi pour proposer des alternatives crédibles à l'usage de la voiture individuelle.

L'OPTIMISATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS

LE SUCCÈS DES LIGNES PÉRIURBAINES

Pour compléter l'offre du réseau de transports urbains Tréma, de nouvelles lignes périurbaines ont été lancées en décembre 2022 pour une expérimentation de 18 mois.

La SPL Mobilité Bourgogne-Franche-Comté opère sur les quatre circuits à raison de trois allers-retours quotidiens, organisés du lundi au vendredi et deux allers-retours les samedis.

- La ligne P1, au Nord, dessert les communes de La Salle, Senozan, St-Martin-Belle-Roche et Sancé.
- La ligne P2, au Nord-Ouest, dessert les communes de Laizé, Blany, Hurigny, Flacé.
- La ligne P3, à l'Ouest dessert Azé, Igé, Verzé, La Roche-Vineuse, Prissé, Davayé et Charnay-lès-Mâcon.
- La ligne P4, au Sud, dessert Romanèche-Thorins, Saint-Symphorien d'Ancelles, La Chapelle-de-Guinchay, Crêches-sur-Saône et Varennes-lès-Mâcon.

Plus de 22 000 usagers ont utilisé ce service en 2023, majoritairement vers le Sud (40 % P4).

On note une fréquentation à tendance haussière sur l'année, impactée à la baisse par les périodes de vacances scolaires (avril, mai et mois d'été), mais qui se stabilise sur le dernier trimestre.

Les tarifs sont identiques à ceux du réseau urbain Tréma, avec le même ticket unitaire à 1,30 € ainsi que toutes les offres d'abonnement et de tarification solidaire.

Les horaires sont consultables sur le site www.trema-bus.fr.

LES CHIFFRES CLÉS 2023



7 lignes régulières urbaines et 6 lignes doublages scolaires



1 navette centre-ville gratuite avec une rotation toutes les 9 minutes



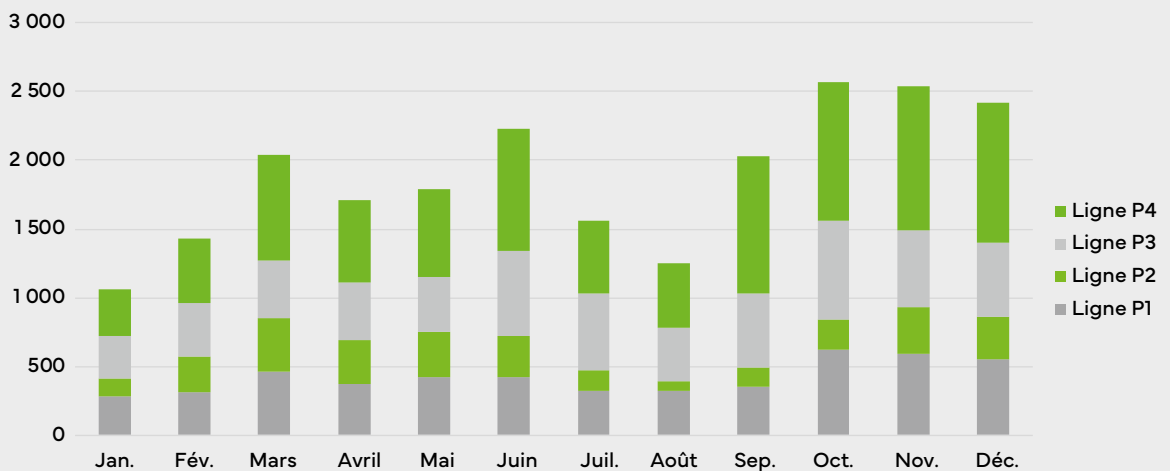
1 592 805 usagers pour 856 526 km parcourus



1 service de transport dédié aux PMR pour 5 766 usagers

Fréquentation des lignes périurbaines

Nombre d'usagers



LA DÉFINITION DU NOUVEAU RÉSEAU URBAIN OPTIMISÉ

Après validation par le conseil communautaire du choix du mode de gestion, un appel d'offres a été lancé pour un nouveau contrat de délégation de service public des transports urbains, qui prendra effet au 1^{er} juillet 2024. Le cahier des charges défini par MBA requiert d'importantes optimisations du réseau actuel avec :

- la création d'une seconde navette gratuite entre Saint-Laurent-sur-Saône et Charnay-lès-Mâcon
- la création d'une ligne reliant les deux gares de Mâcon cadencée sur les horaires d'arrivée/départ des TGV ;
- le renforcement du service TPMR avec l'ajout d'un véhicule supplémentaire ;
- l'amélioration de l'offre de service des lignes urbaines déjà existantes avec un meilleur cadencement, une augmentation des services, un élargissement des secteurs desservis et une simplification des périodes horaires ;
- la sécurisation des transports scolaires urbains au moyen d'autocars permettant un transport assis des élèves ;
- le verdissement de la flotte des véhicules de transports urbains avec l'achat de bus et navettes électriques ;
- la modernisation de l'image du réseau et une meilleure visibilité à travers une nouvelle charte graphique.



■ LA PROMOTION DES MOBILITÉS DURABLES

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ DU 16 AU 22 SEPTEMBRE

À l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, MBA a proposé deux événements, grand public, de sensibilisation aux mobilités durables sur son territoire.

SENSIBILISATION LORS DU MARCHÉ ALIMENTAIRE DE MÂCON

Deux agents de MBA étaient présents sur un stand afin d'inviter les habitants du territoire à relever le défi d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement pour se rendre à leur travail. Accompagné par la Ville de Mâcon, Tréma et la société Two Roule, cet événement a été également l'occasion d'échanger avec les habitants sur toutes les thématiques liées à la mobilité.

SPECTACLE AU CONSERVATOIRE

MBA a proposé un spectacle à tous les enfants des écoles du territoire sur la thématique de la mobilité durable. À travers l'histoire d'un conte de fées humoristique, le spectacle

Le Mystère du Prince qui ne venait pas, joué par la compagnie « Avant d'Ouvrir » a permis de sensibiliser les enfants sur des thèmes comme la pollution atmosphérique liée aux moyens de transport, les énergies et la protection de l'environnement.

Ce spectacle a rencontré un vif succès, avec 240 participants issus de 10 écoles du territoire.

LE CHALLENGE DE LA MOBILITÉ DU 18 AU 24 SEPTEMBRE

Durant cette semaine, en s'inscrivant en tant que territoire porteur du Challenge, MBA a permis à toutes les structures du territoire de relever le défi de se rendre au travail autrement qu'avec sa voiture individuelle.

Cette 3^e édition a rencontré un vif succès, car le nombre de structures inscrites a plus que doublé avec 25 établissements inscrits et 388 participants. Les gagnants ont remporté une randonnée d'une heure en trottinette électrique tout terrain, sur un circuit du territoire encadré par Julien Ponceblanc de la SAS Les Chevrières à Saint-Martin-Belle-Roche.

LE DÉPLOIEMENT DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

MBA se mobilise pour l'accompagnement et la réalisation d'infrastructures cyclables à travers son territoire et a notamment voté un Schéma directeur cyclable le 19 octobre 2023 présentant 160 km d'aménagements à réaliser.

Pour cette première année, MBA a déjà commencé la réalisation des itinéraires prévus sur cinq communes :

- La Salle : 1 600 ml de jalonnement et piste cyclable – maîtrise d'ouvrage portée par MBA ;
- Senozan : 205 ml de voie verte – maîtrise d'ouvrage portée par MBA + 1 810 ml en co-maîtrise ;
- Saint-Martin-Belle-Roche : 320 ml de voie verte – maîtrise d'ouvrage portée par MBA ;
- Chaintré : 750 ml de voie verte et 850 ml de jalonnement - maîtrise d'ouvrage portée par MBA ;
- Charnay-lès-Mâcon : 800 ml – comaitrise d'ouvrage avec la commune sur la route de Davayé.

Tous ces travaux sont en cours de finalisation.

L'ACQUISITION D'ARCEAUX VÉLOS

Une politique cyclable réussie doit combiner à la fois l'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés et le déploiement de possibilités de stationnements pour les vélos. Ainsi, MBA a sollicité les communes de son territoire durant l'année 2023 afin de connaître la quantité d'arceaux souhaités. Au total, ce sont 450 arceaux qui ont été commandés. Les arceaux seront livrés avant l'été 2024 dans les différentes communes qui auront à leur charge l'implantation et l'installation.

LES DÉFIS 2024

- Finaliser et mettre en œuvre de la nouvelle délégation de service public pour les transports urbains
- Renouveler les marchés publics pour les transports périurbains scolaires et réguliers
- Réaliser 2 730 ml d'aménagements cyclables supplémentaires pour un budget estimé à 1,34 M€ sur les communes de Chaintré, La Salle, Mâcon, La Roche-Vineuse et Varennes-lès-Mâcon.
- Amplifier la sensibilisation des habitants du territoire aux mobilités douces : accompagnement des écoles à la mise en œuvre du Savoir rouler à vélo, participation à l'évènement national « Mai à vélo », nouvelle édition du challenge des mobilités.

LE PCAET

Mâconnais-Beaujolais Agglomération s'appuie sur toutes ses compétences pour contribuer à la construction d'un territoire plus durable et résilient face aux défis climatiques. Ses actions sont ainsi coordonnées au sein d'une démarche transversale : le Plan climat air énergie territorial, décliné à l'échelle de la collectivité et s'appuyant sur les partenaires locaux.

La dynamique du changement est aussi entretenue à l'échelle nationale par la loi APER (Accélération pour la production des énergies renouvelables) et déclinée régionalement avec les COP, qui engagent les territoires dans une démarche de planification écologique.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

MBA a arrêté son projet de Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en décembre 2022. Courant 2023, la phase de consultation des autorités (Autorité environnementale, Préfecture de Région, Région Bourgogne-Franche-Comté) a pu être engagée sur le document et se poursuivra en 2024.

Ce document, obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants, est un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel, visant à lutter contre le changement climatique et à adapter le territoire à ses effets.

Il doit définir des objectifs afin de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), améliorer l'efficacité énergétique du territoire et augmenter la production d'énergie renouvelable,
- atténuer le changement climatique et proposer des pistes pour s'y adapter.

La stratégie intitulée « MBA 2050 : pour une transition écologique et énergétique du territoire à l'horizon 2050 » est articulée autour de 10 axes. Ces 10 axes se déclinent en « fiches Actions » opérationnelles, décrivant les objectifs, le contexte, la mise en œuvre de l'action, les pilotes et partenaires, les indicateurs de suivi et les moyens dédiés.

Par ailleurs, le 10 mars 2023 a été promulguée la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER). MBA est associée au comité départemental de développement des énergies renouvelables de Saône-et-Loire, mis en place sous l'égide du Préfet, ainsi qu'au réseau technique « Transition énergétique ». Ces instances visent à définir une stratégie départementale en matière d'accélération du déploiement des énergies renouvelables, en intégrant les enjeux du territoire. Elles doivent permettre l'accompagnement des porteurs de projet et des collectivités dans leurs démarches dès la phase amont des projets. Dans le cadre de la loi, au 31 décembre 2023, chaque commune devait définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) à son échelle, où pourraient s'implanter prioritairement des projets d'installations de production d'énergies renouvelables. Cet exercice peut toutefois se poursuivre sur l'année 2024 et, suite aux délibérations des communes, MBA devra s'assurer de la cohérence des propositions des communes lors d'un Conseil communautaire.

En 2023, l'État a également engagé la territorialisation de la planification écologique. Une COP régionale a été lancée à Dijon le 13 décembre 2023, sous l'égide conjointe



de la Préfecture de Région et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en présence du ministre de la Transition écologique. Elle a pour but de décliner la politique de planification écologique de l'État à l'échelle locale, par la réalisation d'un diagnostic territorialisé et l'élaboration d'ici l'été 2024 d'une feuille de route régionale à 2030. MBA est associée à cette

démarche de concertation mobilisant les services de l'État, les collectivités locales et les acteurs locaux. Par ailleurs, la feuille de route régionale devra être déclinée localement au sein des Contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) ce qui amènera MBA à redéfinir le contenu du CRTE actuellement en vigueur.

LES DÉFIS 2024

- Collaborer avec les services de l'État, les communes et les partenaires locaux pour la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique
- Enrichir le projet de PCAET au regard des observations des autorités consultées
- Délibérer sur les zonages définis par les communes en vue de déployer des énergies renouvelables
- Adapter le contenu du Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au regard des objectifs fixés dans la feuille de route régionale 2030

VIVRE AU QUOTIDIEN

La Petite enfance	p. 60
L'Enseignement supérieur.....	p. 68
L'Habitat et la Cohésion urbaine.....	p. 70

LA PETITE ENFANCE

La direction de la Petite enfance est l'interlocuteur privilégié des familles résidant sur le territoire. Tout au long de l'année, des réunions d'information sont organisées afin d'orienter au mieux les parents dans le choix d'un mode d'accueil. Par ailleurs, le relais Petite enfance (RPE) est à l'écoute des assistantes maternelles agréées de l'Agglomération et des familles ayant recours à ce type d'accueil.

UNE ANNÉE DE PROJETS ET D'ANIMATIONS POUR LES JEUNES ENFANTS

LA SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

La semaine nationale de la Petite enfance s'est déroulée du 16 au 23 mars 2023. Cette semaine a pour objectif de mettre en lumière le travail des professionnels de la petite enfance et de valoriser le trio « professionnels/enfants/parents ».

Le thème de l'année 2023 était : « POP, l'extraordinaire dans le quotidien ». Pop a le rythme dans la peau, le mot est chantant, il bat la mesure, il fait danser les enfants et incite au mouvement. C'est aussi le pop art, ce mouvement artistique qui explore l'extraordinaire dans le quotidien. En pratique, durant cette semaine particulière, les équipes se sont mobilisées autour du thème proposé sous forme d'animations, d'activités, d'ateliers parents/enfants, de sorties...

C'est une semaine qui a favorisé la créativité des enfants et des professionnels, qui a été source de rencontres et d'échanges.

MUSIQUE EN CRÈCHES

Le projet « musique en crèche » se poursuit cette année avec l'intervention de Cécile Benoit, référente musique-handicap et petite enfance au conservatoire. Par cycle de trois séances, Cécile Benoit intervient au sein des crèches, au LAEP, au SAF, et à l'occasion des matinées d'éveil du relais Petite enfance. Les ateliers musicaux sont proposés à de petits groupes d'enfants, qui sont alors invités à écouter et à manipuler ces objets sonores. L'exploration sonore et musicale : un espace de socialisation, un échange non verbal riche et émancipateur.



PROJET « RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES »

En 2023, quatre enfants de la crèche de Bioux, une classe de grande section de l'école maternelle du quartier et des seniors, se sont rencontrés, une fois par mois au centre culturel et de loisirs de Bioux.

Ces temps d'échanges intergénérationnels s'articulent autour de moments de convivialité : jeux, activités manuelles et goûter partagé. Ils visent à maintenir et développer des liens sociaux ; mais aussi à inscrire chacun dans la société quel que soit son âge.

ÉCHANGES AVEC LES POINTS ENFANTS LOISIRS SAUGERAIES/GAUTRIATS

Deux rencontres entre les enfants des Points enfants loisirs Saugeraies et Gautriats, et les enfants des crèches ont été organisées. Des activités ont été prévues lors des deux demi-journées :

- à la crèche des Tilleuls : carte ensemencée en papier mâché, sensibilisation au tri des déchets, peinture suédoise pour le nouveau bac à compost ;
- à la crèche des Gautriats : peinture sur des pots en terre cuite, plantation (semis, bulbes, graines de fleur), goûter partagé.

VALORISER LES BIENFAITS DE LA LECTURE

La crèche de la Chapelle-de-Guinchay a organisé un projet lecture le 27 juin 2023 intitulé « Et si on lisait ? ».

À cette occasion, l'établissement a invité tous les parents pour une exposition commentée sur le thème de la lecture. Ainsi, plus d'une vingtaine de familles ont participé à cette animation.

L'objectif du projet était de partager un moment convivial avec les familles tout en leur délivrant des astuces pour inciter leurs enfants à lire de manière plus régulière. Une attention pour les petits était également prévue car un livre leur a été offert lors cet évènement.

FAVORISER L'ÉVEIL ARTISTIQUE DES JEUNES ENFANTS

Un accord interministériel entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes vise à encourager l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants. Ainsi, le Théâtre de Mâcon tend à favoriser le lien entre le tout-petit et le spectacle vivant. Pour répondre à ces enjeux, ce dernier, en partenariat avec la direction de la Petite enfance de MBA, a mis en place entre janvier et octobre 2023 un parcours de formation et d'actions à l'attention des professionnels de la Petite enfance. Ainsi, ce sont 17 agents qui ont bénéficié de ce parcours. L'objectif : sensibiliser le personnel à l'éveil culturel du tout-petit et à l'organisation de sa rencontre avec le spectacle vivant.

Un projet constitué à travers quatre temps forts :

- 1- Le 11 janvier à la médiathèque : pourquoi et comment créer des spectacles pour les tout-petits ?
- 2- Le 24 février au théâtre : quels enjeux de la sortie au théâtre pour le tout-petit ?
- 3- Le 17 mars à Charnay-lès-Mâcon : quels sont les enjeux autour de la présence artistique dans les lieux d'accueils du tout-petit ? Comment penser les résidences d'artistes dans les milieux d'accueil du jeune enfant ?
- 4- En octobre : cette formation s'est clôturée par un dernier temps fort avec l'accueil du spectacle Rêve d'air de la compagnie La Tortue, à l'attention du tout-petit dans toutes les structures d'accueil Petite enfance de MBA.

SORTIES ET FÊTES D'ÉTÉ

De nombreuses sorties et fêtes d'été ont eu lieu dans les crèches : Immersion à la caserne des pompiers pour les enfants de la crèche de Marbé, balade en calèche à la crèche de Chanay, sortie au poney club et à Touroparc pour les enfants de Bioux, sortie à la ferme de Chatenay pour les crèches de Jeanton, de la Chanaye et du SAF, pièce de théâtre et buffet partagé pour la crèche de Saint-Laurent, animation de la ferme vagabonde à la crèche des Blanchettes et à la crèche Rue de Paris, journée festive « Fête foraine » à la crèche des Gautriats, Kermesse à la crèche de Crêches-sur-Saône, exposition de photos et buffet partagé avec les familles pour les crèches de La Chapelle, Senozan et Péronne, journée fête de fin d'année avec sensibilisation aux écrans et buffet partagé au SAF.

L'arrivée de l'été est l'occasion, dans chacune des crèches, de réunir les agents d'encadrement des enfants autour d'un projet et les parents autour d'un goûter partagé. C'est un temps de rencontres entre les familles et les professionnels autour de ce qui s'est vécu dans l'année.

LA SEMAINE DU GOÛT

Du 16 au 22 octobre 2023, les enfants et les professionnels ont eu l'occasion de se réunir autour d'ateliers gustatifs et sensoriels pour (re)découvrir des recettes et des saveurs autour des fruits et légumes de saison. L'opportunité de partager ensemble des moments de convivialité où les sens et les papilles se mettent en éveil !

En effet, pour cette édition 2023, les établissements d'accueil du jeune enfant de MBA ont rivalisé d'ingéniosité : ateliers cuisine, dégustations, spectacle de marionnettes, peintures ou encore livres photos...

À travers des différentes actions, il s'agissait d'encourager les enfants à éveiller leur goût et à vivre des expériences savoureuses inédites !

SPECTACLE DE NOËL

Une troupe constituée de cinq agents du service petite enfance, a offert un spectacle intitulé « À la chasse à l'ours » aux enfants des crèches entre le 1^{er} décembre le 22 décembre 2023. Une vingtaine de représentations ont été programmées afin de régaler les petits et les grands.

REPLACEMENT ÉTÉ

Chaque été, un établissement Petite enfance est ouvert début août et permet ainsi de garantir une continuité d'accueil aux familles qui expriment un besoin.

En 2023, l'accueil du mois d'août a été réalisé par l'équipe de la crèche de la Chanaye dont l'activité été délocalisée à la crèche des Blanchettes pendant deux semaines, ce qui a permis de bénéficier de plus d'espace pour les enfants.

La direction de la Petite enfance a enregistré 42 demandes de remplacement d'enfants pour les mois de juillet et août.

RÉNOVATION DE LA CRÈCHE DES TILLEULS : 15 PLACES

Rénovation intérieure complète de la crèche des Tilleuls à Mâcon, tout en tenant compte des contraintes du bâtiment. Les espaces ont été repensés en intégrant la gestion de la différence de niveaux.

Zone d'accueil, salle de vie des enfants, salle de propreté, espace cuisine et repas, dortoirs, bureau de la directrice, rangements et locaux techniques ont entièrement été rénové : agencement, sols, murs, éclairage à intensité variable, radiateurs à parois froides... dans le respect des normes en vigueur en matière de locaux accueillant de jeunes enfants. Des meubles de puériculture ont été créés sur mesure, pour une optimisation de l'espace et pour prévenir des risques et maladies professionnelles.

Du nouveau mobilier petite enfance : tables, chaises, structure de motricité... a été acquis. Les travaux se sont déroulés de fin août 2023 à mi-janvier 2024 et ont été orchestrés par l'atelier WOW.

Le coût des travaux s'est élevé à 210 000 € HT : financement de Mâconnais-Beaujolais Agglomération à hauteur de 71,42 % accompagnée par la Caf de Saône-et-Loire à hauteur de 28,57 % (60 000 € sur le fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant).

LES CHIFFRES CLÉS 2023



383

places d'accueil



898

enfants accueillis âgés
de 10 semaines à 4 ans



589 630

heures facturées



1,52 €/h

Participation moyenne
des familles



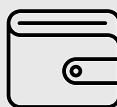
10

journées consacrées à des
réunions d'informations aux
familles en recherche d'une
solution d'accueil pour leurs
enfants de moins de 4 ans



370

familles venues
à ces réunions



7 707 341 €

budget de fonctionnement
de la petite enfance, avec
charges de centralité



20 124 €/an

Coût d'exploitation
moyen d'une place avec
charges de centralité

Métiers rencontrés

Puéricultrices, infirmières, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puéricultures, titulaires d'un CAP accompagnant éducatif petite enfance, cuisiniers ou aides cuisiniers, agents d'entretien, assistantes maternelles agréées salariées, attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux et adjoints administratifs

20 établissements et services

1 service administratif petite enfance, 1 lieu d'accueil enfant parent (LAEP), 1 Relais Petite enfance (RPE), 1 Service d'accueil familial (SAF), 3 grandes crèches (établissements de 40 à 59 places), 9 petites crèches (établissements de 13 à 24 places), 4 micro-crèches (établissements jusqu'à 12 places).

LE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL (SAF) : CRÈCHE FAMILIALE

Il s'agit d'un service de MBA, qui emploie des assistantes maternelles agréées, qui exercent à leur domicile et qui accueillent de façon régulière mais aussi occasionnelle, des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Les enfants sont placés chez les assistantes maternelles du service comme dans une crèche. Ce service est dirigé et animé par une infirmière diplômée d'État. Celle-ci assure une médiation permanente dans la relation « parents assistantes maternelles ». Les enfants peuvent être accueillis chez l'assistante maternelle du lundi au samedi, de 5 h 30 à 22 h 30.

C'est la directrice qui établit les contrats d'accueil des enfants avec les parents et qui gère

la facturation. Ainsi, les assistantes maternelles n'ont pas de relation d'argent avec les familles.

Des ateliers d'éveil hebdomadaires, animés par l'infirmière, permettent aux enfants et aux assistantes maternelles de se retrouver, au sein de locaux spécifiques, pour des temps collectifs, éducatifs et ludiques. Des temps forts (fin d'année, carnaval...) sont également organisés.

Le bureau du SAF se situe dans les locaux de la crèche des Blanchettes à Mâcon.

Ce service compte 7 assistantes maternelles. Il propose 28 places d'accueil.

En 2023, 61 enfants ont été accueillis au SAF.

LE LAEP

Le Lieu d'Accueil Enfants-parents (LAEP), situé à la Chapelle-de-Guinchay, est un lieu dédié au soutien à la parentalité. Il est ouvert les mardis et jeudis de 8 h 45 à 11 h 30, pendant les périodes scolaires. Il a pour ambition de :

- lutter contre l'isolement des familles, en favorisant les rencontres et les échanges avec d'autres parents, d'autres enfants et adultes ;
- soutenir la fonction parentale. Deux accueillantes formées à l'écoute sont présentes sur les temps d'accueil ;
- encourager l'autonomie de l'enfant et le préparer en douceur à la séparation. Le LAEP est ouvert aux enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. L'accueil est gratuit, sans inscription, sous le respect de la confidentialité et l'anonymat.

En 2023, le LAEP a ouvert 71 matinées. Ainsi 74 familles (+ 90 % par rapport à 2022, 39 familles) et 93 enfants (+ 116 % par rapport à 2022, 43 enfants) ont fréquenté ce lieu.



LE RELAIS PETITE ENFANCE

DES TEMPS COLLECTIFS

Les matinées d'éveil se sont déroulées sur neuf lieux : Charnay-lès-Mâcon, Crêches-sur-Saône, Igé, La Chapelle-de-Guinchay, La Roche Vineuse, Mâcon (ESPAM et Saugeraies), Sancé, Senozan.

De janvier à décembre 2023, le relais petite enfance a animé 238 matinées d'éveil sur le territoire de MBA. Ces animations ont concerné 87 Assistantes Maternelles Indépendantes (AMI) et 316 enfants.

Lors de ces matinées, des actions originales et favorables au développement de l'enfant ont été proposées avec des professionnels spécialisés.

ATELIER NATURE AVEC LE CENTRE EDEN

12 séances avec 43 AMI et 86 enfants.

Le Centre Eden est un lieu à vocation pédagogique dédié à la connaissance de l'environnement : biodiversité, développement durable, ciel et espace. Une animatrice du Centre Eden a proposé aux enfants d'expérimenter, de découvrir, de créer, de manipuler des éléments naturels. Des comptines ont été chantées, racontées, sur le thème de la nature. L'animatrice a présenté des insectes, des phasmes et autres petites bêtes en association avec leurs cris. Les enfants ont pu observer, toucher ces différentes espèces et s'adonner au land art avec divers matériaux de la nature.

ATELIER YOGA AVEC UN PROFESSEUR DE YOGA

18 séances avec 68 AMI et 205 enfants.

Le yoga est la pratique d'un ensemble de postures et d'exercices de respiration qui vise à apporter un bien-être physique et mental. Les ateliers yoga ont été l'occasion pour les enfants, d'expérimenter, de découvrir cette discipline. Le yoga permet à l'enfant de gérer et de canaliser ses émotions, de se relaxer, d'éloigner stress et anxiété, de mieux connaître son corps, d'améliorer la souplesse, la concentration, de trouver un meilleur équilibre et d'acquérir motricité et énergie.

DES ATELIERS MUSÉE ET THÉÂTRE

Un partenariat a été développé avec différents professionnels extérieurs, afin de diversifier et d'offrir des ateliers musée, théâtre.

THÉÂTRE SCÈNE NATIONALE DE MÂCON :

Rendre accessible l'art aux jeunes enfants est un enjeu de taille. Pour se construire, le jeune enfant a besoin d'évoluer dans un environnement riche et nourrissant. Exposé à des expériences nouvelles et variées qui sollicitent ses cinq sens, il éprouve des émotions, des sensations et développe son imagination, sa curiosité.

L'art est un support de jeu comme un autre où il n'y a pas d'attente, l'essentiel étant que l'enfant s'amuse, expérimente.

Deux ateliers avec au total 16 AMI et 51 enfants

Le fait de « déplacer » des matinées d'éveil dans un lieu culturel tel que le théâtre, permet d'apporter une ouverture aux jeunes enfants et aux assistantes maternelles.

L'enfant baigné dans une source de propositions artistiques entre dans l'art par son expérience.

L'idée était de mettre l'art à la portée des jeunes enfants autour d'une animation élaborée par des artistes au théâtre de Mâcon. Deux animations ont été proposées aux enfants accueillis auprès des assistantes maternelles indépendantes sous forme de « rendez-vous » au théâtre où chacun a pu venir découvrir, ressentir, créer, imaginer à travers des propositions artistiques.

■ « Une cabane au Théâtre » /Compagnie Des châteaux en l'air »

Les enfants ont pu participer à la construction d'une cabane éphémère en carton. Ils ont été invités à produire des constructions inattendues. Avec plus de 5 000 boîtes en carton, ces constructions fragiles et éphémères ont permis d'expérimenter de nouvelles façons de produire du dialogue. Suscitant la curiosité, elles ont permis de créer, de partager.

■ « Tamponville » / Aurélien Débat illustrateur en partenariat avec la Compagnie en attendant ».

Les enfants ont découvert l'exposition *Tamponville* d'Aurélien Débat, illustrateur. Un atelier participatif avec une centaine de tam-

RPE, CHIFFRES CLÉS 2023



356

assistantes maternelles
(- 17,97 % par rapport à 2022)



1 281

places d'accueil
(- 18,25 % par rapport à 2022)



14

maison d'assistantes
maternelles

Le RPE, c'est aussi

270 rendez-vous

1 176 renseignements par mail

2 677 par téléphone

pons qu'il a imaginé était à disposition pour créer une ville imaginaire et participer à l'exposition, en laissant les œuvres produites. Cet atelier a permis à chacun, petits et grands, de rentrer ainsi dans l'univers de l'illustrateur.

Spectacles : 11 séances avec 42 AMI et 107 enfants

L'enfant a découvert avec son assistant maternel et la présence d'une animatrice du RPE, l'environnement et le lieu du spectacle. Sécurisé car accompagné, dans sa rencontre avec le spectacle vivant, il a assisté au spectacle « rêve d'air » de la compagnie « La Tortue ». En sensibilisant les professionnels de la petite enfance à cet univers, et en leur permettant de devenir des prescripteurs, l'enfant et sa famille s'ouvrent à la culture.

MUSÉE DES URSULINES À MÂCON

17 ateliers « au fil de l'eau » avec Maxime Bouchot, 37 AMI et 107 enfants

Ces ateliers interactifs favorisent la curiosité du jeune enfant, participent au développement de l'imagination, donnent l'occasion d'explorer un environnement riche et éducatif, et permettent de développer un goût pour l'art.

Ce 1^{er} contact sensoriel avec le musée, a permis à l'enfant de découvrir ce site et de vivre un moment de plaisir et de partage privilégié avec son assistant maternel.

LES ÉVÈNEMENTS

Deux journées « plein air », les 12 et 13 juin, ont été organisées à Charnay-lès-Mâcon, dans le parc de la crèche Anita Tachot. Au total, 40 AMI et 117 enfants ont participé.

Un atelier musique a été proposé avec Cécile Benoit, intervenante musicale spécialisée dans la petite enfance au Conservatoire de musique et de danse Edgar Varèse de Mâcon. Lors des deux matinées, 86 enfants étaient inscrits aux six ateliers musique.

Cette animation a permis de valoriser la musique comme élément essentiel au développement de l'enfant. Les enfants ont pu manipuler, expérimenter, et découvrir les instruments et les chants.

L'accueil des assistants maternels indépendants et des enfants, lors de ces deux journées festives, a permis de partager un moment éducatif et ludique.

Ce contexte favorable au plaisir d'être ensemble permet de développer le lien entre les assistants maternels et les enfants accueillis.

LA FORMATION CONTINUE

Soirée « jouer pour grandir », pour la Journée nationale des assistantes maternelles indépendantes, a été proposée le lundi 20 novembre 2023, 12 AMI ont participé.

Une animation avec l'association « allez on joue » (Laurent Fayard), avait pour objectifs de proposer, un soutien à la professionnalisation des assistants maternels indépendants du territoire et un moment convivial sur le thème du jeu. Durant deux heures, des temps d'apports théoriques et de jeux ont permis d'échanger sur l'importance de jouer pour l'enfant et pour l'adulte, afin de se divertir et s'épanouir.

Soirée « comment poser un cadre tout en étant bienveillant », a eu lieu le mercredi 13 décembre 2023, animée par une psychothérapeute (M^{me} Emmanuelle Bruneau), accompagnante à la parentalité et formatrice petite enfance à IPERIA. 21 AMI ont assisté.

Le service du RPE a proposé d'approfondir cette notion du cadre suite aux échanges et questionnements des AMI, lors des temps collectifs.

L'approche proposée par l'intervenante comprenait des exemples, des mises en situation, en analogie au code de la route et des petits jeux, ce qui a permis des échanges entre les professionnelles présentes. Un espace de parole autour des limites du cadre, a permis de constater qu'elles sont variables et qu'elles doivent être adaptées à l'environnement dans lequel évolue l'enfant, ainsi qu'à son développement intellectuel et affectif.



LES DÉFIS 2024

- Mise en œuvre d'actions petite enfance prévues dans le cadre de la convention territoriale globale.
- Réécrire les projets d'établissement des EAJE.
- Travailler à la rénovation des locaux de la crèche de la Chanaye, en lien avec la ville de Mâcon et la rénovation du centre social.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consciente de son impact sur l'attractivité de son territoire, MBA soutient une offre de formation en enseignement supérieur dynamique et adaptée. Grâce à un partenariat financier avec les universités de Bourgogne, Lyon II Lumière et Lyon III Jean Moulin, ainsi qu'à des échanges avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur (lycées, écoles publiques et privées...), elle participe activement à la promotion de l'enseignement en Mâconnais.

L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS : POURSUITE DU NOUVEAU FORMAT

La journée d'accueil des nouveaux étudiants s'est déroulée le 26 septembre 2023, au Théâtre - Scène nationale de Mâcon, selon le nouveau format : en journée, avec des animations permettant à chaque étudiant de découvrir deux ateliers animés par des organismes culturels et/ou sportifs du territoire ; puis de rencontrer des exposants sur différentes thématiques en lien avec la jeunesse, et enfin de partager un moment de convivialité autour d'un buffet agrémenté d'une animation musicale. Cet événement a réuni 500 étudiants, 44 animateurs d'ateliers et exposants, 15 musiciens du Big Band et 10 étudiants de 2^e année de BTS qui ont participé à l'accueil des nouveaux étudiants.

Le forum post-bac s'est tenu le 23 février 2023 au Parc des expositions de Mâcon, après deux années sans que cet événement puisse se tenir en raison de la crise sanitaire.

Le nouveau guide de l'étudiant a été distribué à tous les nouveaux étudiants du territoire et a, également, été adressé à tous les lycées de l'académie de Dijon. Ce guide, scindé en deux parties, permet de faire découvrir le panel des formations dispensées ; mais aussi de faciliter l'accès à des informations pratiques utiles pour les étudiants.



LA CONTINUITÉ DES PARTENARIATS AVEC LES UNIVERSITÉS

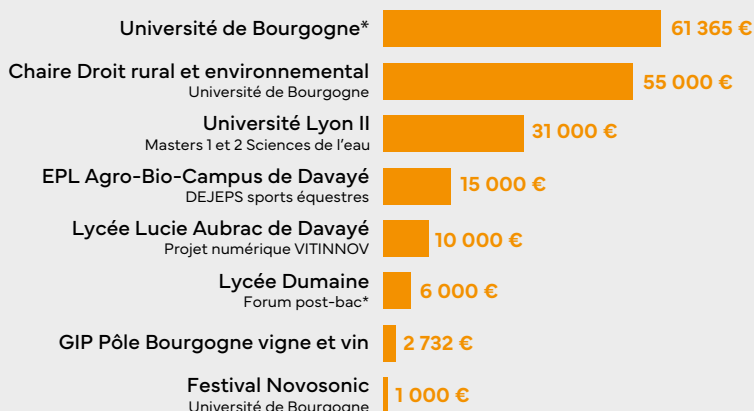
La convention de partenariat conclue par MBA avec l'université de Bourgogne, destinée au fonctionnement de la chaire Droit rural, sur le Campus de Mâcon, organisée par cette université à Mâcon et soutenue par MBA, a été renouvelée afin d'assurer la pérennité de cette chaire jusqu'en 2026.

UNE FORMATION FINANCÉE PAR MBA

L'EPL Agro-Bio-Campus de Davayé a ouvert une formation DEJEPS sports équestres à la rentrée 2023 en partenariat avec le centre équestre municipal de Mâcon-Chaintré.

NOUVEAUTÉ

LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES



* La subvention de 61 365 € de l'université de Bourgogne est répartie entre :
l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), la licence professionnelle gestion des exploitations vini-viticoles, la licence professionnelle management des activités internationales, la licence professionnelle manager technico-commercial, la licence professionnelle management des activités commerciales, le master 2 de Droit rural, la location des salles pour les masters 1 et 2 sciences de l'eau.

EN 2023, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, C'EST...



1 750

étudiants dont

1 200 nouveaux étudiants



32

formations proposées



182 097 €

de subventions
attribuées



1 100

guides de l'étudiant
distribués

LES DÉFIS 2024

- Soutenir la création de nouvelles formations d'enseignement supérieur sur le territoire, notamment dans la filière numérique
- Maintenir le choix et la qualité des conditions d'études et de vie des étudiants.

L'HABITAT ET LA COHÉSION URBAINE

La réduction des inégalités sociales et l’amélioration de l’offre de logement pour un meilleur cadre de vie sont au cœur des préoccupations de l’agglomération. Pour cela, MBA propose différents dispositifs d’accompagnement à destination des habitants.

LES MISSIONS DU SERVICE

LA POLITIQUE DE L'HABITAT PUBLIC ET PRIVÉ DE MBA

LA GESTION DES AMÉNAGEMENTS AU BÉNÉFICE DES GENS DU VOYAGE

LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DE LA CHANAYE-RÉSIDENCE

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

LA COORDINATION DU RÉSEAU DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

L'HABITAT

OPAH RU « CŒUR DE VILLE »

Lancée en juin 2019 pour cinq ans, l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain « Cœur de Ville » de Mâcon poursuit son objectif de rénovation résidentielle du centre-ville de Mâcon.

En 2023, 20 projets ont été subventionnés pour un montant de près de 55 000 € au titre de travaux se rapportant à la rénovation énergétique, à la mise en valeur de parties communes d'immeubles, à la rénovation de façades et à la rénovation complète de logements vétustes ainsi que leur mise en accessibilité.

Depuis le début de l'opération, MBA a versé plus de 510 000 € d'aides, représentant 46 % de l'enveloppe réservée (tableau ci-dessous).

L'ensemble des projets subventionnés participent à la restauration du parc de logements privés et *in fine* à la revitalisation du centre

Interventions financières MBA	Subventions réservées en 2023	Subventions réservées depuis 2019
Actions renforcées	7 139 €	133 000 €
Aides propriétaires bailleurs	29 565 €	248 745 €
Aides propriétaires occupants	6 647€	34 443 €
Aides à maîtrise d’ouvrage copropriété	30 420 €	58 270 €
Total	73 771 €	474 458 €



ancien de la ville de Mâcon, grâce à l'amélioration de l'offre de logements. Cela favorise le retour des habitants en cœur de ville ainsi que le maintien de la population en place.

Un ralentissement a néanmoins été observé en matière d'accession où les projets peinent à se concrétiser, en raison de l'inflation et des difficultés d'accès au crédit.

Afin d'accélérer les rénovations locatives, MBA a ouvert en 2023 l'accès à ses aides « Loyer libre » aux opérations de rénovation d'un seul logement locatif.

Enfin, le lancement d'une 3^e intervention publique sur l'habitat a été validé lors du dernier comité de pilotage.

POURSUITE DES ACTIONS PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION DU PARC PRIVÉ

MBA déploie plusieurs actions visant à favoriser la rénovation du parc de logements privés. Deux dispositifs sont en cours sur le territoire.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS À LA RÉNOVATION THERMIQUE

Afin de poursuivre l'amélioration thermique des logements privés sur son territoire et de parti-

ciper aux efforts nationaux de réduction des consommations énergétiques, MBA apporte depuis 2012 un soutien financier aux projets relevant du dispositif « Ma Prime Renov' Sérénité » de l'ANAH. Ce dispositif s'adresse aux propriétaires occupants modestes et très modestes, réalisant un projet de rénovation énergétique permettant un gain minimum de 35 % dans un logement de plus de 15 ans n'ayant pas fait l'objet d'un prêt à taux zéro accession.

En 2023, MBA a reconduit sa participation au dispositif dans le cadre d'un protocole triennal 2023-2025, en portant sa bonification à 500 € (contre 400 € sur les anciens protocoles). Cette participation complète ainsi l'aide de l'ANAH. L'estimation budgétaire pour la période 2023-2026 est de 60 000 €.

En 2023 : 14 projets ont été déposés, soit 7 000 € engagés.

LA POURSUITE DU DISPOSITIF VOLTALIS

MBA s'est engagée dans un partenariat avec Voltalis depuis le 31 janvier 2022, pour accompagner la transition énergétique de son territoire, et proposer aux foyers chauffés au tout électrique une solution gratuite afin de consommer moins et mieux.

La solution Voltalis consiste en l'installation d'un thermostat connecté sur les équipements de chauffage électrique. Ce boîtier interrompt leur fonctionnement sur un laps de temps très court sans que cela soit perçu par l'utilisateur. En retour, le bénéficiaire profite d'une réduction pouvant atteindre 15 % de sa consommation énergétique.

En 2023, plusieurs actions de communication ont été réalisées : publications sur les outils digitaux de MBA, mobilisation du parc social pour les résidences chauffées à l'électrique, mailing de rappel à destination des 39 communes du territoire...

Invitée par Voltalis à témoigner sur le plan de sobriété de MBA au Salon des maires, M^{me} Casbolt, élue en charge des enjeux énergétiques et environnementaux, a pu échanger, devant un public d'élus, sur le retour d'expérience du dispositif et apporter une visibilité sur cette action.

Depuis son déploiement, Voltalis recense 466 sites équipés, dont trois installations communales et 16 installations professionnelles, représentant 204 tonnes de CO₂ économisées à l'échelle de MBA (460 MWh).

En 2024, MBA souhaite élargir la cible des sites à équiper et massifier le nombre d'installations. Pour cela, elle prévoit de poursuivre la communication auprès des foyers chauffés à l'électrique mais également d'étendre la communication auprès des associations de commerçants et des professions libérales afin d'équiper les locaux tertiaires et professionnels désormais éligibles à la technologie.

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE MIXITÉ SOCIALE ET DE POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Après une année de concertation avec les partenaires du logement social et une présentation en Conférence intercommunale du logement, le 16 janvier 2023, MBA a adopté le 29 juin 2023 deux documents encadrant sa politique d'attribution des logements locatifs sociaux.

La Convention intercommunale d'attribution (CIA), qui a pour objectif de lutter contre les déséquilibres de peuplement et de favoriser la mixité sociale au sein des différents programmes de logements et des communes de MBA. Elle décline les engagements de chacun des partenaires pour arriver à ces objectifs.

Le Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID), quant à lui, vise à satisfaire le droit à l'information ainsi qu'à assurer une meilleure efficacité et une plus grande transparence dans la procédure d'attribution des logements locatifs sociaux par le biais de la mise en place d'un système de cotation de la demande.

HABITAT : SUBVENTIONS ET COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS

Subvention en direction de l'amélioration du parc de logements publics (PLH)	301 000 €
Subvention en direction de l'amélioration du parc de logements privés (PLH)	92 175,50 €
Subvention de fonctionnement accordée à l'accueil des Charmilles	35 715 €
Participation financière au Fonds de solidarité logement de Saône-et-Loire	26 381,25 €
Cotisations à l'ADIL de Saône-et-Loire	18 850 €
Participation financière au Fonds de solidarité logement de l'Ain	526,20 €
Cotisations à l'ADIL de l'Ain	360 €

Aussi, de nouveaux supports de communication à destination du grand public seront déployés en 2024 pour mieux informer et accompagner l'accès au logement locatif social. En parallèle, les agents communaux, des guichets de renseignement de premier niveau seront formés et accompagnés pour faciliter leurs pratiques et garantir une information homogène sur le territoire de l'Agglomération.

OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER (OHF)

Après deux ans de travail de structuration, l'Observatoire de l'habitat et du foncier a pu être repris en gestion interne au sein du service Habitat et Cohésion urbaine de MBA.

Au cours de cette année, les premiers résultats ont pu être partagés au travers des fiches PLH diffusées aux communes. Celles-ci permettent désormais un suivi continu des dynamiques territoriales et des objectifs du PLH à différentes échelles (MBA, pôles, et communes).

Par ailleurs, les données et outils de l'OHF ont notamment :

- permis d'établir le bilan à mi-parcours du PLH qui sera présenté et partagé début 2024 ;
- alimenté le diagnostic des études pré-opérationnelles à la définition du nouveau dispositif devant faire suite à l'OPAH « Cœur de ville » de Mâcon ;
- servi le diagnostic des quartiers prioritaires de la Ville dans le cadre de l'établissement du nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » ;
- servi aux campagnes de sensibilisation au tri des déchets ménagers (information sur le nombre de logements situés à proximité de certains points d'apport volontaire ou dans certains quartiers) ;
- permis d'estimer un coût foncier de voiries dans le cadre de futurs aménagements cyclables ;
- été mobilisés pour des prospectives foncières menées pour l'accueil des gens du voyage et la direction des Déchets de MBA.

En 2024, l'OHF permettra aux services de l'Habitat et de la Cohésion urbaine, de mener de nouvelles études spécifiques ciblées.



■ LES GENS DU VOYAGE

AIRE D'ACCUEIL SEMI-PERMANENT

MBA a poursuivi la réflexion portant sur la réhabilitation et l'extension de l'aire d'accueil des Belouses, afin de se conformer au Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Saône-et-Loire. L'étude de faisabilité technique et financière a permis de valider le projet définitif et le dépôt du permis d'aménager en juillet 2023. Le coût de l'opération est estimé à 1 850 000 € HT avec une participation de l'État à hauteur de 115 000 €. À l'issue des travaux, l'aire sera dotée de 30 places caravanes, d'un nouveau bâtiment d'accueil avec local technique et salle de réunion intégrée, de bornes d'alimentation des fluides en télégestion, d'une zone d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales et des eaux usées et enfin de blocs sanitaires individualisés et d'étendoirs à linge.



Les travaux de réhabilitation nécessitent une évacuation totale de l'aire pour une durée de 8 à 10 mois. Pour prévenir le stationnement illégal sur le territoire, en accord avec le Préfet de Saône-et-Loire, MBA proposera une solution de stationnement temporaire sur une parcelle située rue du Port. Cette occupation est compatible avec le planning et programme de travaux de la future zone d'activité Saône Digitale.

GRANDS PASSAGES

L'aire de grand passage située à Sennecé-les-Mâcon a accueilli deux groupes sur les périodes de mai et octobre 2023, pour des durées allant d'une semaine à quinze jours. Les groupes ont honoré leurs règlements et aucune dégradation n'a été constatée sur les équipements de l'aire.

L'organisation des grands passages et la gestion des stationnements illégaux, hors des aires aménagées, ont été facilitées par l'intervention d'un médiateur, missionné par l'État et le Département, entre avril et octobre 2023.

Quatorze groupes en stationnement illégal ont été recensés sur la saison 2023 sur les communes de MBA. Dans un souci constant d'apaisement des situations, la médiation a permis, à de nombreuses reprises, de formaliser des engagements réciproques portant sur la tolérance de stationnement pour une durée déterminée, la participation financière du groupe, l'occupation du terrain, la fourniture des fluides, d'éventuelles dégradations ou la gestion des ordures ménagères, etc.

Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage prescrit la réalisation d'une aire de grand passage d'une capacité de 200 caravanes sur le territoire de l'Agglomération. Aussi, MBA a lancé dès 2022 une pré-identification des secteurs susceptibles d'accueillir ce nouvel équipement. En 2023, l'Observatoire de l'habitat et du foncier a permis d'affiner la prospective foncière qui se poursuivra sur 2024.

LES FAITS MARQUANTS 2023

HABITAT

- Adoption de la Convention intercommunale d'attribution et du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur relatif au logement locatif social
- Gestion en interne de l'Observatoire de l'habitat et du foncier avec la diffusion des premiers résultats d'observation notamment au travers des fiches PLH présentées en Conférence des maires et transmises à chaque commune au printemps 2023
- Validation politique du lancement d'une 3^e intervention publique sur l'habitat privé à l'achèvement de l'OPAH « Cœur de ville » de Mâcon

POLITIQUE DE LA VILLE

- Lancement des premiers travaux du projet de rénovation urbaine du quartier de la Chanaye-Résidence
- Organisation du forum des acteurs de la politique de la ville, définissant les grandes priorités du nouveau contrat de ville
- Élaboration du nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 »

RÉSEAU DE LUTTE CONTRE LES VIF

- Arrivée d'une coordinatrice à temps plein sur le réseau
- Gestion d'un 4^e hébergement d'urgence

GENS DU VOYAGE

- Validation du projet d'aménagement définitif de l'aire d'accueil des Belouses et lancement des marchés de travaux

LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'APPEL À PROJETS 2023

Le contrat de ville est rentré dans sa neuvième et dernière année de mise en œuvre en 2023. Comme tous les ans, MBA, la Ville de Mâcon et l'État ont lancé un appel à projet, afin de soutenir des projets qui bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers prioritaires :

- Marbé (1 750 habitants) ;
- Les Saugeraies (1 980 habitants) ;
- Les Blanchettes (2 200 habitants) ;
- La Chanaye- Résidence (1 800 habitants).

35 actions ont été validées et financées à l'issue de l'appel à projet 2023, en majorité sur le pilier « cohésion sociale ».

DEUX EXEMPLES D'ACTIONS SOUTENUES PAR MBA

Action « entrepreneurs en QPV, créateurs de valeurs » portée par l'association BGE

Ce projet doit permettre de renforcer l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires, en accompagnant la création d'entreprises nouvelles ou en consolidant les implantations récentes d'activités et de commerces de proximité.

Action « atelier barrière de la langue » portée par la ville de Mâcon

Elle a pour objectif l'intégration des populations allophones sur le territoire, en agissant sur la consolidation des acquis de l'apprentissage de la langue française suite aux premiers cours effectué avec l'AEFTI. Elle vise aussi à remédier à un manque de pratique dans la vie quotidienne et dans l'ensemble des interactions sociales sur le quartier.

LE CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

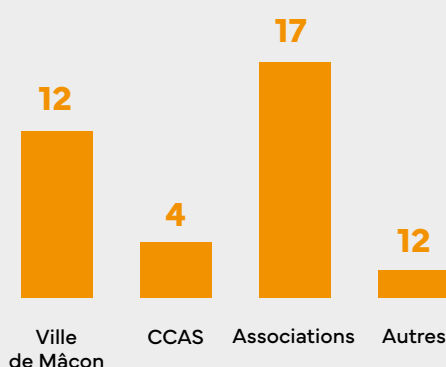
En prévision de la fin du contrat, MBA a profité de l'année 2023 pour concerter et travailler sur le contenu du nouveau document pour la période 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 ». S'inscrivant dans une démarche de coconstruction, les habitants des quartiers prioritaires ont été associés à l'élaboration du document tout comme les professionnels qui ont participé à des temps d'échanges et de rédaction et à un forum des acteurs de la

RÉPARTITION DES ACTIONS DÉPOSÉES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS DU CONTRAT DE VILLE

PAR THÉMATIQUE



PAR TYPE D'OPÉRATEUR



politique de la ville le 31 octobre 2023. Cet événement a réuni une cinquantaine de professionnels, et a permis de définir les enjeux locaux et les orientations stratégiques du contrat pour les six prochaines années.

- entamé la démolition des bâtiments rue Thimonnier afin de permettre la création du futur village d'artisans,
- réalisé une étude de faisabilité sur la création de la future voie verte qui traversera le quartier.

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DE LA CHANAYE-RÉSIDENCE

Le quartier de la Chanaye-Résidence fait partie de la liste des 250 quartiers d'envergure régionale validée par l'Agence nationale de rénovation urbaine en 2015. C'est dans un contexte en forte mutation, riche en nouveaux objectifs pour le quartier, mais avec des ressources contraintes que s'inscrit la décision de réhabiliter et de redonner un nouveau souffle au quartier de La Chanaye-Résidence. Le projet est d'un montant estimatif de 89 911 377 €. En 2023, MBA a :

- animé le partenariat,
- participé à la réalisation du plan guide du cœur de quartier,
- engagé les négociations avec la foncière logement permettant la diversification de l'offre d'habitat sur le quartier,

DOTATION ET SOLIDARITÉ

En 2023, MBA a accordé à la Ville de Mâcon une Dotation de solidarité communautaire d'un montant de 668 998,89 €, cette somme permet à la ville de réaliser des travaux et des actions sur les quartiers prioritaires.

En parallèle de soutenir le déploiement d'action en investissement dans les quartiers prioritaires, MBA verse également une subvention en investissement de 250 000 € dans le cadre de la Dotation politique de la Ville.

En 2023, deux opérations ont été soutenues :

- réhabilitation de l'annexe de la maison de quartier des Gautriats et labellisation - Maison France Services – phase 2 pour un montant de 810 000 € HT, participation de MBA à hauteur de 202 500 €) ;
- construction du Point enfants loisirs (PEL) des Blanchettes, pour un montant de 769 280 € HT, participation de MBA à hauteur de 47 500 €.

COHÉSION URBAINE : SUBVENTIONS

Dotation de solidarité communautaire	668 998,89 €
Complément à la Dotation politique de la ville pour Mâcon	250 000 €
Appel à projet du contrat de ville	50 000 €
Subvention de fonctionnement accordée à l'association les Pupilles de l'enseignement public (PEP 71)	33 875 €
Subvention de fonctionnement accordée à l'Association France victimes 71	10 000 €
Subvention de fonctionnement accordée à l'Association d'enquête et de médiation (AEM)	10 000 €
Subvention de fonctionnement accordée au Conseil départemental de l'accès au droit de Saône-et-Loire	8 321 €
Subvention de fonctionnement accordée à l'association la Croix Rouge	2 500 €

LE RÉSEAU DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)

L'activité et le déploiement du réseau de lutte contre les VIF n'ont cessé d'évoluer en 2023. En effet les chiffres continuent d'augmenter avec une hausse de 12 % des signalements par rapport à 2022.

Pour faire face à cette situation, MBA s'est doté d'un quatrième logement d'urgence. Il vient compléter l'offre actuelle et permet la mise en sécurité d'une victime avec plusieurs enfants.

En 2023, 20 mises à l'abri ont pu être effectuées, permettant la mise en sécurité de 17 victimes et 20 enfants.

En 2023, les chiffres du réseau sont les suivants :

- 492 signalements, soit 12 % de plus qu'en 2022 ;
- 16 mises à l'abri qui représentent 39 personnes dans quatre logements d'urgence, une mise à l'abri de moins qu'en 2022 ;
- 1 167 nuitées, soit 33,6 % de plus qu'en 2022 ;
- 65 nuits en moyenne, soit une durée de séjour moyen de 66 % plus long qu'en 2022.

MBA a recruté au mois de juillet une coordinatrice du réseau de lutte contre les violences intrafamiliales à temps plein. Cette organisation a permis au réseau de prendre une nouvelle envergure. Il a pu être présenté à de nouveaux partenaires, notamment au corps médical permettant ainsi une meilleure connaissance du dispositif et une meilleure prise en charge des victimes.

De nombreux projets sont en cours d'élaboration pour l'année 2024, toujours dans l'objectif de faire évoluer le réseau et de répondre aux nombreuses problématiques rencontrées lors du suivi d'une situation de violence.

RADARS PÉDAGOGIQUES

Dans le cadre de son Conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CISPD), MBA dispose de deux radars pédagogiques pouvant être mis à disposition des communes, pour une durée de trois semaines, comme outil de prévention ou d'analyse (opérations d'aménagement, actions de sensibilisation).

Quatre mises à disposition ont été organisées en 2023, à trois communes différentes. (La Roche Vineuse, La Chapelle-de-Guinchay, Romanèche-Thorins).

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le Conseil de développement constitue un espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, à l'échelle communautaire. Il contribue à enrichir les politiques publiques locales, en apportant aux élus un regard prospectif et transversal, indispensable pour répondre aux enjeux locaux. Il est consulté et peut émettre des avis sur les politiques communautaires.

Le Conseil de développement de l'Agglomération, renouvelé en 2020 et présidé par monsieur Roger Moreau, est composé de 21 membres œuvrant sur le territoire de MBA aux profils variés (associatif, social, économique...).

Les élus communautaires ont souhaité qu'en 2023, des membres du Conseil de développement participent à la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Le schéma directeur de la randonnée ainsi que le rapport développement durable ont également été étudiés pour information. En parallèle, les membres du conseil élaborent leur rapport annuel d'activité 2022.

LES DÉFIS 2024

HABITAT

- Communiquer sur le bilan de l'OPAH-RU « Cœur de ville » de Mâcon 2019-2024
- Élaborer le contenu de la future intervention publique sur l'habitat privé en cœur de ville à Mâcon (périmètre, publics accompagnés, interventions travaux, etc.)
- Présenter et partager le bilan à mi-parcours du Programme local de l'habitat 2019-2025
- Mettre en œuvre la CIA et le PPGDID et, notamment, le système de cotation de la demande de logement locatif social
- Réaliser des études spécifiques à partir des résultats de l'Observatoire de l'habitat et du foncier

POLITIQUE DE LA VILLE

- Signer le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 »
- Commencer les travaux du village des artisans et de la voie verte dans le cadre du PRU de la Chanaye-Résidence

RÉSEAU VIF

- Réactualiser le contrat de mobilisation et de coordination du réseau de lutte contre les VIF
- Développer de nouveau partenariat
- Organiser des journées à destination des victimes de violence
- Mettre en place avec les partenaires du réseau des actions de prévention auprès des différents publics

GENS DU VOYAGE

- Réaliser les travaux sur l'aire d'accueil semi-permanent des Belouses
- Identifier un foncier pour la réalisation d'une aire de grand passage de 200 caravanes

DÉCOUVRIR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

La Pôle aquatique	p. 82
Le Conservatoire	p. 86
Le tourisme	p. 90

LE PÔLE AQUATIQUE

Le pôle aquatique représente un effectif de 32 agents qui assurent les missions d'accueil, d'entretien, de maintenance et de surveillance des bassins. Le pôle aquatique se compose de deux établissements communautaires : le centre aquatique à Mâcon et la piscine à Azé.

LES NOUVEAUTÉS 2023

Dès sa réouverture le 11 septembre 2023, le public a pu découvrir des **nouveaux systèmes de contrôle d'accès**. En effet, les tripodes ont été remplacés par des portiques vitrés. Un **automate de vente** a également été installé dans le hall d'accueil. Ce dernier sera mis en service début 2024.

Le **logiciel de caisse**, lui aussi, a été remplacé. Septembre 2023 fut également la mise en application des **nouveaux tarifs** qui ont subi une augmentation par rapport aux années précédentes mais aussi de **nouveaux abonnements annuels ou mensuels** avec possibilité d'opter pour des prélèvements automatiques. Ces nouveaux abonnements permettent de bénéficier de cours d'aquagym à chaque période de vacances scolaires sans s'acquitter d'un tarif supplémentaire. Ainsi, les cours à la séance eux, sont suspendus durant ces mêmes périodes.

Une **nouvelle salle de réunion** a également vu le jour à l'entrée du Centre aquatique pouvant accueillir entre 10 et 12 personnes.

LES ANIMATIONS

De nombreuses animations ont été organisées durant cette année :

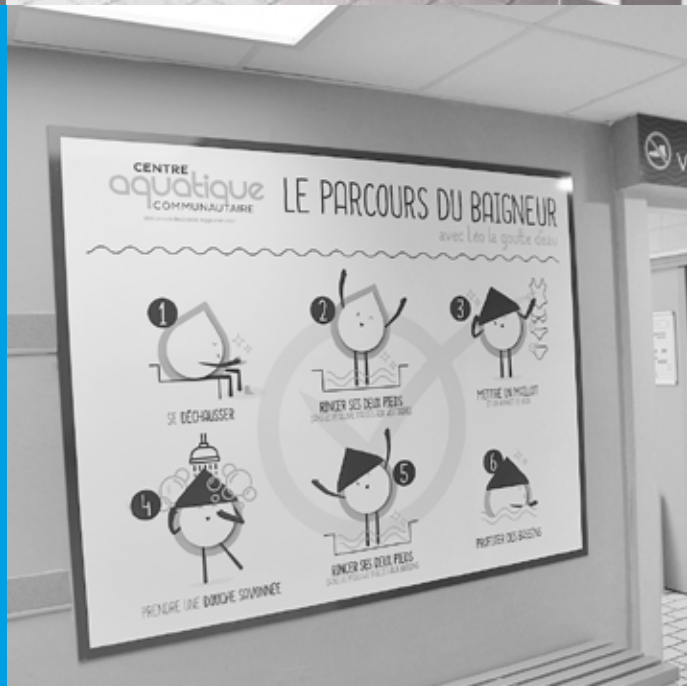
- « Les défis du dimanche » : Destinée aux enfants de moins de 12 ans, cette animation, ayant débuté le 7 mai 2023, s'est déroulée tous les dimanches hors vacances scolaires et a permis de rassembler en moyenne 180 personnes chaque dimanche ;
- acquisition de plusieurs structures gonflables ;
- animation Halloween (28 octobre 2023) : décoration terrifiante du Centre aquatique, baignade dans une eau colorée, ambiance musicale avec DJ, distribution de bonbons. 441 personnes présentes ce jour-là ;
- animation Noël (23 décembre 2023) : décorations diverses, distribution de confiseries, structures gonflables dans l'eau. 231 personnes présentes ce jour-là.



NOUVEAUTÉ

UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Le Pôle aquatique a fait peau neuve en cette année 2023 grâce à la réalisation d'une toute nouvelle signalétique, plus épurée, ce qui a permis un aménagement uniforme au sein de l'établissement.



L'OUVERTURE DES BASSINS

Cette année, le bassin olympique, à l'image de l'année précédente et après un toilettage approfondi qui s'est étendu de janvier à avril, a ouvert ses portes dès le mois de mai.

Au mois de juin, c'est le bassin de la petite enfance qui a ouvert ses portes les mercredis et les week-ends dans un premier temps, avant d'ouvrir entièrement sur la période estivale.

Le Pôle aquatique a fermé ses portes uniquement quatre journées en 2023 : le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre. À ces jours fériés, s'est ajoutée, le 19 janvier, une coupure électrique sur l'ensemble du site étant prévue par les services d'Engie.

Durant les autres jours fériés, les usagers ont pu venir profiter des différents bassins sur une ouverture le matin de 9h à 13h et sur la journée complète les 14 juillet et 15 août.

De plus, comme chaque année, le Pôle aquatique a dû procéder à sa fermeture technique annuelle pour permettre la vidange des bassins, un grand nettoyage et quelques travaux. En 2023, celle-ci est intervenue la 1^{re} semaine de septembre pour permettre aux usagers de bénéficier tout l'été des différentes infrastructures (fermeture 2022 : 1^{re} semaine de juillet).

LA SAISON ESTIVALE

La saison estivale au sein du Pôle aquatique est marquée par un accroissement significatif de son activité. Ainsi, ce n'est pas moins de 46 étudiants saisonniers qui sont venus prêter main-forte aux agents permanents. Ces étudiants ont été affectés dans les différents services et sur les deux sites de Mâcon et Azé.

Il a été proposé durant cette période des stages de natation du lundi au vendredi pour les enfants à partir de 6 ans. 69 enfants en ont bénéficié ; mais aussi des cours d'aquagym et de Vel 'Eau à la séance qui ont rassemblé 834 personnes sur juillet/août.

LES CHIFFRES CLÉS



1 132

personnes inscrites à l'aquagym et dérivés



270

inscrits en école de natation



103

inscrits en bébé nageur



34 101

élèves des écoles primaires ont suivi le programme « savoir nager »

Azé

Mâcon



7 847
entrées



209 931
entrées



15 174 €
de recette



749 086 €
de recette

LES DÉFIS 2024

- Ouverture du bassin olympique début avril
- Installation d'un jacuzzi XXL - 14 places
- 1^{re} organisation des championnats de Bourgogne Franche-Comté de natation au Centre aquatique communautaire
- Animations dédiées à chaque fête du calendrier (Saint-Valentin, fête des mères, Pâques etc...)

LE CONSERVATOIRE

S'ouvrir à tous les publics, personnaliser les parcours pédagogiques, favoriser de nouvelles actions dans le champ de l'éducation artistique et culturelle et de l'enseignement spécialisé : le Conservatoire Edgar Varèse est un établissement dynamique ayant un véritable ancrage territorial. L'année 2023 est tout d'abord celle de l'adoption du nouveau projet d'établissement 2023-2026 du conservatoire. C'est aussi la poursuite d'une diffusion artistique et pédagogique forte, avec de nombreuses rencontres, conférences, projets et concerts riches et variés proposés par l'équipe pédagogique. Les partenariats avec l'Éducation nationale et les structures culturelles du territoire ont été également renforcés, avec notamment la poursuite du développement des parcours CHAM/CHAD et CHAMV.

RÉALISATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

UN ESPRIT D'OUVERTURE

Le Conservatoire se positionne comme un laboratoire de pratiques artistiques, en phase avec les orientations nationales et départementales en matière d'enseignement artistique. Il s'adapte aux évolutions des usagers, renforce ses actions de démocratisation culturelle et développe l'usage des nouvelles technologies au service de l'enseignement artistique.

Le Conservatoire se positionne également comme lieu d'épanouissement pour tous les publics, offrant des actions de sensibilisation, de formation et de diffusion. Il vise à former des amateurs actifs et autonomes tout en développant des spectateurs éclairés et enthousiastes à toutes les esthétiques.



LES ORIENTATIONS

Les orientations du projet d'établissement 2023-2026 sont les suivantes :

- **innovation pédagogique et ouverture à de nouvelles pratiques artistiques** : plusieurs actions visent à actualiser les parcours pédagogiques, à promouvoir l'invention et la créativité dès le premier cycle d'apprentissage, ainsi qu'à favoriser la transversalité entre les différents départements pédagogiques ;
- **diversification des esthétiques musicales et artistiques** : développement du pôle jazz et musiques actuelles, des esthétiques telles que les musiques du monde, la musique baroque, la musique romantique, etc., promotion de la création contemporaine à travers des résidences d'artistes et des commandes de créations pédagogiques ;
- **renforcement de son rayonnement au-delà de ses murs** : actions de diffusion culturelle sur le territoire de MBA, renforcement des partenariats avec des institutions culturelles locales et régionales, et formalisation et développement d'un réseau solidaire avec les écoles de musique de proximité.

VERS UNE APPROCHE THÉMATIQUE ET TRANSVERSALE

Cette nouvelle organisation de la concertation pédagogique par départements thématiques s'inscrit dans le cadre du premier axe du projet d'établissement et vise à favoriser la transversalité pédagogique et l'innovation au sein du conservatoire. La concertation est organisée avec des sujets ou actions développés par chaque département, avec des moments de partage avec la totalité de l'équipe.

DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS

OUVERTURE D'UN ATELIER THÉÂTRE INTERGÉNÉRATIONNEL

Conçu pour les enfants, les adolescents et les adultes, cet atelier représente une première incursion de l'art dramatique dans le programme pédagogique du Conservatoire. Il se déroule aux studios de danse, situés au sein du théâtre-Scène Nationale.

Structuré en tant qu'atelier, ses objectifs sont à la fois pédagogiques et artistiques : permettre à chacun de découvrir et d'explorer sa propre manière de raconter des histoires, créer des représentations à la fois uniques et universelles du monde qui nous entoure, éveiller une conscience.

DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE VOIX À TOUS LES ÂGES

L'année 2023 a connu un développement de la filière voix au Conservatoire Edgar Varèse. La création de la Pépinière de la Voix a été une étape majeure, offrant une filière complète pour les passionnés de chant, de l'éveil au perfectionnement :

LES CHIFFRES CLÉS 2023



830

élèves inscrits dont 738 en musique, 126 en danse et 15 en théâtre



49

enseignants spécialisés, 15 intervenants réguliers, 11 agents administratifs et 4 techniques



5

artistes invités régulièrement



3 + 2

captations + projets



85

classes touchant 2 000 enfants sensibilisés à travers les interventions en milieu scolaire



100

manifestations toute l'année : concerts, auditions, master-classes, conférences

- de 3 à 6 ans : **La pépinière de la voix**, un éveil au chant ;
- de 7 à 9 ans : **chant choral associé**, complémentaire à la Formation musicale ;
- de 7 à 11 ans : atelier **« Joue, Bouge et Chante »**, qui offre une approche ludique et orale de la musique, inspirée de la pédagogie Kodály ;
- en CM1 et CM2 : **Classe à horaires aménagés musique à dominante vocale (CHAMV)**, en partenariat avec l'école Annexe de Mâcon ;
- de 9 à 12 ans : **prémaîtrise** ;
- de 12 à 18 ans : **maîtrise**. Ces chœurs offrent une formation complète en musique, chant et technique vocale, avec un répertoire varié : contes musicaux, grandes œuvres du répertoire, pièces contemporaines... ;
- à partir de 15 ans : **cursus « Chant lyrique »**, comprenant des cours de chant, des ateliers lyriques et une formation approfondie en culture musicale ;
- étudiants : **Classes préparatoires à l'enseignement supérieur en musique (CPES)** - Spécialité chant lyrique. Ce programme, ouvert aux étudiants ayant un niveau équivalent à un 3^e cycle en Conservatoire, offre un accompagnement sur mesure en partenariat avec des institutions universitaires et culturelles ;
- ados - adultes : **ateliers** tels que le **coaching vocal** ou l'atelier **master classe de chant lyrique**, ainsi que des chœurs thématiques (chœur d'opéra, chœur d'hommes, gospel Saône choir, sing & act), complètent l'offre en proposant des opportunités d'exploration et de perfectionnement pour les amateurs et les professionnels de la voix.

DÉVELOPPEMENT DU PÔLE ART CHORÉGRAPHIQUE

Le pôle Art chorégraphique a été complété avec un nouvel atelier « Danse classique adultes », permettant ainsi au conservatoire de proposer une offre destinée à tous les âges et niveaux de compétence, adaptés aux besoins des élèves :

- enfants de 5 et 6 ans : éveil musique et danse
- enfants de 6 à 7 ans : initiation danse
- à partir de 8 ans :
 - cursus diplômant en danse
 - atelier de danse hip-hop
- de la sixième à la troisième : classe à horaires aménagés danse, en partenariat avec le collège Pasteur
- adultes : atelier danse classique, débutants et niveaux intermédiaires.

LES TEMPS FORTS 2023

Janvier

Nuit des conservatoires : concerts et ateliers participatifs.

Mars

La vie rêvée de Jean-Sébastien Bach. Spectacle pour enfants illustré par le Théâtre des ombres.

Avril

Visite baroque, concert de l'atelier lyrique.

Mai

Spectacle de danse *Projet répertoire* à Mâcon et à Chalon-sur-Saône.

Juin

Fête du Conservatoire.
Batucada des élèves de CHAM, en première partie du spectacle *En attendant le grand soir*.

Septembre

Les étoiles au château. Rencontre et spectacle avec Hugo Marchand et des danseurs de l'opéra de Paris.
Accueil d'une troupe de théâtre
Le Mystère du prince qui ne venait pas.

Octobre

Le quatuor américain, d'A. Dvorák.
Concert public présenté par Olivier Légeret, conférencier et musicologue.

Novembre

Les aventures du Petit Charles, concert pour la jeunesse dans le cadre du festival des Symphonies d'automne.
Aïda, opéra réalisé en partenariat avec Mâcon symphonies dans le cadre du festival des Symphonies d'automne, avec la participation du chœur d'opéra du conservatoire.

Décembre

Concerts *Une nuit sous les étoiles...* avec la participation de la maîtrise, du chœur d'hommes et l'orchestre symphonique de Mâcon.

DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS

ACQUISITION D'UN NOUVEAU CLAVECIN

Le Conservatoire a fait l'acquisition d'un nouveau clavecin à double clavier afin de répondre aux besoins croissants de ses élèves et de favoriser l'exploration de la musique baroque et d'autres répertoires historiques.

D'un montant de 35 000 €, le nouveau clavecin, réalisé par l'atelier Marc Ducornet de Paris et sous la supervision du facteur de clavecin Julien Bailly, représente une addition précieuse à l'équipement du Conservatoire. Ce modèle de grande qualité, inspiré de l'École Flamande d'après Couchet, offre des possibilités musicales étendues, ouvrant ainsi la voie à des interprétations riches et variées, et permet au conservatoire de disposer désormais d'un véritable clavecin de concert.

MODERNISATION DE L'AUDITORIUM

- Éclairages LED : une consommation d'énergie réduite, une durée de vie prolongée, et une qualité d'éclairage supérieure pour les concerts. De plus, grâce au protocole DMX, les lumières peuvent être désormais contrôlées à distance depuis la régie, ce qui simplifie leur gestion.
- Un vidéo projecteur fixe, complété par un écran géant motorisé, entièrement contrôlable depuis la régie.
- De nouveaux haut-parleurs de façade pour offrir une couverture sonore optimale, projetant le son jusqu'au sommet des gradins. La qualité audio en a également été améliorée, l'installation d'une nouvelle table de mixage numérique vient compléter la modernisation du système son, permettant l'enregistrement des concerts, des répétitions et des spectacles.
- Un nouveau système de climatisation, pour le confort qu'elle apporte aux spectateurs et la sécurité sanitaire, surtout en période de forte chaleur.

CHA : FINALISATION DU DISPOSITIF

En partenariat avec le collège Pasteur, cette année 2023 a été marquée par l'ouverture de la classe de 3^e CHAD, ce qui permet désormais d'offrir un cursus complet de la 6^e à la 3^e en musique et en danse.

Effectif des Classes à horaires aménagés à la rentrée septembre 2023 : 150 élèves dont

- Classes à horaires aménagés musique à dominante vocale (CHAMV) : 24 élèves
- Classes à horaires aménagés musique (CHAM) : 110 élèves
- Classes à horaires aménagés danse (CHAD) : 16 élèves

LES DÉFIS 2024

- Développement de l'ouverture sur les esthétiques avec le nouvel atelier Musique assistée par ordinateur (MAO) et le développement de la création musicale
- Médiathèque du conservatoire : s'équiper d'un Système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB)
- Mieux vivre : protection contre la chaleur avec l'installation de brise-soleil sur les fenêtres du conservatoire
- Création du dispositif « théâtre à l'école »

LE TOURISME

Important générateur d'emplois et de richesses, le tourisme est une économie transversale de premier plan, qui doit être réfléchie et coordonnée, afin que les retombées soient profitables à l'ensemble du territoire. MBA finance des actions au profit de ce secteur d'activités et délègue la mise en œuvre opérationnelle à l'Office de tourisme communautaire (OTC).

LES ACTIONS DE L'OTC

Les actions de l'OTC en lien avec le Schéma de développement touristique se sont portées, au-delà des missions quotidiennes, sur les principales thématiques suivantes :

AXE : SÉDUIRE

- Lancement de la marque « Mâcon Sud Bourgogne » auprès des professionnels
- Création d'un magazine de destination Sud Bourgogne
- Création d'une carte illustrée
- Création d'une ligne de produits boutique Le Sud Bourgogne
- Création de nouveaux contenus (film famille, campagne œnotourisme, SEO œnotourisme et cyclo...)
- Mise en ligne du nouveau site internet
- VéloGourmande : 750 participants et Fascinant Banquet (140 participants)

AXE : FIDÉLISER

- Réaménagement d'un nouvel accueil
- Expérimentation d'un train touristique : 7 685 passagers
- Déploiement de la flotte de VAE sur 10 stations partenaires
- Poursuite des activités de Mâcon sur l'Ô
- Participation aux travaux engagés par MBA sur la refonte des sentiers de randonnée et appui à la création de nouveaux outils de communication

En parallèle, l'OTC poursuit l'animation du réseau d'adhérents et travaille à fédérer des acteurs locaux.

LE GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON

Par convention établie le 1^{er} janvier 2019, MBA s'est engagé à soutenir l'opération Grand site portée par le Département pendant une période de dix ans, par une participation financière annuelle de 278 000 €.

Par ailleurs, le Département de Saône-et-Loire, dans le cadre du renouvellement de son label « Grand site de France », s'est engagé dans une démarche d'amélioration des qualités d'accueil, de visite et de découverte de son site, au travers notamment de la randonnée.

Ainsi, le Département a pour ambition commune avec celle de MBA de refondre l'intégralité du réseau de randonnée présent sur le périmètre du « Grand Site de France ».

Par conséquent, et pour garantir la cohérence dans la signalétique, le balisage et la promotion des espaces du Grand site, MBA a proposé d'acter, par voie d'avenant à la convention de partenariat pluriannuelle entre MBA et le Département de Saône-et-Loire. Il assumera les missions relatives à la compétence optionnelle « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA » sur le périmètre du Grand site.

LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

TOTAL : 1 399 093,25 €



640 000 €

Office de tourisme
communautaire



350 000 €

Comité d'organisation S&L 2024
congrès national des sapeurs-pompiers
(175 000 versés en 2023,
175 000 à verser en 2024)



278 000 €

Département de Saône-et-Loire



122 093,25 €

Subvention en nature : mise à
disposition de vélos.
Office de tourisme communautaire



4 000 €

La manufacture d'idées



3 000 €

Festichanes



2 000 €

Commune de Saint-Amour

LES SENTIERS DE RANDONNÉES

Après un travail coordonné avec les communes qui ont validé l'ensemble des plans de localisation des 280 ensembles directionnels, Mâconnais-Beaujolais Agglomération a procédé à la publication de plusieurs marchés publics :

- relatifs à la fourniture de mobiliers liés à la randonnée et services annexes :
 - fourniture et pose / dépose de mobiliers de randonnée
 - balisage, débalisage d'itinéraires de randonnées ;
- relatif à la création d'outils de communication liés à la promotion des sentiers inscrits dans le Schéma directeur de la randonnée de MBA.

Ces marchés furent notifiés en juillet 2023 pour une fin d'opération prévue en juin 2024.

Le 6 octobre 2023 a été officiellement posé le 1^{er} panneau de départ du Schéma directeur de la randonnée sur la commune de La Chapelle-de-Guinchay, marquant de ce fait le déploiement opérationnel des travaux de refonte de la signalétique et du balisage d'un réseau de 380 km.

LES DÉFIS 2024

- Révision du Schéma de développement touristique 2018-2023
- Création et commercialisation des offres touristiques sur l'itinérance
- Poursuite de l'expérimentation d'un train touristique

GRANDIR AU CŒUR DE NOS MÉTIERS

Les Ressources humaines.....	p. 94
Prévention & sécurité.....	p. 98
Travaux & maintenance	p. 100
L'Application du droit des sols.....	p. 102
La Commande publique	p. 104
Les Moyens généraux	p. 106
Les Systèmes d'information	p. 108
Le Juridique	p. 113
La Communication.....	p. 114
Les Assemblées	p. 118

LES RESSOURCES HUMAINES

La direction des Ressources humaines assure un lien essentiel entre les différentes directions et les services de la collectivité, notamment dans les missions de recrutements, de formations et de qualité de vie au travail, tout en garantissant une bonne gestion de la masse salariale et du budget. La direction des Ressources humaines est composée de sa directrice et de huit collaborateurs.

■ LES MISSIONS DU SERVICE

Au service des agents, la direction des Ressources humaines assure la gestion des carrières, des paies, des retraites. Elle garantit leur santé, leur hygiène et leur sécurité, agit sur la prévention des risques psychosociaux et est garante du dialogue social.

Elle gère des situations très variées :

- l'établissement de plus de 2 300 actes administratifs, le traitement de plus de 5 000 bulletins de paie ;
- la publication de 89 offres d'emploi et le traitement de plus de 1 000 candidatures ;
- l'organisation de plus de 130 sessions de recrutements dont plus de 200 candidats reçus en entretien ;
- la tenue de 16 réunions avec les partenaires sociaux : 10 réunions du CST et/ou de la For-

mation spécialisée, trois réunions de dialogue social, trois réunions de groupes de travail avec les syndicats (Groupe Canicule, nouvelle direction des Déchets et des Mobilités).

- Une nouvelle participation aux « Rendez-vous de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprise » qui se sont tenus le 20 septembre 2023 au Spot.
- La diffusion, auprès de chaque agent de la collectivité, de six numéros de MB'Actu.

Régulièrement et au minimum une fois par an, les agents de la direction des Ressources humaines se rendent dans chacune des structures de la collectivité afin de rencontrer les agents et de répondre aux demandes relatives au déroulement de carrière, au statut de la FPT, aux formations, aux prestations sociales CNAS, etc.

L'ACTION SOCIALE

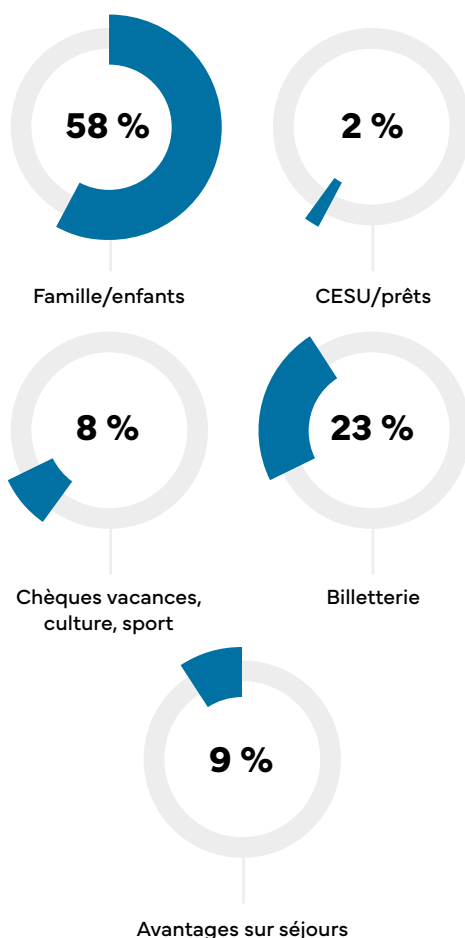
En 2023, MBA a versé plus de 87 000 € au Comité national d'action sociale (CNAS) pour 423 agents leur permettant de bénéficier de plus 96 000 € d'aides.

Ce bilan n'intègre pas les prestations non quantifiables tel que : les prêts et achats auto, l'écoute sociale, la consultation juridique, les promotions sur les locations de vacances...

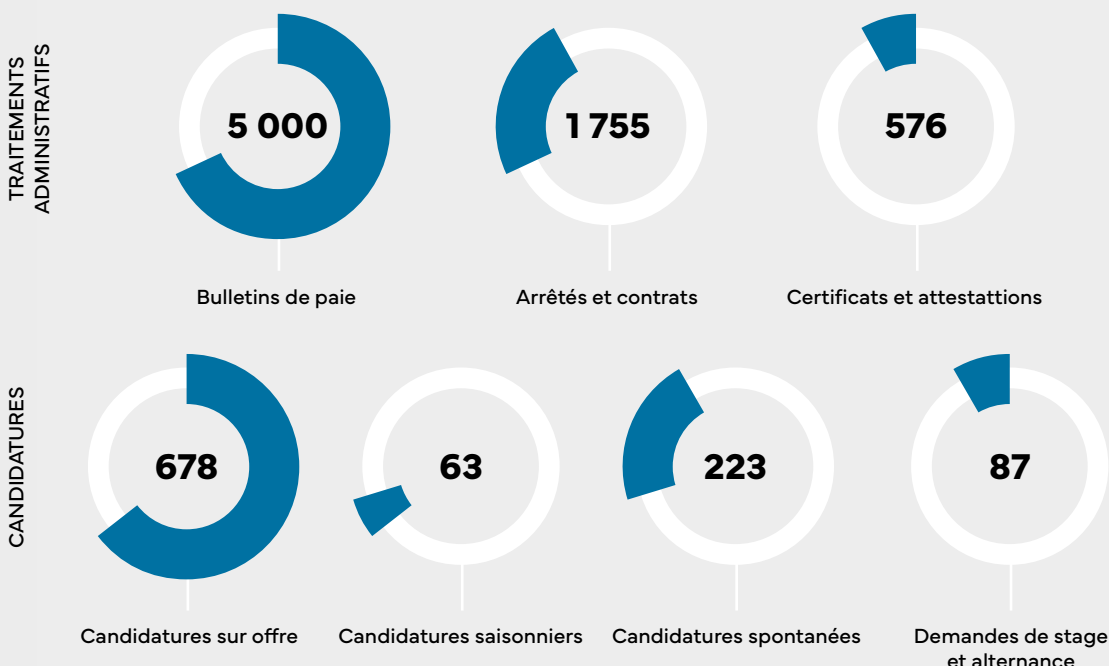
MBA participe également à hauteur de 50 % du montant des titres-restaurants attribués à ses agents, soit plus de 192 000 €.

Une participation employeur à la prévoyance santé a été instaurée par MBA au 1^{er} mars 2022.

Cette participation s'élève à 10 € brut mensuel. Sur l'année 2023, 71 agents ont pu bénéficier de cette participation.

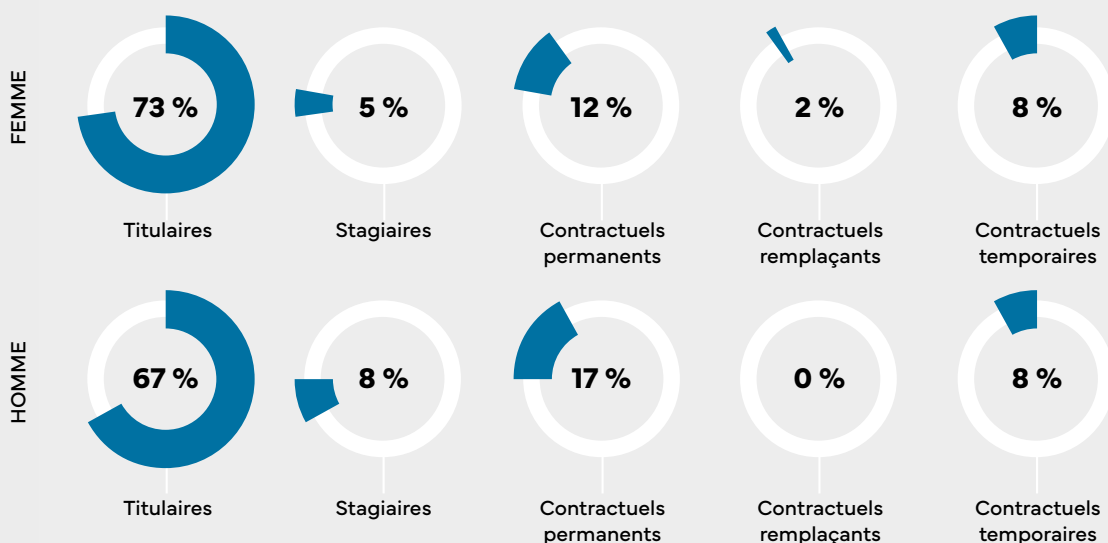


TRAITEMENTS ADMINISTRATIFS ET CANDIDATURES TRAITÉS EN 2023



LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Femmes	Hommes	Total
Titulaire	195	98	292
Stagiaire	14	12	26
Contractuel permanent	33	24	57
Contractuel remplaçant	6	/	6
Contractuel temporaire	20	11	31
Total	268	144	412



LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA « QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL »

La direction des Ressources humaines travaille tout au long de l'année en collaboration avec le médecin et le psychologue du service médecine de prévention, pour gérer du mieux possible certaines situations d'agents, telles que l'exposition aux risques psychosociaux, le maintien dans l'emploi, ...

D'autres actions sont également déployées par MBA. L'année 2023 a vu la mise en place de l'analyse de la pratique professionnelle pour toutes les structures d'accueil de la Petite enfance.

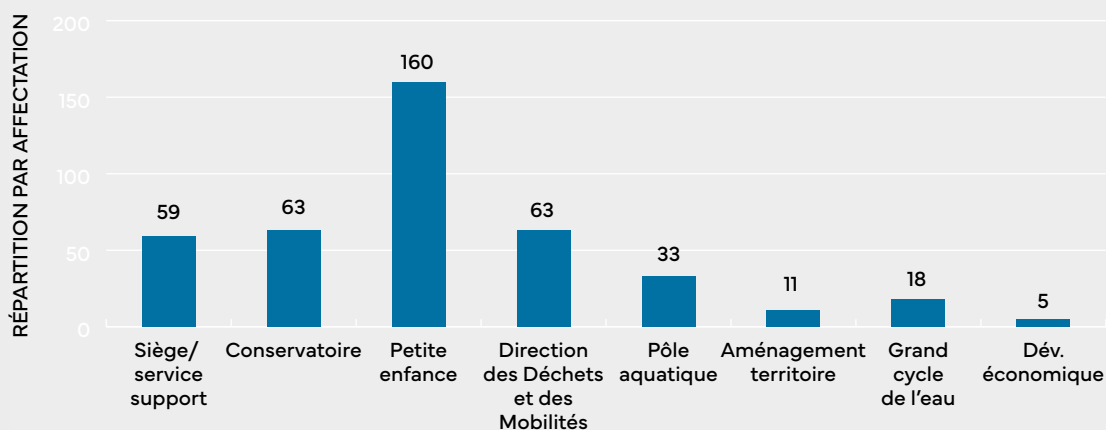
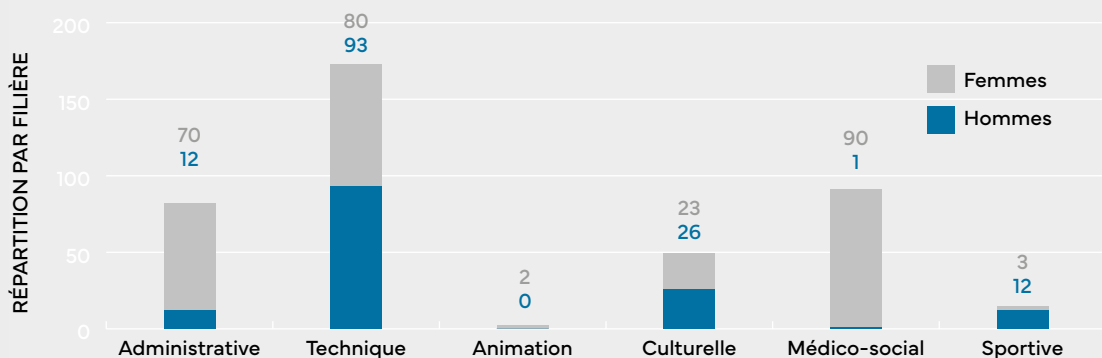
Pour les services accueillant du public, une campagne d'affichage incitant les usagers au respect des agents a été mise en œuvre au Centre aquatique ou dans les déchèteries. Un groupe de travail « canicule » a été créé afin de prévenir et d'anticiper le travail en pé-

riode de forte chaleur : les agents travaillant en extérieur ont été équipés de gourdes isothermes, des fontaines à eau ont été installées au Conservatoire ou au Centre aquatique pour un coût de 5 700 €. Les horaires des déchèteries ont été modifiés en juillet et en août.

DON DE JOURS

Instaurée en 2021, la mise en œuvre du don de jours est un dispositif par lequel les agents de la collectivité peuvent réaliser de manière anonyme un don de jours de congé annuel, RTT ou CET, au bénéfice d'un autre agent. Dans ce cadre, 39 jours ont été attribués en 2023 à des agents dont la situation nécessitait leur présence auprès d'un tiers.

RÉPARTITION PAR FILIÈRE ET PAR AFFECTATION DE L'EFFECTIF 2023



LA FORMATION

En 2023, la collectivité a investi plus de 160 000 € au titre de la formation, dont 104 000 € de cotisations CNFPT.

294 agents ont bénéficié d'au moins une journée de formation pour un total de 1 195 jours de formation sur l'année.

Cela représente une moyenne de 4,06 jours de formation par agent.

Une action de formation dans le cadre du CPF a été prise en charge en 2023 par MBA à hauteur de 1 500 € au total.

MBA doit faire appel à des organismes privés pour certaines formations très techniques pour la direction du Grand cycle de l'eau, la direction Mobilités par exemple ou relatives à l'hygiène et la sécurité, qui ne sont pas assurées par le CNFPT.

PRÉVENTION & SÉCURITÉ

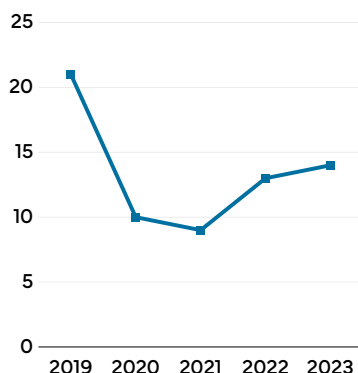
Comme tous les travailleurs, les agents de MBA sont exposés à des risques inhérents à leur métier, à l'environnement de travail et à l'organisation. Pour diminuer ou supprimer ces risques, l'Agglomération est engagée dans une démarche de prévention qui s'appuie sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et un plan d'actions associé.

LE SUIVI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT)

L'analyse du nombre d'accidents du travail en fonction de la tranche d'âge montre que les 40-44 ans sont majoritairement représentés (moyenne d'âge de MBA), plus particulièrement les femmes car majoritaire.

Les accidents du travail avec arrêt portent essentiellement au niveau des atteintes ostéoarticulaires musculaires avec trois nouvelles maladies professionnelles (épaules).

Nombre d'accidents du travail 2019-2023



L'ERGONOMIE AU TRAVAIL OU TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

En 2023, les demandes d'aménagements de postes se sont particulièrement démarquées par rapport aux années antérieures.

En effet, le nombre d'aménagement de poste a été multiplié par trois par rapport à 2021 soit 34 aménagements en 2023. Les demandes sont issues majoritairement de la médecine du travail ou des agents eux-mêmes. Le montant investi s'élève à 9 000 euros HT.



■ LA MÉDIATION

Le médiateur intervient à la demande des services ou dans le cadre de visites programmées. Il concourt au quotidien pour des actions de médiation (insultes, comportements à risques, etc.) entre les agents et usagers. Au titre de l'année 2023, le service Prévention a déposé en gendarmerie 58 dépôts de plaintes ou mains courantes. Concernant la direction des déchets : la majorité des plaintes sont issues des déchèteries (intrusions).

■ LE PLAN CANICULE

Un groupe de travail s'est réuni, composé de représentants syndicaux et de représentants pour chaque direction dont l'objectif est d'améliorer les conditions de travail durant les périodes chaudes.

On peut citer :

- des fontaines à eau ont été installées dans les lieux recevant du public ;
- des filtres UV ont été posés pour protéger du soleil (direction des Déchets, Conservatoire et Petite enfance) ;
- au conservatoire, des groupes froids ont été installés ;
- les agents occupant un emploi en extérieur (gardiens de déchèterie, maître-nageur, agents du cycle de l'eau...) ont tous été dotés de gourdes isothermes ;
- dans les structures de petite enfance, des films anti-UV et des ventilateurs ont été déployés ;
- les agents des déchèteries bénéficient d'horaires adaptés sur les mois de juillet et août.

■ LA FORMATION DES AGENTS

Des formations « accueil sécurité » sont dispensées pour l'ensemble du personnel arrivant au sein de la collectivité par les assistants de prévention de chaque direction. D'autres formations sont dispensées par des organismes extérieurs, généralement par le biais du CNFPT ou par des organismes de formation habilités. Le service prévention a organisé en 2023 plus de 35 sessions de formations sécurité réglementaires pour plus de 210 agents.



33 000 € HT

Coût des formations en
hygiène en 2023

TRAVAUX & MAINTENANCE

Le service travaux et maintenance est chargé d'effectuer des travaux d'entretien sur tous les bâtiments du patrimoine de la collectivité, afin d'en maintenir le bon état général de fonctionnement.

UNE ÉQUIPE POUR DEUX PÔLES

Le service travaux et maintenance du patrimoine communautaire est composé de neuf agents.

Il est divisé en deux pôles :

- l'un sur le site de Sancé pour les travaux divers de la collectivité ;
- l'autre sur le site de la zone d'activités commerciales (ZAC) des Bouchardes, où deux agents réalisent l'entretien général des espaces verts (tontes, plantations, tailles de haies, élagages...) ; ainsi que la viabilité hivernale (déneigement, salage).

Cette équipe participe également à la préparation d'événements et de manifestations diverses, entre autres, l'installation des illuminations de Noël.

EN 2023,
LE SERVICE TRAVAUX ET
MAINTENANCE,
C'EST...



9

agents sur 2 pôles



+ de 1 000

interventions



790

factures traitées



935 190 €

coût des travaux

ZOOM SUR

LA REMISE À NEUF D'UN ÉTAGE DE L'OFFICE DE TOURISME

Débutée en 2022, la réhabilitation complète du premier étage du bâtiment de l'Office de Tourisme Communautaire à Mâcon a été achevée en avril 2023.

Le service a ainsi refait à neuf les sols et les peintures des locaux, de même que l'électricité. Il a également procédé à un réagencement des pièces, avec certaines cloisons abattues.

Le coût de l'opération s'élève à 31 558 €, avec l'ensemble des cinq agents techniques du service mis à contribution, couvrant tous les corps de métiers nécessaires à la bonne réalisation du chantier.





DE NOMBREUX CHANTIERS

Au cours de l'année 2023, le service a assuré différentes interventions sur tous les sites demandeurs. Ainsi, le service travaux et maintenance a assuré plus de 1 000 interventions, pour les différents pôles de la collectivité. De nombreux travaux ont été réalisés en régie pour un montant global d'environ 79 000 €.

Voici quelques exemples de réalisations pour différentes directions :

- la pose d'une clôture au multi-accueil de La Chanaye pour la mise aux nouvelles normes ;
- l'aménagement d'une des salles de vie du multi-accueil de Jeanton ;
- la création d'allées en pavés pour les micro-crèches de Péronne et La Roche-Vineuse
- la réalisation d'un dallage en béton à la direction des Déchets, d'une surface de 130 m² à l'arrière du bâtiment, afin de créer un nouvel espace de stockage de matériel pour les agents ;
- la création d'une nouvelle salle de réunion au Centre aquatique de Mâcon.

Les contrôles périodiques obligatoires des bâtiments ont également été suivis par le service travaux et maintenance de la collectivité, ce qui représente par ailleurs un important travail administratif de coordination et de suivi.

LES DÉFIS 2024

- Poursuite de la rénovation des cours des crèches, avec changement des jeux extérieurs et végétalisation des cours de Marbé, des Gautriats et des Tilleuls, durant l'été
- Rénovation des espaces intérieurs de l'ESPAM des Blanchettes, durant l'été
- Rénovation du logement dédié au réseau VIF lors du second semestre

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Le service ADS (Application du droit des sols) ne relève pas d'une compétence de l'Agglomération : il s'agit d'un service mis à la disposition des communes depuis juillet 2015, communes adhérentes après signature d'une convention avec MBA.

AU SERVICE DES COMMUNES

Le service application du droit des sols ne délivre pas les autorisations : il instruit les demandes déposées dans les communes, et propose les décisions aux maires, autorités compétentes. Ces décisions s'appuient sur la réglementation en vigueur (document d'urbanisme, code de l'urbanisme, jurisprudences).

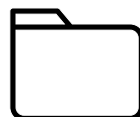
En 2023, 34 communes ont bénéficié de ce service (hors Mâcon, Saint-Laurent-sur-Saône, Berzé-la-Ville, Fuissé, La Chapelle-de-Guinchay).

Au total, les instructeurs ont instruit 1 711 demandes cette année, nombre en augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente.

EN 2023, LE SERVICE ADS, C'EST...

**5**

instructeurs

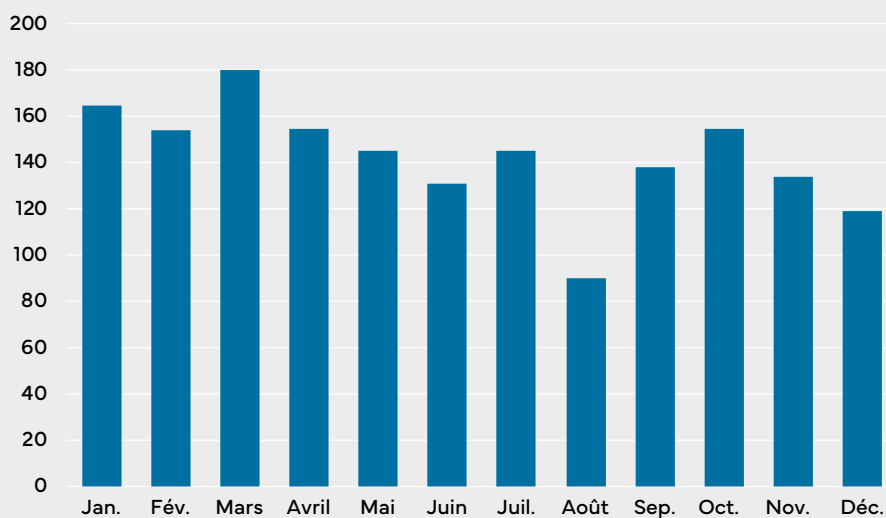
**1 711**

dossiers instruits

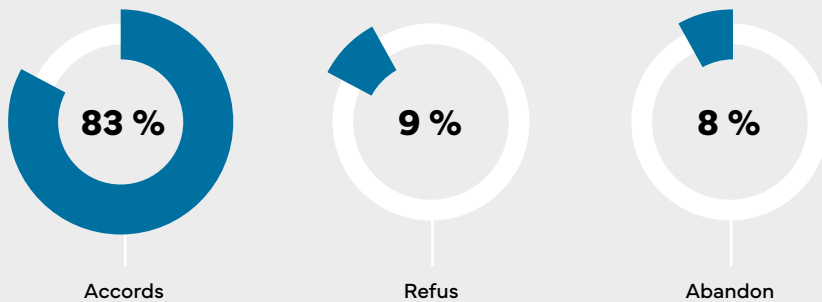
**42 %**de dossiers
complets au dépôt**27**jours de délai global
moyen d'instruction



Les dossiers déposés



Le sens des décisions



Accord, avec ou sans prescriptions, décision favorable du maire

Refus, ou sursis à statuer, décision défavorable du maire

Abandon en cours d'instruction, dossier non complété ou retiré après accord à la demande du bénéficiaire

LA COMMANDE PUBLIQUE

La direction de la Commande publique est le service support de MBA au titre des achats. Son rôle est notamment d'harmoniser la gestion des marchés, eu égard à la diversité des services et des missions de l'Agglomération.

UNE DIRECTION SUPPORT AU SERVICE DE MBA

Les marchés publics sont les contrats conclus pour répondre aux besoins propres de MBA (Services et équipements de sécurité informatique, impression des supports de communication...) mais également pour l'exercice de ses compétences : Mobilités, GEMAPI, Pôle aquatique...

En 2023, Mâconnais-Beaujolais Agglomération a conclu 86 marchés publics :

- 66 marchés supérieurs à 40 000 € HT dont 24 marchés supérieurs aux seuils européens
- 20 marchés compris entre 5 000 et 40 000 € HT dont 13 supérieurs à 25 000 € HT.

204 marchés d'un montant supérieur à 40 000 € HT étaient en cours d'exécution en 2023.

La direction de la Commande publique accompagne également les services de MBA pour les orienter vers des achats plus responsables. Ainsi, en 2023, un prestataire a été sé-

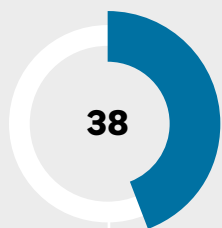
lectionné pour recycler le stock de masques en tissus de MBA, devenus inutilisables, acquis au moment de la crise sanitaire de la Covid-19.

En ce qui concerne les marchés dits réservés, ciblant comme candidats des structures d'insertion pour l'activité économique, deux marchés ont été conclus en 2023 avec la Régie Interquartier de Mâcon, pour l'installation de salles lors de la tenue d'instances communautaires et pour la collecte des dépôts sauvages sur les points d'apport volontaire de déchets (en cotraitance avec Central 71).

Des clauses d'insertion ont également été mises en place, par exemple pour le marché de fourniture et de pose des clôtures et portails piloté par la direction du Cycle de l'eau, où un critère favorisait les offres présentant le nombre d'heures pour l'insertion professionnelle le plus élevé.



LA RÉPARTITION DES MARCHÉS 2023



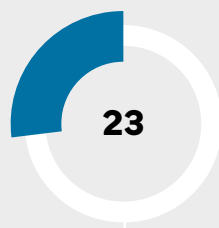
Prestations
de service

- ▶ Études des ressources stratégiques du territoire
- ▶ Prestations de formation du bloc 3 du savoir rouler à vélo proposé aux élèves de CM2 du territoire.



Fournitures
courantes

- ▶ Fourniture de matériaux de bâtiments pour les sites de MBA
- ▶ Fourniture et livraison de composteurs



Travaux

- ▶ Travaux portant sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'eaux pluviales et ponctuellement en milieu aquatique
- ▶ Travaux de rénovation du multi-accueil des Tilleuls
- ▶ Aménagement de pistes cyclables.

LES MOYENS GÉNÉRAUX

Les moyens généraux ont pour mission principale d'optimiser les coûts tout en favorisant le fonctionnement de la collectivité : identification du besoin et proposition d'achats et d'organisations adaptés.

■ LES GARANTS DE LA LOGISTIQUE

Le service des moyens généraux est composé de quatre agents (un chef de service, une collaboratrice, une hôtesse d'accueil et un courrier/agent technique).

Service support aussi bien en soutien administratif qu'en soutien technique, les moyens généraux ont pour mission principale d'optimiser les coûts tout en favorisant le fonctionnement de la collectivité.

En effet, les missions sont nombreuses et très diversifiées :

- achat de fournitures et matériels ;
- gestion du mobilier de bureau ;
- rédaction des pièces techniques des marchés impactant plusieurs pôles ;
- gestion courante du siège ;
- transport du courrier et de marchandises internes et à l'extérieur de MBA ;
- gestion du parc auto (de la réservation à l'entretien) ;
- organisation de réception (achat et mise en place) ;
- accueil du siège ;
- traitement courrier et colis ;
- gestion téléphonie mobile ;
- gestion des archives papier ;
- aide et soutien pour certaines tâches pour tous les services (mise sous plis, reliure, transport particulier...).



EN 2023, LES MOYENS GÉNÉRAUX, CE SONT...



3 500

visiteurs reçus



3 500

appels téléphoniques
du public



19 800

courriers affranchis



1 234

prêts de véhicule
de service



800

factures vérifiées et traitées
tous budgets



689

réservations de salles de réunion
dans les locaux de MBA dont 1/3 environ
nécessite une préparation



87

organisations de réunions et
manifestations en externe avec matériel
et préparation (instances, points presse,
inaugurations...)



470

demandes d'aide ou de collaboration
des services (portage de plis,
courses, achats, téléphonie mobile,
fonctionnement divers...)

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les systèmes d'information sont organisés en deux services complémentaires : le SIG, d'un côté, recoupe les bases de données, les traite, et en permet une exploitation sous forme cartographique. De l'autre côté, le service informatique se charge du fonctionnement quotidien de MBA à travers ses applications et équipements.

■ LE SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique est créé depuis 2021, suite au choix de l'agglomération de construire et développer des compétences internes. Cette volonté fait suite à plusieurs d'années d'externalisation totale de la fonction informatique auprès de différents prestataires. Le service est composé de trois agents pour le service informatique et d'un agent SIG. Ces services opèrent depuis le siège de l'agglomération.

LES MISSIONS DU SERVICE

ASSURANCE DU SUPPORT QUOTIDIEN AUX AGENTS ET AUX COMMUNES MUTUALISÉES

PILOTAGE DE PROJETS TECHNIQUES ET APPLICATIFS

ADMINISTRATION DES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

GESTION DES APPLICATIONS MÉTIER

CONSTRUCTION DU SERVICE

SÉCURISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

Le service informatique mène des projets liés aux technologies, matériels et applications utilisés par l'ensemble des agents et communes mutualisées.

MUTUALISATION

Cette année a vu entrer dans le service commun d'assistance informatique les communes de Saint-Laurent-sur-Saône au 1^{er} janvier, ainsi que de Fuissé au 1^{er} mars. La commune de Senozan a exprimé souhaiter élargir l'accompagnement fourni par le service informatique de l'agglomération.

La commune de Prissé rejoindra également le service informatique pour l'année 2024.

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

La sécurité informatique de notre agglomération est une mission permanente et importante pour les agents du service.

Plusieurs projets ont été menés :

- changement des équipements pare-feu ;
- déploiement d'un antivirus nouvelle génération (EDR) sur les ordinateurs et serveurs, avec supervision permanente d'un prestataire ;
- test de faux e-mails piégés (phishing) envoyés aux agents de MBA ;

- étude de cloisonnement du réseau interne pour mise en œuvre en 2024
- une convention est également mise en place avec la ville de Mâcon pour l'échange d'un « kit de survie numérique » permettant aux deux collectivités une aide mutuelle en cas de cyberattaque.

MISES À NIVEAU TECHNIQUES

Deux projets ont été travaillés tout au long de l'année, et verront une mise en place sur l'année 2024.

Revue des connexions Internet

Les connexions Internet dont disposent les services de l'agglomération saturent et ne répondent plus du tout aux besoins. Il a donc été décidé d'installer massivement la fibre optique et de multiplier les débits (entre x 4 et x 20 selon les sites).

Cette opération s'effectuera sans aucun surcoût, grâce à l'adhésion à la centrale d'achat du RESAH.

Vidéosurveillance des déchetteries

Les systèmes de vidéosurveillance équipant les six déchetteries dysfonctionnent complètement et sont générateurs d'importantes pertes de temps pour les équipes MBA.

Un travail a été mené conjointement entre la direction Déchets et Mobilités, le service informatique et le prestataire Ineo Infracom afin de déterminer une nouvelle architecture cible. Une enveloppe d'investissement de 50 000 € est inscrite pour réalisation sur 2024.

APPUI AUX SERVICES DE MBA DANS LEURS PROJETS

Le service propose son expertise technique et son accompagnement dans les projets de l'agglomération qui comportent un volet numérique.

Exemples de projets menés sur l'année :

- changement de la solution de gestion du pôle aquatique : billetterie, tourniquets plateforme en ligne...
- mise à niveau de la solution de gestion des chronotachygraphes équipant les camions bennes
- mise en place d'interfaces SIG dédiées pour les communes MBA et le grand public
- réhabilitation du bâtiment D de la Cité de l'entreprise

- suivi des arrivées et départs à la Cité de l'entreprise (Maroquinerie Thomas, Cap Gemini)

AUTRES MISSIONS

Certaines tâches plus simples ou moins structurantes n'en demeurent pas moins importantes au quotidien, telles que :

- mesures Wifi pour les bâtiments du Conservatoire, de la direction du Cycle de l'eau et de la direction Déchets et Mobilités ;
- participation aux travaux de réhabilitation des Tilleuls et du futur siège de la direction de la Petite enfance ;
- changement d'ordinateurs pour moderniser les services.

LES ACTIONS MENÉES

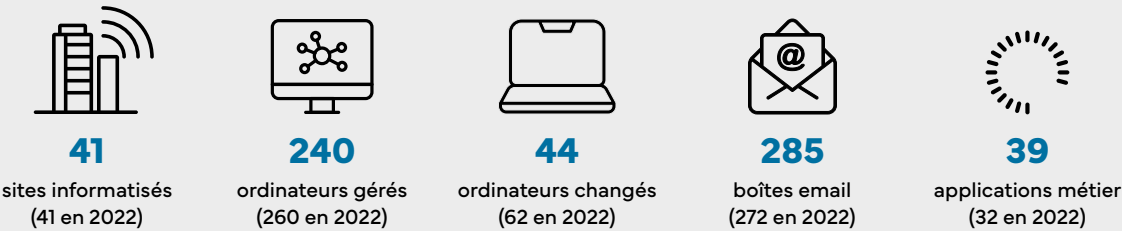
Le service informatique a **renforcé ses missions de mutualisation** avec l'ajout de deux communes en 2023 et une en 2024, signe d'un service donnant satisfaction aux élus du territoire.

Encore et toujours **la sécurité informatique** ; le volet technique reste prépondérant, mais le service n'oublie pas les axes liés à l'humain et à la gouvernance.

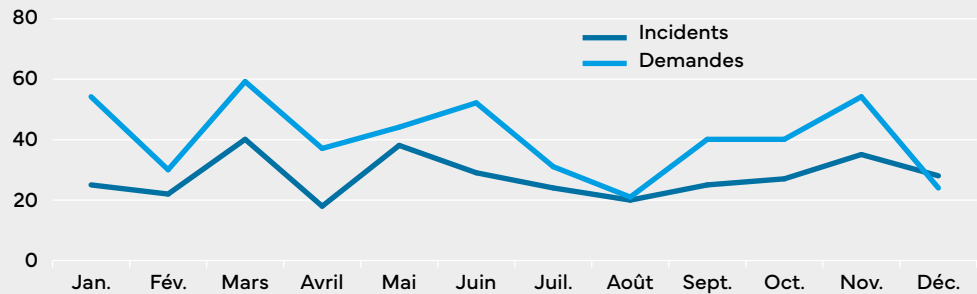
L'accompagnement des services n'est pas en reste, avec des renouvellements ou mises en place de solutions numériques demandées par les services. A noter, la Cité de l'entreprise demande un suivi particulier et grandissant.

Deux **problématiques majeures** liées aux accès Internet et à la vidéosurveillance des déchetteries se débloquent. Les réflexions et arbitrages en 2023 mènent à une résolution définitive des dysfonctionnements pour 2024.

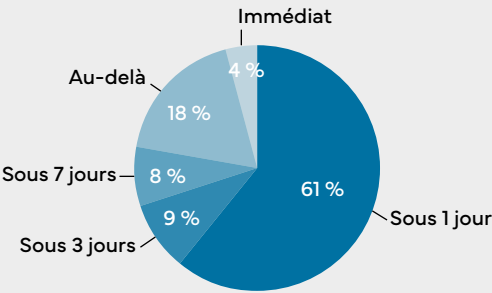
LES INDICATEURS 2023 - CHIFFRES CLÉS



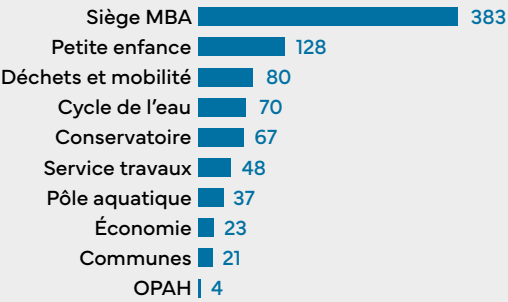
Nombre de tickets et évolution sur l'année



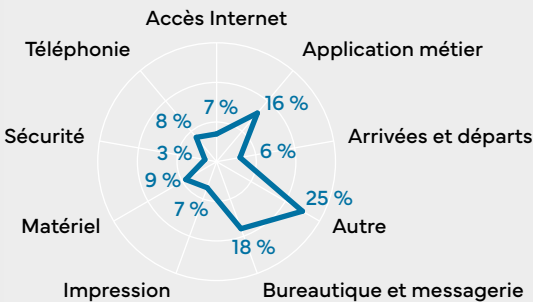
Délais de traitement des tickets



Répartition des services d'interventions



Catégories de demandes



LES INDICATEURS

SUPPORT

Cf. page ci-contre.

Les incidents sont différenciés des demandes, avec une priorisation des premiers.

- Incident : constatation d'une dégradation ou d'une perte de service.
- Demande : sollicitation d'une amélioration ou d'un service nouveau.

Les agents de l'agglomération sollicitent le service informatique via une plateforme Web, de laquelle ils peuvent créer des tickets et suivre les existants : <https://supportinfo.mb-agglo.com>

En 2023, nos agents ont déclaré un total de **861 tickets**, contre 895 l'année précédente.

SYNTHÈSE DU SUPPORT

Les **incidents sont en légère baisse**, récompense du travail de fond du service informatique pour améliorer le quotidien des agents. Le début d'année reste le pic d'activité majeur pour MBA.

Un peu moins de **deux tiers des tickets sont résolus sous 24 heures**.

Les demandes qui nécessitent un **traitement supérieur à sept jours** découlent de l'avancée d'un projet, d'un besoin de budget ou encore de l'attente d'un prestataire extérieur.

Les demandes du siège diminuent, à l'inverse de la petite enfance qui augmente. Les autres directions demeurent constantes dans leurs sollicitations.

Les communes représentent un faible volume au regard des chiffres globaux, mais il leur est apporté un soin tout particulier.

Les interrogations concernant la bureautique diminuent, ainsi que celles liées au matériel.

PROJETS À VENIR

SÉCURITÉ DU SERVICE INFORMATIQUE

La sécurité sera concernée par plusieurs projets importants :

- cloisonnement du réseau informatique de l'agglomération ;
- sensibilisation des agents aux menaces informatiques ;
- sécurisation des flux de messagerie ;
- mise à niveau de serveurs obsolètes (logiciels Sedit et Babicarte).

ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES

Les services de MBA sollicitent le service informatique pour un accompagnement de leurs projets applicatifs :

- mise en conformité à la loi Réduction de l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN) ;
- modernisation du Conservatoire : changement du logiciel de gestion, mise à disposition d'une adresse e-mail MBA aux professeurs et acquisition de matériel de Musique assistée par ordinateur (MAO) ;
- changement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics ;
- acquisition d'un logiciel de gestion de l'assainissement collectif ;
- acquisition d'un logiciel de gestion patrimoniale pour MBA ;
- investissements en mire topographique et scanner grand format pour la direction du Cycle de l'eau.

PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Le service informatique continue les mises à niveau et améliorations structurelles des équipements, avec par exemple :

- mise en place Wifi à la direction du Cycle de l'eau, la direction Déchets et Mobilités et le Conservatoire ;
- modernisation et rationalisation du câblage des bâtiments de la Cité de l'entreprise, de la direction Déchets et Mobilités et de la place Saint-Pierre ;
- amélioration des connexions Internet avec passage à la fibre optique et multiplication des débits ;
- mise à niveau du système de vidéosurveillance des déchèteries.

■ LE SERVICE SIG

À la croisée de la géographie et de l'informatique, le Système d'information géographique (SIG) permet d'une part de collecter, d'organiser et de gérer des bases de données complexes, et d'autre part, d'exploiter, d'analyser et de visualiser ces données sous forme de plans et de cartes.

Ses applications sont nombreuses et en font aujourd'hui un outil incontournable qui répond à un besoin concret de gestion et d'optimisation du fonctionnement des services techniques ; mais également un véritable outil d'aide à la décision grâce à son approche transversale et territoriale.

BILAN DE L'ANNÉE 2023

- Mise en place du service SIG commun visant à doter quatre premières communes d'une interface cartographique pour la consultation du cadastre, des zonages d'urbanisme, des réseaux humides et autres données en lien avec les compétences de l'agglomération.
- Poursuite du développement d'interfaces SIG web dédiées aux services (mobilité, assainissement...).
- Mises à jour des réseaux d'assainissement (intégration annuelle des données des délégataires et des plans de récolement).
- Poursuite des missions d'accompagnement des services avec l'intégration et la mise à jour de données et la réalisation d'une vingtaine de projets représentant plus de 300 cartes.



LE JURIDIQUE

Le service juridique peut être consulté dans tous les secteurs de compétences de l'EPCI. Il intervient en appui des services opérationnels dans la gestion des projets communautaires et conseille les élus. Le service juridique est composé de deux agents, un chef de service et un juriste.

ACTUALITÉS DU SERVICE

- l'analyse de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- la poursuite de la démarche de prévention des conflits d'intérêts (note d'information à destination des élus...) ;
- la procédure de renouvellement de la convention de concession de service public en matière de transport ;
- le volet foncier dans le cadre de l'appel à projet Hydrogène ;
- les acquisitions foncières nécessaires aux projets de MBA (« Village des artisans »...) ;
- la gestion du sinistre du bâtiment « Batifranc » à Saône digitale.

LES MISSIONS DU SERVICE

DÉLIVRANCE DE CONSEILS JURIDIQUES
AUX ÉLUS, AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES SERVICES ET À L'ENSEMBLE
DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
(RÉDACTION DE NOTES JURIDIQUES...)

SÉCURISATION DES ACTES DE L'EPCI
(VALIDATION DE L'ENSEMBLE DES
DÉLIBÉRATIONS, CONVENTIONS...)

GESTION DES PRÉCONTENTIEUX ET
CONTENTIEUX

GESTION DES MARCHÉS D'ASSURANCES

VEILLE JURIDIQUE



LA COMMUNICATION

Le service Communication a pour mission d'informer les habitants de l'agglomération sur les différents services proposés et les actions menées par la collectivité.

VALORISER LES ACTIONS DE MBA DANS L'ENSEMBLE DE SES MISSIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES

Le service Communication de MBA est composé d'une chef de service et de deux collaborateurs.

Il met en œuvre la stratégie de communication de l'agglomération définie par les élus, en travaillant en transversalité avec tous les services.

Pour cela, le service conçoit et produit tous types de supports de communication internes et externes, il gère les relations avec la presse, anime les réseaux sociaux et le site internet de l'agglomération, organise de nombreux événements et veille à leur bon déroulement.

Le service a pour ambition de mettre en lumière les élus et leurs actions, au service de l'intérêt général.



UNE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Le service Communication est un relais auprès des 39 communes membres puisqu'il a pour but de centraliser et de diffuser l'information à toutes les secrétaires de mairies.

Les communes, à leurs échelles, peuvent ainsi relayer l'information transmise par MBA sur leurs

propres outils de communication (site internet de la commune, panneaux d'affichages et panneaux lumineux, applications smartphone comme Panneau Pocket ou IntraMuros par exemple...).

De plus, le service Communication produit chaque année des articles relatifs aux compétences de l'agglomération qui sont ensuite insérés dans les bulletins municipaux des communes.

CONCEVOIR ET RÉALISER DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

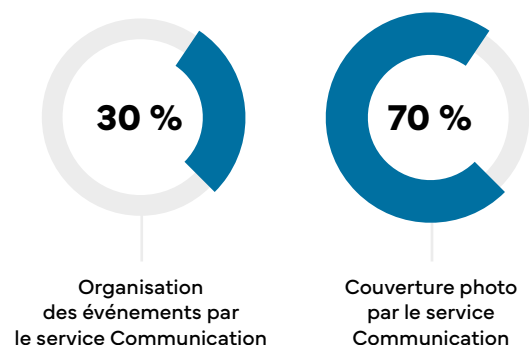
Véritable service « ressource », le service Communication élabore de nombreux supports à la demande et à destination des services. Chaque année, ce sont plus de 1 500 documents qui sont produits, édités et diffusés en interne et en externe.

Le service Communication a un rôle stratégique. En lien avec la direction générale, il définit et garantit la ligne éditoriale, la qualité de fond et de forme des publications importantes, telles que :

- « Interface » : document synthétique envoyé par voie dématérialisée aux élus, il est élaboré à la suite de chaque conseil communautaire ;
- « MB'ACTU » : magazine interne à destination de tous les agents de MBA qui relate les événements et faits marquants passés et à venir à raison de 6 numéros par an ;
- Le rapport d'activités : synthèse et bilan de l'année écoulée, retraçant les faits marquants de toutes les directions.

PLUS DE 150 ÉVÉNEMENTS PLANIFIÉS PAR MBA CHAQUE ANNÉE SUR LE TERRITOIRE

Le service Communication contribue à l'organisation et à la promotion de nombreux événements, en coordination avec les services communautaires et les partenaires. Son rôle est d'orchestrer tous les acteurs pour le bon déroulement de l'événement.



EN 2023, LE SERVICE COMMUNICATION, C'EST...



+ de 1 500
documents produits



6
MB Actu



1
rapport d'activités



5
Interface

LES MARCHÉS PUBLICS DU SERVICE

STRATIS site internet

B'PRIM impressions

SERICOLOR stickers et autocollants

DUPLIGRAFIC supports événementiels

ZOOM SUR

VEILLER À L'IMAGE DE L'AGGLO ET AU RESPECT DE LA CHARTE GRAPHIQUE

Le service communication a élaboré une charte qui définit les conditions d'utilisation du logo et les règles à respecter. Ces règles constituent la garantie d'assurer la cohérence de l'identité visuelle, son impact et sa dynamique. Cette charte graphique s'applique à tous les supports produits par MBA.

ANIMER LE SITE INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX DE L'AGGLO



Le service Communication a contractualisé avec STRATIS pour la gestion de son site Internet (hébergement, nom de domaine, maintenance et assistance corrective...).

Cependant, c'est au service Communication que revient la charge d'actualiser et de gérer le site Internet de l'agglomération au quotidien, conçu sous WordPress.

Le service anime également les réseaux sociaux de MBA :

- Facebook (trois pages Facebook : Mâconnais-Beaujolais Agglomération 2,6 K abonnés, Centre aquatique 1,6 K abonnés, Conservatoire 563 abonnés) ;
 - LinkedIn : 1 718 abonnés ;
 - X (anciennement Twitter) : 477 abonnés ;
- ainsi que le compte YouTube de l'Agglomération.

Une publication par jour est réalisée en moyenne sur nos réseaux sociaux.

LE SITE INTERNET EN QUELQUES CHIFFRES

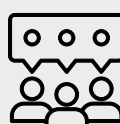


5

grands onglets : connaître mon agglo, vivre au quotidien, entreprendre aux portes de Lyon, profiter d'un territoire durable, se cultiver et bouger



280
pages



1 476

prises de contact via le « Contactez-nous ! »



332

actualités publiées



4 900
utilisateurs

Top 5 des pages les plus consultées

1. La page d'accueil de MBA
2. Les horaires et tarifs du centre aquatique
3. Le calendrier de report de collecte des déchets ménagers
4. La page d'accueil du pôle aquatique
5. Le plan d'accès et les horaires d'ouverture des déchèteries

SOULIGNER LES ACTIONS DE L'AGGLO À TRAVERS LA PRESSE

LES RELATIONS PRESSE

Les relations presse sont un des leviers nécessaires à une bonne communication. Elles permettent de s'appuyer sur cette cible intermédiaire que sont les journalistes et de bénéficier, au travers de leurs articles, d'une large couverture qui participe à une meilleure notoriété des actions de MBA.

Ainsi, de nombreuses conférences de presse sont organisées. Il appartient au service Communication de développer des relations presse solides, basées sur la confiance et sur la fiabilité des informations transmises.

Pour chaque conférence de presse, le service communication rédige un dossier de presse et fournit aux élus les éléments de langage qui viendront soutenir leurs prises de parole. Ces éléments sont transmis aux journalistes.

**34**

dossiers de presse rédigés en 2023

LES ABONNEMENTS PRESSE

Le service Communication gère les abonnements presse de tous les services du siège (Gazette des communes, Journal des Maires, Technicité...).

**20**

abonnements

LA REVUE DE PRESSE

Le service Communication élabore la revue de presse quotidienne des journaux suivants : Mâcon Infos, Le Journal de Saône-et-Loire, La Voix de l'Ain. Concevoir une revue de presse est une pratique qui permet d'évaluer les retombées médiatiques, de maîtriser l'information diffusée mais elle est aussi un moyen de justifier les actions auprès des partenaires financiers (pour le versement d'une subvention par exemple).

**1 094**articles de presse évoquent MBA
et ses communes membres en 2023

Il arrive que le service communication rédige des droits de réponse à la presse, lorsque l'information diffusée par le média est fautive ou erronée.

LES ASSEMBLÉES

Le service assemblées assure le fonctionnement, l'organisation et le bon déroulement des assemblées délibérantes de l'Agglomération. Il veille à la sécurité juridique et à la transmission des actes au contrôle de légalité, en étroite collaboration avec le service juridique.

DÉLIBÉRER EN TOUTE LÉGALITÉ

Dans le cadre du secrétariat des séances, le service des assemblées prépare et assure le suivi des réunions des Bureaux permanents, Conférences des maires et Conseils communautaires ; et contrôle les dossiers soumis.

Le service assemblées assure :

- L'organisation et la gestion des assemblées délibérantes ;
- L'envoi des convocations et des ordres du jour ;
- Les notifications des actes et la rédaction des comptes rendus de séances ;
- Le contrôle de l'élaboration des procès-verbaux ;
- La tenue des registres des délibérations et des arrêtés ;
- L'affichage légal et la publication des actes.

L'année 2023 totalise 290 décisions du Président, 12 arrêtés réglementaires et 359 délibérations.

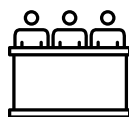
EN 2023, LE SERVICE ASSEMBLÉES, C'EST



290
décisions
du Président



12
arrêtés
réglementaires



359
délibérations



6
Bureaux
permanents



9
Conférences
des maires



5
Conseils
communautaires



Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION